

BESHM - n° 69 - 1956.

PHYSIONOMIE DU DOUAR « DOUM »

Dans le précédent numéro du Bulletin Economique et Social, a été publiée un extrait d'une étude de M. Pierre Suisse traitant des problèmes d'habitat urbain au Maroc.

On trouvera ci-après un nouvel extrait de cette étude, concernant la description détaillée de la population d'un « bidonville », le douar Doum. L'auteur étudie le mode de formation de cette agglomération, la composition de la population, ses ressources et ses désirs.

Nous espérons que cette enquête, très documentée, sera un instrument de travail précieux pour tous ceux qui s'intéressent à la condition sociale des populations modestes des villes du Maroc.

C. I. F. M.

PRESENTATION

L'enquête sur le douar Doum a été faite à l'aide de trois faits, de février 1954 à avril 1955. Chacun de ces faits recueilli, dans chacun des trois quartiers qui forment le douar Doum, un secteur déterminé, délimité par des rues. Ils abordaient leur secteur par une extrémité et montraient leur enquête de baraque en baraque, par ordre de voisinage. Chaque fait recueilli un questionnaire, des cahiers de brouillon sur lesquels il inscrivait sur place les réponses aux questions posées, et des cahiers pour copie au propre de ces réponses. Un de ces trois faits et un quatrième recueilli seulement quelques mois traduisaient ces réponses en français.

Ces enquêteurs reçurent pour consigne de ne pas brusquer les habitants du douar, de leur expliquer qu'il ne s'agissait pas d'une enquête administrative, et de leur faire comprendre qu'ils n'avaient aucune raison de se montrer réticents ou de donner des réponses erronées. J'ai surveillé cette enquête par de nombreuses visites et questions posées à la suite du passage des enquêteurs pour corroborer ou compléter leur documentation.

Ces conditions exigeaient nécessairement beaucoup de temps. Mais la difficulté essentielle provint de ce que la plupart des gens, travaillant à l'extérieur, se trouvaient le plus souvent absents de leurs demeures, ce qui limitait aux heures des repas, en fin de journée, et aux jours de repos, le temps où

l'enquête était possible, sauf évidemment pour les commerçants et les chefs de famille ne travaillant pas en ville. Les enquêteurs durent ainsi revenir à plusieurs reprises chez les mêmes familles. Comme, en outre, un certain nombre de chefs de foyer s'absentaient, soit pour aller en tribu, soit pour voyager, pour effectuer des travaux agricoles d'été, tels que les moissons, il est des familles où les femmes n'ont répondu que partiellement aux questionnaires et d'autres qui n'ont fourni aucune réponse. Aussi, le nombre de familles sur lesquelles portent chacune des questions ne peut pas être le même pour toutes ces questions.

De ce fait également, l'enquête n'a pas pu s'étendre à la totalité du douar dans le temps qui lui a été imparti. C'est plus qu'un sondage, mais ce n'est pas la monographie de l'agglomération.

Il aurait également fallu pouvoir réviser certaines déclarations relatives aux revenus, notamment pour des commerçants et des artisans qui ont semblé sous-estimer leurs gains, par prudence, et des évaluations de la valeur de divers logements, qui paraissent avoir été exagérées par certains propriétaires ayant investi des fonds, parfois importants, pour aménager leur habitation.

Cette étude porte sur les points suivants :

- Origines ethniques des chefs de famille.
- Raisons de la venue au douar Doum des chefs de famille.

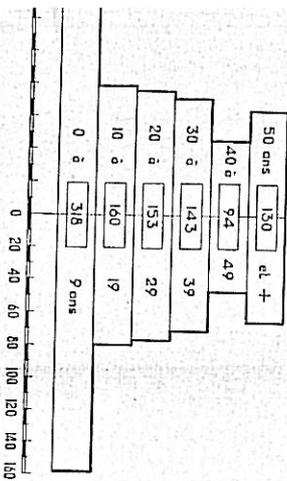


Vue aérienne du douar Doum

Au reste, bien que les tranches d'âges ne soient pas exactement semblables, la comparaison graphique des pourcentages donnés plus haut avec ceux de la pyramide des âges (recensement de 1952) est significative.

L'allure de ces deux pyramides fait bien apparaître que ce ne sont pas des familles entières qui ont abandonné leur tribu sans quoi elles auraient à peu près la même structure, mais surtout des jeunes, de 11 à 20 ans. On verra en outre plus bas que 56 % des mariages des chefs de famille actuels ont été célébrés au douar Doum, et ce chiffre ne comprend évidemment pas les mariages de jeunes gens qui, bien qu'établés au douar, sont allés se marier dans leur tribu.

PYRAMIDE DES AGES



Comparaison de la pyramide des âges et de la pyramide des âges d'exode. Les chiffres portés dans chaque case indiquent la proportion sur 10000.

CONDITIONS D'INSTALLATION AU DOUAR (annexe 4)

L'installation de nouveaux venus, surtout très jeunes, dans un bidonville, présente beaucoup de difficultés. Nous avons noté plus haut qu'il existe des peuplements ethniquement homogènes, dont certains sont groupés dans leur habitat. Le nouvel arrivé peut donc trouver assistance auprès de parents, et aussi auprès de familles de même origine, de compatriotes.

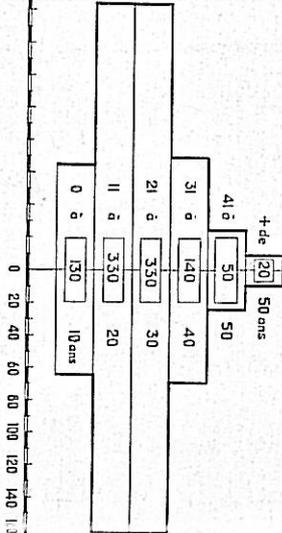
Il est nécessaire de préciser que cette aide à l'arrivée chez des amis, des camarades, des gens du même douar, n'a pas été signalée aux enquêteurs, parce qu'elle ne faisait pas l'objet d'une question et qu'elle ne présentait aux intéressés aucune importance, donc aucune raison qu'on la signale. Mais au cours de conversations particulières à l'enquête, il est apparu qu'elle est fréquente.

Par contre, il a été relevé que 35,50 % des immigrants ont été accueillis par des gens de leur

famille, déjà habitants du douar. Si l'on ajoute à ce chiffre 10 % d'enfants (actuels chefs de famille) amenés par leurs parents, 5 % de femmes (également chefs de famille aujourd'hui) amenées par leur mari, c'est environ 50 % de ces immigrants qui ont bénéficié, à leur arrivée, d'un accueil ou d'un appui familial.

Les engagements, les mutations militaires ou administratives, et les venues d'employés ou d'ouvriers suivant leurs patrons, représentent 8 % environ de l'ensemble. Le pourcentage des chefs de famille qui ont préalablement habité un autre quartier de Rabat est d'environ 19 %. Ceux-ci ont pu préparer leur installation au douar Doum. On constate ainsi que 77 %, soit plus des 3/4 des chefs de famille — sans

AGES D'EXODE

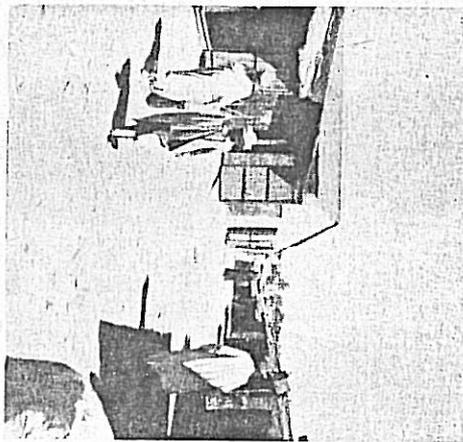


complir l'accueil non déterminé des camarades ou des amis — ont été aidés, d'une façon ou d'une autre (gîte provisoire, emploi assuré) lors de leur installation au douar.

Le jeune âge des nouveaux venus, et l'accueil réservé à la plupart, expliquent que la population du douar a pu s'accroître sans contrevenir aux interdictions de construire de nouvelles baraquages. Tous ces gens ont pu loger chez des habitants du douar, ils ont pu se caser. Lorsqu'ils ont formé des foyers, ils se sont serrés, ils ont édifié une pièce de plus dans la zriba (c'est pourquoi les quartiers les plus anciens sont très denses). Ils ont fait surgir de nouveaux bidonvilles voisins, tels que le douar Maadid, le douar Lalla Aïcha, le douar situé au sud de Toqquadoum. En outre, pour des gens déjà sur place, il est plus facile de profiter d'un moment de relâchement de l'autorité, de s'assurer de la bienveillance des maqadim, de profiter d'un emplacement favorable, pour construire de nouvelles baraquages, pour transformer une noule en une zriba à deux pièces, pour agrandir une zriba qui ensuite se scinde en deux. C'est ainsi que le douar Doum et ses annexes n'ont cessé de s'agrandir et de se peupler.

LIENS CONSERVES AVEC LA TRIBU

(annexes 6, 7)



La grand-rue, entre le « douar Qdim » et le « douar Jdid »

MARIAGES (annexe 5)

Malgré un apport incessant de l'extérieur, il s'est constitué au douar Doum une population qui tend à vivre sur elle-même en entité ayant son caractère personnel, de plus en plus indépendante des tribus d'origine. Il s'est produit, de façon continue, un brassage de sang qui tend à rompre les attaches avec le terroir.

En ce qui concerne les chefs de famille actuels, 55,88 % des mariages ont eu lieu au douar Doum, 31,77 % dans la tribu d'origine, 12,34 % « ailleurs », c'est-à-dire la plus souvent dans un des lieux de séjour qui ont suivi le départ de la tribu et précédé l'établissement au douar Doum.

Les mariages entre époux de la même tribu sont très nombreux lorsque le mariage a eu lieu en tribu : 82 %. Ils sont peu nombreux dans les mariages célébrés « ailleurs » : 23 %. Lorsque le mariage a été réalisé au douar Doum, la proportion est intermédiaire : 39 %. Pour l'ensemble, 51 % des époux sont de la même tribu.

Ces chiffres portent sur les chefs de famille actuels, donc sur une période de trentes ans environ. La proportion des mariages célébrés au douar Doum est d'autant plus forte que les mariages sont plus récents, car c'est au douar que se marient les jeunes gens et les jeunes filles, de plus en plus nombreux, qui y sont nés.

D'autres signes révèlent ce détachement croissant de la population du douar de ses origines locales. Plus de la moitié (52,70 %) des actuels chefs de famille ne possèdent plus de parents en tribu. Parmi ceux qui en possèdent encore, 21 % y ont leur famille à peu près complète, ce qui s'explique par le départ, déjà noté, de jeunes partant individuellement, et 15 % n'y ont plus que des frères ou sœurs. Par contre, ceux qui ont leur femme ou leurs enfants sont l'infime minorité : 0,16 % pour les premiers, 0,91 % pour les seconds. C'est là le signe qu'il ne s'agit pas d'un exode temporaire, mais bien d'un départ définitif vers la ville.

Ceux qui possèdent encore du bien (terre, maison, cheptel) en tribu représentent environ 21 %, alors que ceux qui ne possèdent plus rien sont 79 %.

De même, les chefs de famille qui ne retournent jamais en tribu constituent 70 %, ceux qui y font des retours espacés 8 % et des retours annuels ou plus fréquents, 21 %.

Il a paru intéressant de connaître si les retours



Une rue du « douar Jdid »

habités par leurs propriétaires comprenant une moyenne de deux pièces, la clôture, un w.-c., rudimentaire et quelques menus appentis.

Les logements habités par des locataires n'ont pu être évalués que sur 88 enclos du douar Jdid, les autres logements loués ne portant mention que du montant du loyer. Le prix de ces logements s'élève à moins de moitié de ceux des propriétaires, soit 38.000 francs. Comme les locataires du douar Jdid ne disposent que de 1,36 pièce par logement, on voit qu'ils ont des logements à la fois plus petits et de moins bonne qualité que ceux qui sont habités par leur propriétaire.

La valeur du terrain n'est évidemment pas comprise dans ces prix, car le douar est installé sur des terrains appartenant aux héritiers Bargach pour le douar Qdim et le douar Jdid, et à Mohamed Raisi pour le quartier qui porte son nom. Chaque propriétaire paie une location mensuelle (zina en l'espèce), de 35, 50 ou 70 francs, la moyenne s'établissant à 50 francs. Seuls de grands logements, de grandes boutiques, les fours, moulins, etc., peuvent des mensuelles allant de 100 à 200 francs et même, très rarement, 300 ou 400 francs.



Pavilo d'un grand logement

PRIX DES LOGEMENTS

(annexes 12, 13)

Les prix des logements ont été fournis par les propriétaires y habitant. Pour les logements loués, seuls les prix de ceux du douar Jdid ont été recueillis, soit des propriétaires, soit par estimation des locataires. Un certain nombre de prix, visiblement surévalués, ont été rectifiés.

Il résulte de cette méthode deux conséquences. La première est que les prix des logements contiennent à la fois le coût de la construction et une certaine valeur spéculative qui dépend de plusieurs facteurs : emplacements, rapport (on verra plus loin que ces logements constituent des placements lucratifs), offre et demande, et destinée prévisible ou supposée du douar. Ces deux derniers facteurs font varier les prix d'une année à l'autre, le dernier surtout, car il suffit que la perspective d'un déplacement ou de la suppression du douar circule pour que les prix des barriques s'effondrent. Les prix notés ont été relevés dans une période calme.

La seconde conséquence est que les prix donnés sont légèrement surestimés, à cause de la valeur spéculative qui s'y ajoute, surtout pour les logements les plus spacieux, les mieux construits, les plus soignés. Leurs propriétaires, qui y tiennent et en sont fiers, qui y ont investi une bonne part de leurs ressources, ont en effet tendance à en exagérer le coût.

En outre, les déclarations portent sur l'ensemble de chaque enclos, de chaque propriété. Elles comprennent donc les boutiques, bains, garages, fours, moulins, côtés et écuries. Pour dégager le prix d'un logement d'habitation, il faut éliminer les uns et les autres. Pour les boutiques, leur prix moyen a été calculé par ailleurs. Mais pour les autres locaux commerciaux, on n'y est parvenu que par une estimation directe, non dépourvue d'arbitraire du reste, mais il était impossible de procéder autrement avec les données de l'enquête.

Les logements du douar Qdim et du douar Jdid valent environ 80.000 francs. Ceux du douar Raisi, plus rustiques, 60.000 francs. Il s'agit de logements

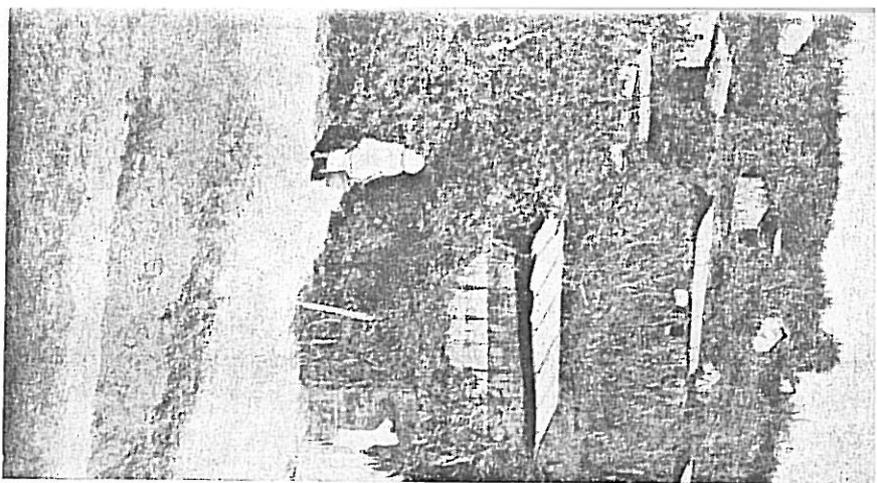
produits qu'elles offrent. Il en est de misérables, de convenables, mais certaines ont été aménagées avec assez de soin et représentent une dépense importante. La proportion la plus élevée de boutiques se trouve au douar Jdid, puis au douar Qdim. Au douar Raisi, il n'y a pas de boutiques proprement dites.

Il existe aussi quelques fours à pain, quelques écoles coraniques, quelques garages, écuries, moulins et côtés mœurs.

POURCENTAGE DE PROPRIETAIRES ET DE LOCATAIRES

(annexe 11)

On notera que, contrairement à l'opinion générale, le nombre des habitants propriétaires de leur logement est beaucoup plus important que celui des locataires : 75 % contre 25 %. La majorité des propriétaires louent des logements demeurent au douar. Ils louent soit une pièce située dans leur enclos à côté d'eux, soit une ou plusieurs zribas leur appartenant. Mais il en est qui habitent ailleurs, soit dans un autre bidonville, soit dans un quartier de la ville. Il en est même de Salé et de Port-Lyautey. Ce sont ou bien d'anciens habitants du douar Doum partis ailleurs, soit des citadins qui ont acheté des barriques pour effectuer un placement intéressant.

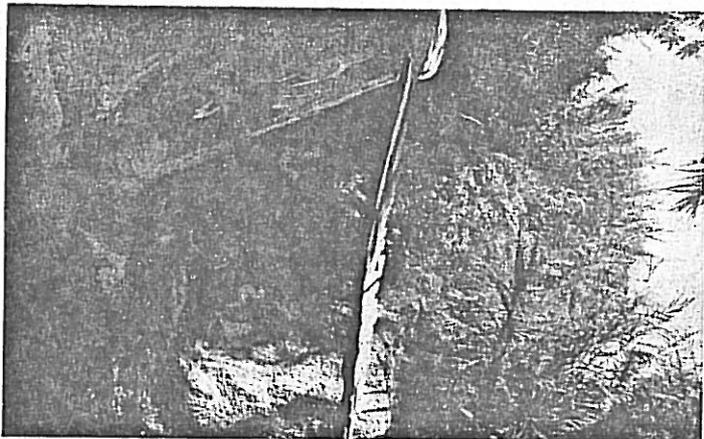


Partie est du « douar Qdim »

les seconds n'ont que 1,20 pièce. Pour l'ensemble, propriétaires et locataires, le logement moyen est de 1,80 pièce par logement. Il y a deux personnes par pièce, 3,65 par logement.

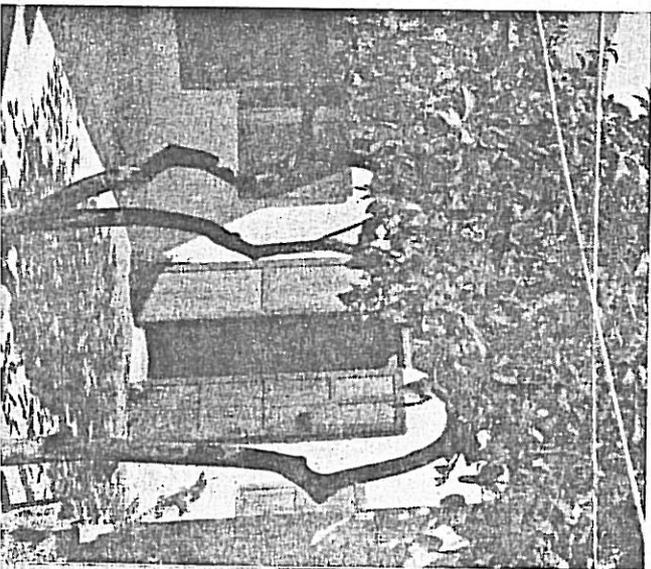
Les pièces complètes sont les barriques, les nouvelles, les cuisines, les pièces en moqdar et en dur, et les boutiques habitées. Les boutiques à usage exclusivement commercial, les garages, écuries, moulins, côtés, etc., ne sont pas compris dans l'évaluation de cette capacité de logement.

Les boutiques font parfois partie du logement, au point qu'un certain nombre de petits commerçants n'ont comme domicile que leur boutique. Dans le quartier commerçant constitué par les deux rives de la grande voie est-ouest qui coupe le douar, elles sont exclusivement réservées au commerce. L'habitation du marchand est souvent attenante à la boutique, mais pour un certain nombre elle est située dans une autre rue. Au sujet de leur construction, on peut faire les mêmes observations que pour les logements. Pour la plupart, elles sont chacune composée d'une barrique ouverte sur la rue, avec des rayonnages rustiques et un éventaire fait de caisses ou de sacs selon les



Ruain qui sépare le « douar Qdim » du « douar Raisi »

Logement en « moqdar »



en tribu étaient motivés par des considérations ethniques (centrines tribus pouvant, a priori, posséder plus de cohésion, plus d'attaches que d'autres avec leurs membres exilés) ou par la possession de biens ou ferret, ou encore par la proximité de ce lieu d'origine. Il est apparu que ce sont ces deux dernières raisons qui sont les plus déterminantes : chez ceux qui ont du bien, 66 % retournent chez eux plus ou moins fréquemment, alors que 20 % de ceux qui n'ont plus rien effectuent des retours ; de même, le pourcentage des retours s'échelonne de la façon suivante, selon la proximité :

Originaires de la région du Sous.....	17 %
» » » de Marrakech.....	18 %
» » » de Casablanca.....	32 %
» » » de Rabat.....	47 %
» » » de Meknès.....	21 %
» » » de Fès.....	36 %

(Les originaires de la région de Fès ne représentent que 2,27 % de la population du douar, et la moitié des retours est effectuée par des Rifains, qui pratiquent surtout l'exode temporaire, à la manière des Kabyles.)

Par contre, des tribus fortement représentées dans le douar, groupées dans leur habitat, et paraissant présenter une grande cohésion (mariage entre eux très fréquents) tels que les Aï Oussa, les Aï Ahmed, du Sous, ou les Kichâo, les Châouf, des confins Sahariens, font très peu de retours en tribu, alors que chez les Zâg, nombreux aussi, mais beaucoup plus dispersés dans le douar, le motif retourne plus ou moins fréquemment dans leur tribu.

Tous ces tests nous mettent en présence d'une population qui se détache progressivement (et très vite si l'on songe qu'aujourd'hui déjà 80 % n'a plus de bien en tribu et que 70 % n'y retourne plus) de ses origines rurales, et qui se transforme, par le brassement de sang continu et croissant, en un peuplement suburbain nouveau, dégagé des disciplines tribales, tout entier orienté vers l'avenir.

COMPOSITION DES FOYERS ET DES FAMILLES

(annexes 8, 9)

Sur 2.140 foyers examinés, comptant 7.720 personnes, il y a :

- 30,88 % d'hommes adultes,
- 33,75 % de femmes adultes,
- 35,36 % d'enfants,

(Ont été comptés enfants les personnes de moins de 20 ans, sauf celles qui, ayant moins de 20 ans, sont mariées ou exercent une profession.)

Les hommes seuls et les femmes seules (célibataires, veufs et divorcés) représentent 2,44 % de l'ensemble.

Bien que les bases de calcul ne soient pas les mêmes que celles du recensement de 1952, il semble qu'il y ait moins d'enfants proportionnellement, au douar Doum que dans l'ensemble de la population, où leur pourcentage ressort à 48 %, le total des célibataires, veufs et divorcés étant voisin (2,50 % au recensement de 1952).

La moyenne des 2.140 foyers donne 3,60 personnes chacun, ainsi composée :

- 1,11 homme,
- 1,21 femme,
- 1,27 enfant.

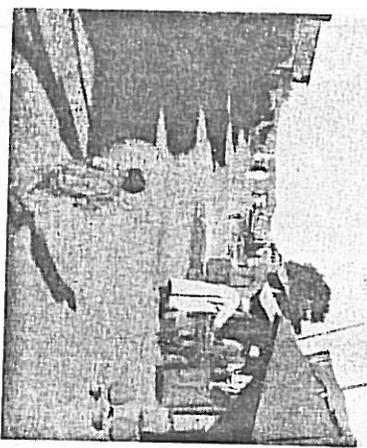
Il y a au douar 28 bigames, 1 trigamme et 1 femme européenne (épouse).

Les 2.140 foyers comprennent 189 personnes seules (célibataires, veufs et divorcés), et 1.931 familles de 2 à 13 personnes. La moyenne de ces familles est de 3,86 personnes :

- 1,90 parent (père et mère),
- 1,40 enfant,
- 0,56 autre parent majeur.

La proportion des garçons par rapport aux filles est de 111 %. Les démographes estiment que ce rapport ne varie qu'entre 103 et 109, tout en faisant des réserves pour l'Afrique du Nord.

Par contre, il y a moins d'hommes que de femmes : 89 % ; moins de maris que d'épouses : 93 % ; et dans les autres adultes (beaux-parents, oncles et tantes, etc...) le pourcentage de l'élément masculin tombe à 77 %.



La rue principale du « douar Qdim »

COMPOSITION DES LOGEMENTS

(annexes 10, 11)

Les logements se composent de barriques en matériaux légers, planches, tôles et carton bitumé principalement. Les toits, de 2 m à 2 m 50 au-dessus du sol, sont faits des mêmes matériaux placés sur un bâti de chevrons de bois, ce qui constitue souvent une des plus grosses dépenses du logis.

Là où les barriques donnent sur une couverture, l'ensemble du logement couvre 40 m² en moyenne. Ceux du douar Qdim et du douar Jdid, dans leur



Logement comprenant trois barriques

partie ouest, serrés les uns contre les autres, ont moins de surface que ceux de l'est et de Raïssi, dont un certain nombre sont non jointifs, et assez spacieux. L'ensemble barriques-courtille est enclavé d'une palissade, le plus souvent en planches, mais aussi en roseaux, en branchages et en nervures de palmiers, qui s'appuie à chaque extrémité sur les parois de la ou des barriques. Cette palissade est appelée zrib, qui signifie hâte, et ce terme de zriba désigne, par extension, l'ensemble de l'enclos et du logement.

Le sol des barriques est en terre battue, sur lequel est le plus souvent étendue une natte. Dans un certain nombre de barriques, le sol est cimenté, parfois blanchi à la chaux, ainsi que les parois.

Le mobilier est très simple. Généralement il comprend un lit formé d'un cadre de bois recouvert d'un matelas, un coffre où l'on met les effets, une ou deux tables, deux étagères, un plateau de cuivre et des ustensiles de cuisine : réchaud à charbon de bois, jarre pour l'eau, bouilloire, seau, principalement. En général, ces intérieurs sont bien tenus et assez propres.

Il est des logements dans lesquels les propriétaires ont investi des sommes assez importantes, allant jusqu'à 300.000 francs. Il s'agit évidemment de plusieurs barriques, construites en planches neuves, ayant un toit bien fait de chevrons recouverts de plaques d'évierie, un sol carrelé en zellils, des portes

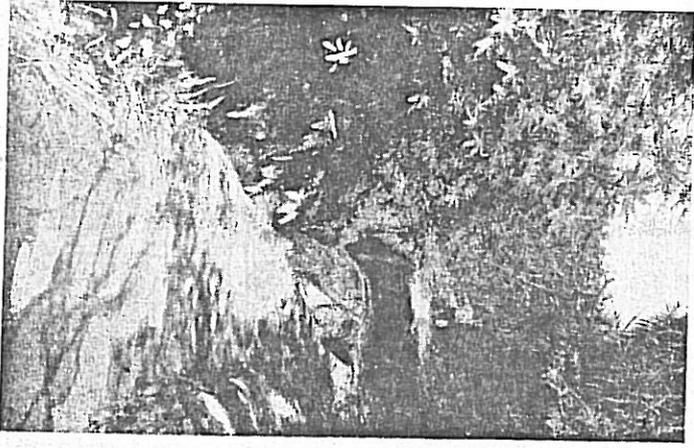
de bonne menuiserie, des auvents abritant du soleil et de la pluie, une cuisine et des w.-c.

Il existe également des logements en toub ou moqdar (terre séchée et recouverte d'un enduit) et quelques-uns en brique ou agglomérés de ciment.

A l'inverse, on trouve non seulement des logements très précaires et trop légèrement construits avec des matériaux usagés et divers, récupérés au hasard, qui ne présentent ni étanchéité, ni solidité, mais aussi de simples nouades enlascées de roseaux ou d'épines.

Tous ces logements s'étendent sur le plateau nord-ouest, sur les pentes parfois abruptes du coteau où les ruelles très étroites sont profondément ravinées par les pluies, et jusqu'au bord du ravin encadré dans une gorge de canon. On trouve en ces endroits des barriques entourées de verdure, dont les palissades sont couvertes de vigne ou lisonon fleuri, qui offrent à leurs habitants les avantages de la vie champêtre.

Le logement comporte de une à quatre barriques. D'une façon générale, la composition des logements est homogène pour les quartiers du douar, alors que l'on constate que les propriétaires sont nettement mieux logés que les locataires : les premiers disposent en moyenne de deux pièces par logement, alors que



Bas de la rue n° 31

habités par leurs propriétaires comprenant une moyenne de deux pièces, la clôture, un w.-c., rudimentaire et quelques menus appuis.

Les logements habités par des locataires n'ont pu être évalués que sur 88 enclos du douar Jdid, les autres logements loués ne portant mention que du montant du loyer. Le prix de ces logements s'élève à moins de moitié de ceux des propriétaires, soit 38.000 francs. Comme les locataires du douar Jdid ne disposent que de 1,36 pièce par logement, on voit qu'ils ont des logements à la fois plus petits et de moins bonne qualité que ceux qui sont habités par leur propriétaire.

La valeur du terrain n'est évidemment pas comprise dans ces prix, car le douar est installé sur des terrains appartenant aux héritiers Bargach pour le douar Qdim et le douar Jdid, et à Mohammed Raïssi pour le quartier qui porte son nom. Chaque propriétaire paie une location mensuelle (zina en l'espèce), de 35, 50 ou 70 francs, la moyenne s'établissant à 50 francs. Seuls de grands logements, de grandes boutiques, les fours, moulins, etc... paient des mensuelles allant de 100 à 200 francs et même, très rarement, 300 ou 400 francs.



Partie d'un grand logement

PRIX DES LOGEMENTS

(annexes 12, 13)

Les prix des logements ont été fournis par les propriétaires y habitent. Pour les logements loués, seuls les prix de ceux du douar Jdid ont été recueillis, soit des propriétaires, soit par estimation des locataires. Un certain nombre de prix, visiblement surevalués, ont été rectifiés.

Il résulte de cette méthode deux conséquences. La première est que les prix des logements contiennent à la fois le coût de la construction et une certaine valeur spéculative qui dépend de plusieurs facteurs : emplacement, rapport (on verra plus loin que ces logements constituent des placements lucratifs), offre et demande, et destinée prévisible ou supposée du douar. Ces deux derniers facteurs font varier les prix d'une année à l'autre, le dernier surtout, car il suffit que la perspective d'un déplacement ou de la suppression du douar circule pour que les prix des barriques s'effondrent. Les prix notés ont été relevés dans une période calme.

La seconde conséquence est que les prix donnés sont légèrement surestimés, à cause de la valeur spéculative qui s'y ajoute, surtout pour les logements les plus spacieux, les mieux construits, les plus soignés. Leurs propriétaires, qui y tiennent et en sont fiers, qui y ont investi une bonne part de leurs ressources, ont en effet tendance à en exagérer le coût.

En outre, les déclarations portant sur l'ensemble de chaque enclos, de chaque propriété. Elles comprennent donc les boutiques, bails garages, fours, moulins, cafés et écuries. Pour dégager le prix d'un logement d'habitation, il faut éliminer les unes et les autres. Pour les boutiques, leur prix moyen a été calculé par ailleurs. Mais pour les autres locaux commerciaux, on n'y est parvenu que par une estimation directe, non dépourvue d'arbitraire du reste, mais il était impossible de procéder autrement avec les données de l'enquête.

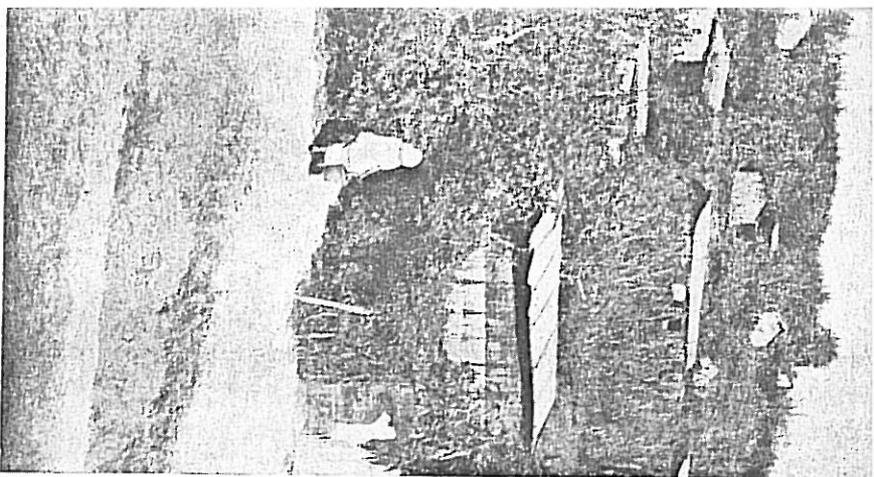
Les logements du douar Qdim et du douar Jdid valent environ 80.000 francs. Ceux du douar Raïssi, plus rustiques, 60.000 francs. Il s'agit de logements

produits qu'elles offrent. Il en est de misérables, de convenables, mais certaines ont été aménagées avec assez de soin et représentent une dépense importante. La proportion la plus élevée de boutiques se trouve au douar Jdid, puis au douar Qdim. Au douar Raïssi, il n'y a pas de boutiques proprement dites.

Il existe aussi quelques fours à pain, quelques écoles coraniques, quelques garages, écuries, moulins et cafés mœurs.

POURCENTAGE DE PROPRIETAIRES ET DE LOCATAIRES (annexe 11)

On notera que, contrairement à l'opinion générale, le nombre des habitants propriétaires de leur logement est beaucoup plus important que celui des locataires : 75 % contre 25 %. La majorité des propriétaires louant des logements demeurent au douar. Ils louent soit une pièce située dans leur enclos, à côté d'eux, soit une ou plusieurs zribas leur appartenant. Mais il en est qui habitent ailleurs, soit dans un autre bidonville, soit dans un quartier de la ville. Il en est même de Salé et de Port-Lyautey. Ce sont ou bien d'anciens habitants du douar Damm partis ailleurs, soit des citadins qui ont acheté des barriques pour effectuer un placement intéressant.

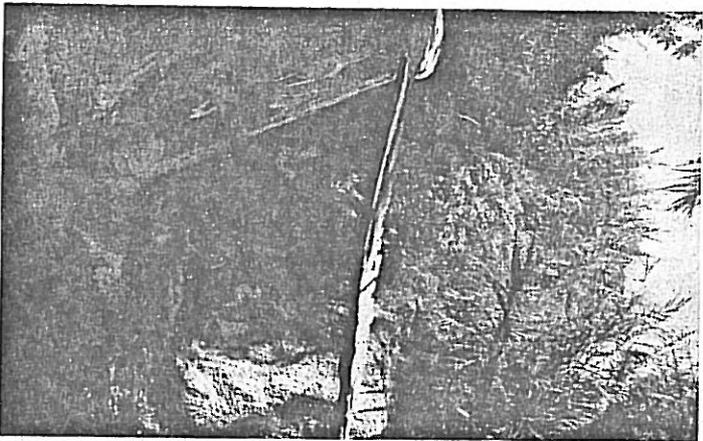


Partie est du « douar Qdim »

Les seconds n'ont que 1,20 pièce. Pour l'ensemble, propriétaires et locataires, le logement moyen est de 1,80 pièce par logement. Il y a deux personnes par pièce, 3,65 par logement.

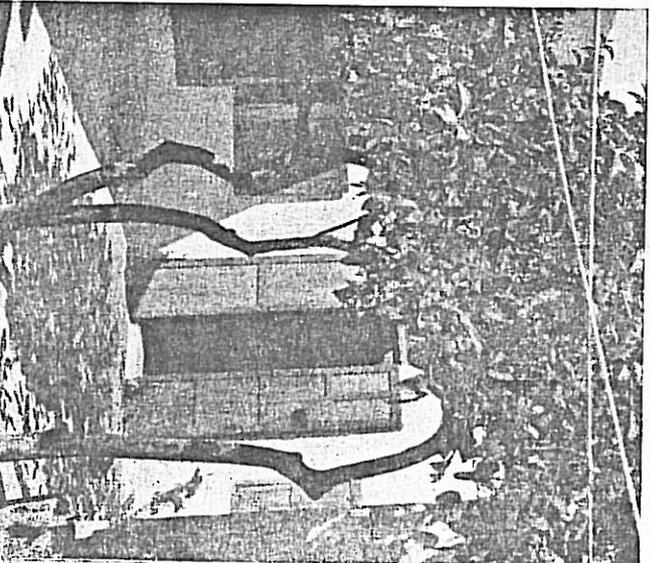
Les pièces complètes sont les baroques, les nou-las, les cuisines, les pièces en moqdar et en dur, et les boutiques habitées. Les boutiques à usage exclusivement commercial, les garages, écuries, moulins, cafés, etc... ne sont pas compris dans l'évaluation de cette capacité de logement.

Les boutiques font parfois partie du logement, au point qu'un certain nombre de petits commerçants n'ont comme domicile que leur boutique. Dans le quartier commerçant constitué par les deux rives de la grande voie est-ouest qui coupe le douar, elles sont exclusivement réservées au commerce. L'habitation du marchand est souvent attenante à la boutique, mais pour un certain nombre elle est située dans une autre rue. Au sujet de leur construction, on peut faire les mêmes observations que pour les logements. Pour la plupart, elles sont chacune composée d'une barrique ouverte sur la rue, avec des roynonnages rustiques et un éventaire fait de caisses ou de sacs selon les



Fronton qui sépare le « douar Qdim » du « douar Raïssi »

Logement en « moqdar »



MONTANT DES LOYERS D'HABITATION

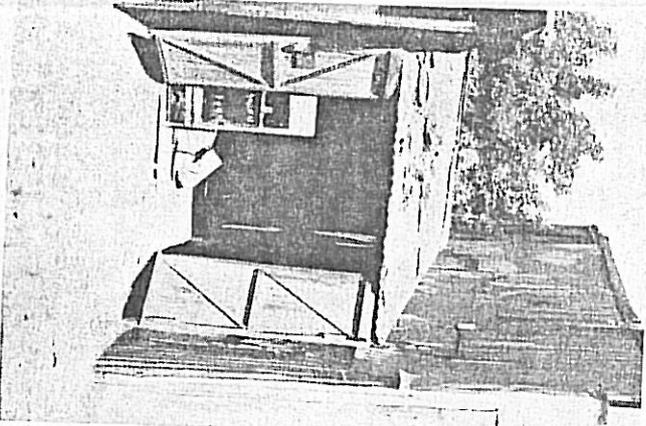
(annexe 14)

Les loyers varient d'une moyenne de 1.000 F à Raïssi, de 1.280 F au douar Qdîm, à 1.600 F au douar Jdid, avec une moyenne générale de 1.350 F. Ces différences s'atténuent quand on envisage le loyer de la pièce. La composition moyenne des logements des trois quartiers précités étant respectivement de 1, 1,17 et 1,36 pièce, le loyer moyen d'une pièce est de 1.000 F pour le douar Raïssi, 1.094 F pour le douar Qdîm et 1.185 pour le douar Jdid.

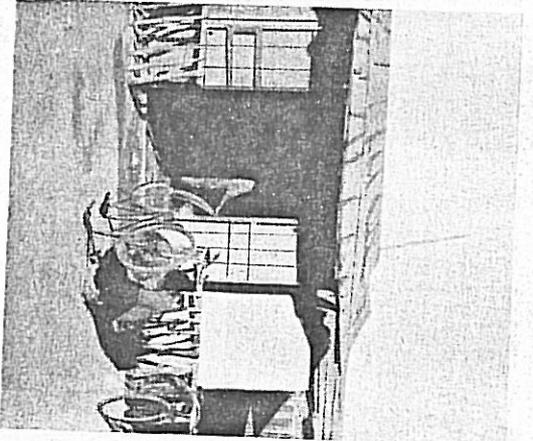
REVENU DES LOCATIONS DES LOGEMENTS

(annexe 15)

Ces loyers, par comparaison avec les prix des logements, font apparaître l'importance des revenus que les propriétaires tirent de leurs barraques, ou plutôt le rapport excessif entre le loyer et le prix du logement : ce rapport est de 40 %. Il y a là une véritable exploitation du locataire, qui paie en deux ans et demi de loyer la valeur de son logement.



Boutique de bijouterie



Boutique de réparateur de bicyclettes

PRIX DES BOUTIQUES

(annexe 16)

Il n'a été possible d'en obtenir le prix moyen qu'en considérant les boutiques seules, donc non évaluées avec le logement attenant. De ce fait, un grand nombre de boutiques importantes, situées dans les endroits les plus commerçants, ont été retenues, alors que beaucoup de petites et moyennes, accolées au logement ou en faisant partie, n'ont pu être notées. Il s'ensuit que les prix obtenus sont un peu plus élevés que si l'on avait pu relever à pari la totalité des boutiques.

Les prix les plus fréquents oscillent autour de 50.000 F. Ils varient de 15.000 à 400.000 F. Certaines évaluations sont peut-être excessives, mais il y a de vastes boutiques, fort bien construites et aménagées. La valeur moyenne ressort à 67.000 F l'une.

LOYERS DES BOUTIQUES ET REVENU DES LOCATIONS

(annexes 17, 18)

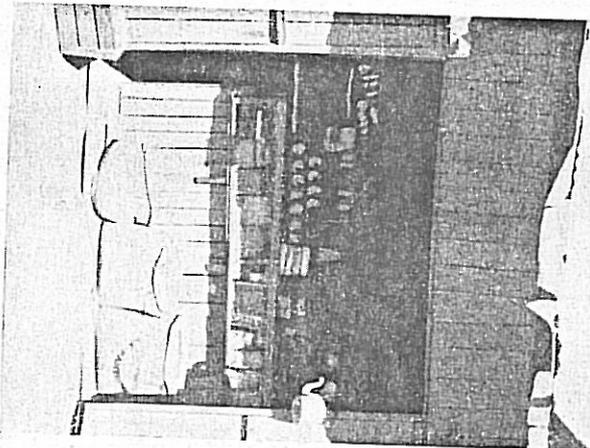
Le montant des loyers des boutiques varie de 1.100 à 1.500 F, la moyenne étant de 1.267 F. Si l'on observe que ce montant est inférieur à celui d'une baraque d'habitation, alors que le prix moyen d'une boutique est supérieur à celui d'une baraque, il devrait en résulter que le taux de location des boutiques est inférieur à celui des logements. Il n'en est rien, car les plus grandes et les plus belles boutiques sont exploitées par leur propriétaire, et les locations ne portent surtout que sur les moyennes et petites. Ce taux de location s'avère en fait à 40 %, identique à celui des logements.

PROFESSIONS

(annexes 19, 20, 21)

Les 2.683 personnes exerçant une profession (il y a parfois deux ou trois personnes travaillant par foyer) ont été classées et dénombrées de la façon suivante :

Commerçants	397	14,80 %
Artisans	147	5,48 %
Petits métiers	56	2,08 %



Boutique d'épicerie

Gens de maison	217	8,09 %
Ouvriers et employés	1.376	51,29 %
Fonctionnaires	191	7,12 %
Chômeurs, sans travail	269	10,02 %
Infirmes, mendicants	30	1,12 %

Sur 397 commerçants, 305 soit les 3/4 exercent un commerce alimentaire. Les plus nombreux sont les épiciers, qui sont 134 (dont 7 marchands d'épices), ce qui représente environ 1 épicier pour 57 personnes ou 16 foyers.

Viennent ensuite les bouchers (41), les marchands de légumes (36), les marchands de volailles et coqs

(50) qui vendent aussi, selon la saison, des asperges, des escargots, des champignons, etc... Les boulangers sont peu nombreux (7) car la masse des gens fait son pain et le fait cuire au four, et d'autres se servent dans les boulangeries, en ville.

Parmi les commerçants autres que ceux qui vendent des produits alimentaires, on remarque surtout les fleuristes (43), les marchands de charbon de bois (13) et les fripiers ou marchands de vêtements (10).

La presque totalité des marchands ayant boutique (il en est d'ambulants) et notamment les commerçants en alimentation, vendent la majeure partie de leurs denrées à crédit. Les sommes qui leur sont dues ainsi sont considérables par rapport à la valeur de leur stock.

Un certain nombre de commerçants du douar exercent en ville européenne : la totalité des fleuristes, et le plus grand nombre de marchands de volailles et d'œufs, en particulier.

Dans la catégorie artisans, les plus nombreux sont les menuisiers, ce qui n'est pas étonnant dans un bidonville. Une partie d'entre eux, comme des soudeurs et des forgerons, ont aussi leur emploi en ville.

Dans les petits métiers, on note 16 porteurs d'eau, malgré l'existence de bornes-fontaines, et 18 faibles ou faibles, dont 12 dirigent chacun une école coranique, qui fait généralement office de mosquée. Ces écoles sont installées dans des barraques semblables aux autres.

Il y a 217 domestiques ou gens de maison, dont 180 femmes. Il est vraisemblable qu'il y a davantage de femmes domestiques et que certains ont préféré ne pas mentionner que leur femme ou leur fille travaillait.

Dans la catégorie ouvriers et employés (1.376), la profession la plus importante est celle des menuisiers et journaliers (810). Le demi-chômage sévit en permanence dans cet emploi. On note aussi 146 maçons, qui gagnent bien leur vie en général, et 81 jardiniers, dont une bonne part est employée dans des administrations, et 81 employés d'entreprises privées ou de services publics (café-bars, S.M.D., etc...).

Les fonctionnaires, militaires et retraités, sont au nombre de 191, ce qui représente un pourcentage relativement élevé de la population. Les plus nombreux sont les chauffeurs, makhzenis et assés munich-paux (87).

Tous les domestiques, employés, ouvriers, fonctionnaires et militaires travaillaient évidemment en ville.

On relève enfin 30 infirmes ou mendicants, et 269 chômeurs complets ou hommes adultes ne travaillant pas, ce qui est considérable, et représente 10 % de l'ensemble.

Il a paru intéressant d'essayer de dégager les aptitudes ou les préférences des divers apports ethniques.

En plus de ceux qui disent ne pas avoir de ressources suffisantes pour supporter un loyer, et qui représentent 40 % des personnes interrogées, nous avons vu qu'il y en a 35,5 %, qui ne veulent pas quitter leur baraque. Le plus grand nombre (185) veulent rester chez eux parce qu'ils s'y plaisent. Il y a des logements assez confortablement installés, il en est même de modestes, où les occupants se sentent à l'aise. C'est un habitat relativement bien adapté aux goûts et aux besoins de gens issus de la campagne, où ils étaient plus mal logés dans des khaimas ou des nouadils. Il est préférable à peu de frais, il est plus individualisé que les logements loués en ville, tout en permettant une vie sociale aussi active. Il est même des baraques situées dans la verdure, sous des ombreuges, ou dont l'enclos est couvert de plantes grimpantes, liseron, vigne, qui offrent un agrément réel. Les boutiquiers, d'autre part, sont liés à leur clientèle. Aller ailleurs les obligerait à en créer une nouvelle, dans des conditions incertaines, et risquerait de leur faire perdre tout ou partie des créances qu'ils ont, fort nombreuses, dans le douar.

Viennent ensuite ceux qui n'ont pas voulu donner de raison. Un grand nombre d'entre eux se sont contentés de répondre : « Je ferai comme les autres habitants du douar », ou bien « comme décidera le Makhtzen ». Beaucoup aussi (et des autres catégories également), en discutant de cette question, ont demandé si, dans le cas où ils seraient disposés à aller ailleurs, on leur paierait la valeur de leur baraque.

Un petit groupe (34) a déclaré qu'ils avaient l'intention de retourner en tribu. C'était, pour la plupart d'entre eux, une façon de dire non, correspondant plus aux difficultés qu'ils rencontraient à vivre dans le douar qu'à une décision bien prise. Car quelques-uns seulement sont effectivement partis.

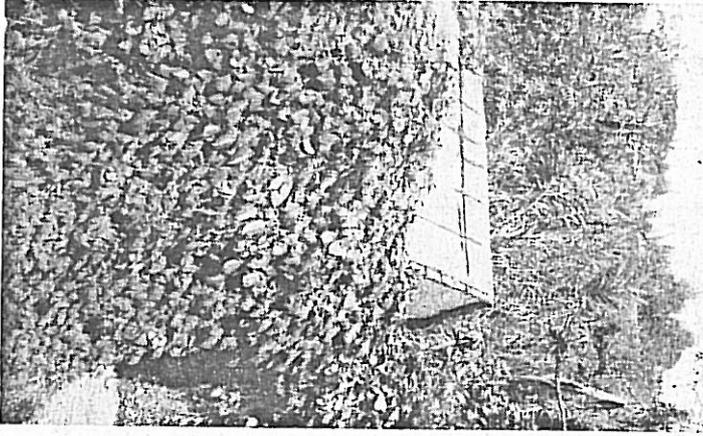
Douze seulement ont répondu qu'ils louaient des baraques et ne voudraient pas en perdre le revenu, alors que sur 500 personnes qui louent des baraques, il y en a bien davantage qui en tiraient des ressources non négligeables.

lent donner aucune raison, sont plus subjectives, plus sentimentales que raisonnées. Elles traduisent la crainte de l'inconnu, du changement, qui peut être une aventure malheureuse, et aussi la résignation de pauvres gens qui préfèrent suivre le destin que la providence leur a tracé plutôt que tenter le sort par un geste inconsidéré. La prudence de gens qui vivent de peu est naturelle.

Ces raisons sentimentales sont du reste variables. Un non, plus ou moins ferme devient l'inconnu, peut aisément se transformer en oui en présence d'une offre précise, et accessible. L'attrait d'un logement meilleur ne joue souvent que s'il est matérialisé par une proposition reposant sur un logement réel, visible, dont les avantages sont apparents et le prix connu. On est alors surpris des sacrifices que peuvent faire d'humbles ménages pour se reloger.

C'est dans ce sens qu'il faut conclure. Il y a déjà, en puissance, 45 % de la population disposée à être mieux logée. Le reste, excepté le déchet inévitable de ceux que l'on pourrait appeler des « économiquement nuis », est susceptible d'opter pour l'habitat, à sa portée, qu'on lui proposera effectivement.

Pierre SUISSE.



Baraque dans la verdure

ANNEXES

ANNEXE 1

ORIGINES ETHNIQUES DES CHEFS DE FAMILLE DU DOUAR DOUMI

(Pour 2.106 familles)

Sous	529 = 24,08 %
Région de Marrakech	891 = 40,87 %
Région de Casablanca	306 = 13,93 %
dont : Chaouia	118 = 5,47 %
Tadla-Oued-Zem	88
Niña-Ait Aabab	27
Doukkala	73
Région de Rabat	374 = 17,03 %
dont : Zair	187 = 8,51 %
Autres	187 = 8,51 %
Région de Meknès	28 = 1,32 %
dont : Tafilalet	16
Région de Fès	50 = 2,27 %
Région d'Oujda	9
Tanger	3
Algérie	6
Isus de régions sèches	
Sous	529
Marrakech	891
Tadla - Oued-Zem	188
Niña - Ait-Aabab	16
Doukkala	9
Tafilalet	9
Oriental	9
1.693 = 74,96 %	

ANNEXE 2

AGES AUXQUELS LES CHEFS DE FAMILLE ONT QUITTE LEUR TRIBU

(Sur 1.310 chefs de famille)

Sur 725 familles :	
De 0 à 10 ans	94 = 12,78 %
De 11 à 20 ans	244 = 33,49 %
De 21 à 30 ans	242 = 32,92 %
De 31 à 40 ans	103 = 14,01 %
De 41 à 50 ans	38 = 5,17 %
A plus de 50 ans	14 = 1,90 %
Pour ces 725 familles :	
Il y a 79 chefs de famille nés au douar Doum,	
— 21 — — — à Rabat, ailleurs qu'au douar Doum.	
On obtient donc les pourcentages suivants :	
Nés à Rabat (douar Doum et ailleurs)	100 = 11,97 %
Arrivés de 1 à 10 ans	94 = 11,25 %
— de 11 à 20 —	244 = 29,92 %
— de 21 à 30 —	242 = 29,98 %
— de 31 à 40 —	103 = 12,33 %
— de 41 à 50 —	38 = 4,55 %
— à plus de 50 ans	14 = 1,67 %
Pourcentage général des chefs de famille nés au douar Doum et à Rabat ailleurs qu'au douar Doum :	
Pour 2.096 familles :	
Nés au douar Doum	48 = 2,29 %
Nés ailleurs	10,96 %
Total	10,96 %

ANNEXE 3

CONDITIONS D'INSTALLATION AU DOUAR DOUMI

(Sur 1.133 chefs de famille)

Accueil dans famille	297 = 26,21 %
Sans accueil	836 = 73,79 %
(Sur 1.810 familles)	
Aménagés par leurs parents	179 = 8,89 %
Aménagés par leur mari (1)	89 = 4,91 %
Aménagés par leur patron	24 = 1,32 %
Venus comme militaires ou par suite de mutations administratives	120 = 6,63 %
412 = 22,75 %	
En prenant les pourcentages dans les deux groupes :	
Famille recevant une aide ou un accueil à l'arrivée :	
28,21 + 22,75 = 48,96 %	
(Sur 1.833 chefs de famille)	
Arrivés directs de la famille au douar Doum	1.380 = 70,06 %
Arrivés après un séjour dans un autre quartier de Rabat	370 = 18,91 %
Arrivés après un séjour dans une autre ville ou région	203 = 10,39 %

ANNEXE 4

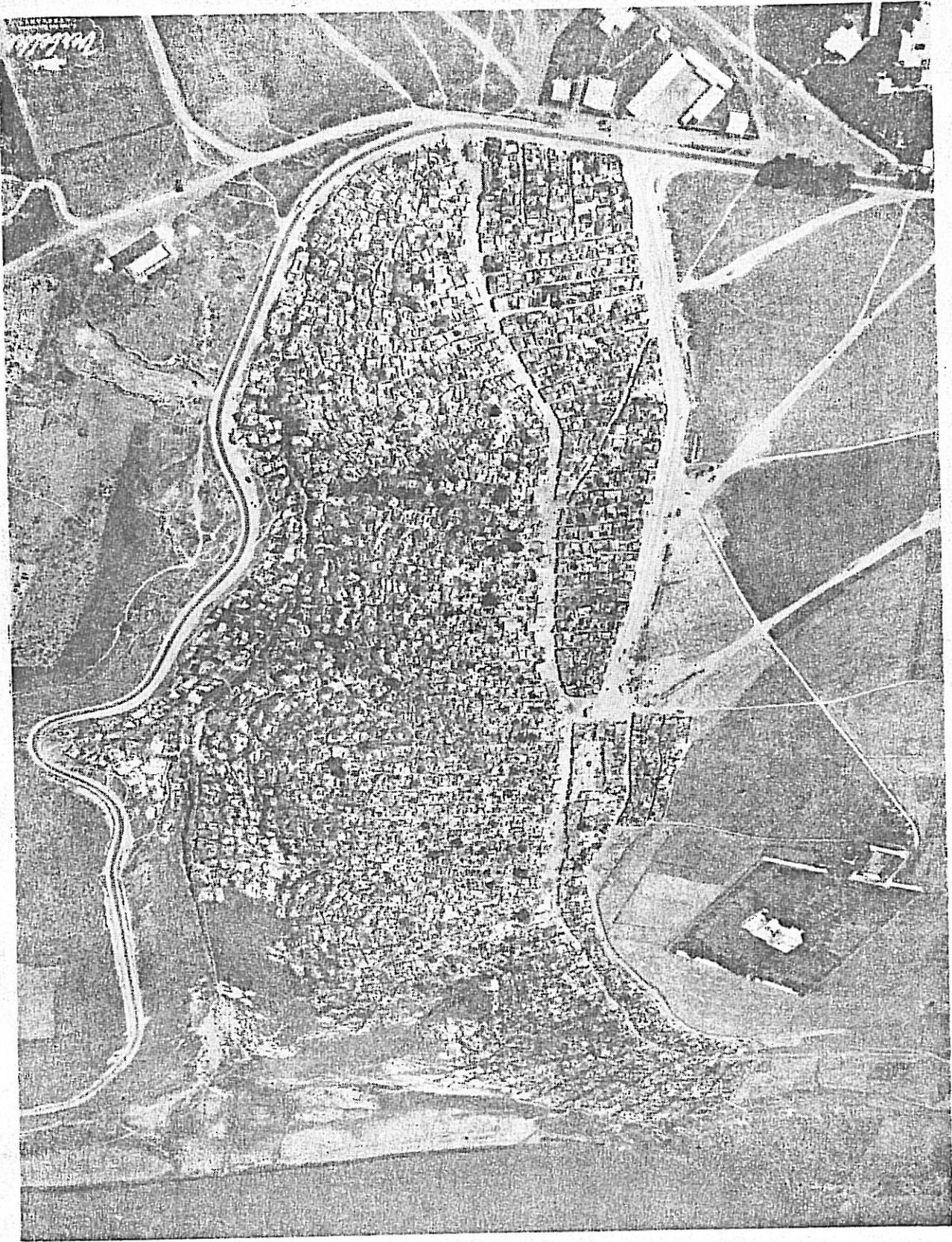
RAISONS DE LA VENUE AU DOUAR DOUMI

(de 1.810 chefs de famille)

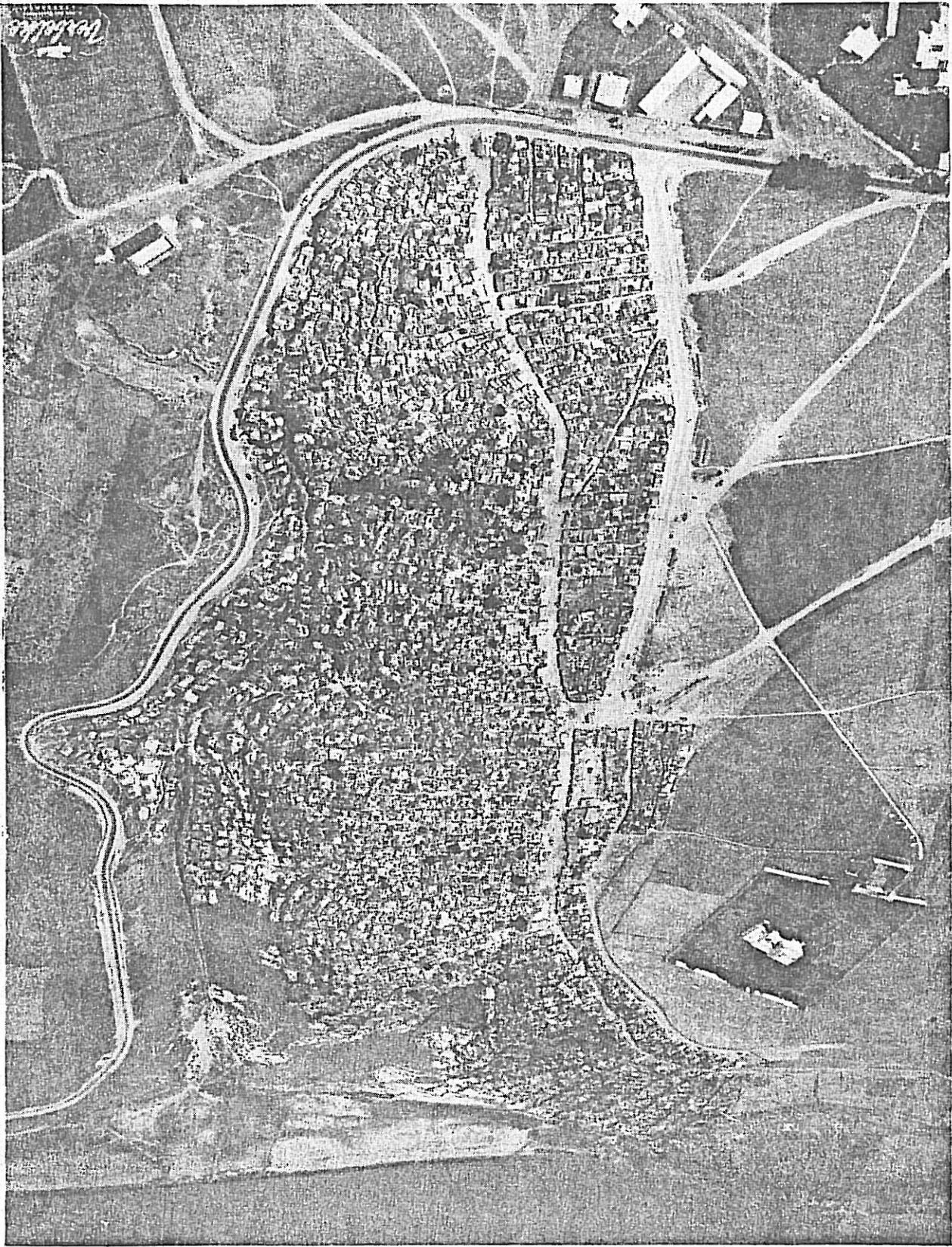
Parce qu'ils n'avaient pas assez de ressources en tribu	1.330 = 73,48 %
Pour chercher du travail	
Pour gagner leur vie	18
Pour rejoindre des parents	8
Pour rejoindre des enfants	5
A la mort de leurs parents	179
Pour suivre leurs parents	89
Pour suivre son mari	4
Pour suivre son patron	24
A cause de mutation administrative	85
Pour s'engager	35
Pour faire du commerce	12
A cause de la perte de ses terres	2
Divers	19

(1) Il ne s'agit que de femmes chefs de famille.

Vue aérienne du donar Doum



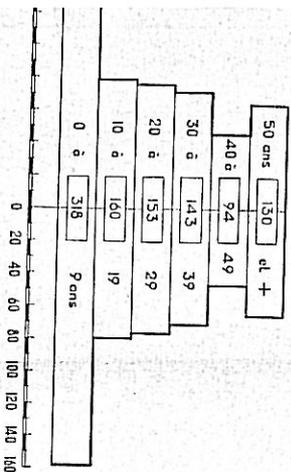
Vue aérienne du douar Doum



Au reste, bien que les tranches d'âges ne soient pas exactement semblables, la comparaison graphique des pourcentages donnés plus haut avec ceux de la pyramide des âges (recensement de 1952) est significative.

L'allure de ces deux pyramides fait bien apparaître que ce ne sont pas des familles entières qui ont abandonné leur tribu, sans quoi elles auraient à peu près la même structure, mais surtout des jeunes, de 11 à 20 ans. On verra en outre plus bas que 56 % des mariages des chefs de famille actuels ont été célébrés au douar Doum, et ce chiffre ne comprend évidemment pas les mariages de jeunes gens qui, bien qu'établis au douar, sont allés se marier dans leur tribu.

PYRAMIDE DES AGES



Comparaison de la pyramide des âges et de la pyramide des âges exode. Les chiffres portés dans chaque case traduisent la proportion sur 10.000.

CONDITIONS D'INSTALLATION AU DOUAR (annexe 4)

L'installation de nouveaux venus, surtout très jeunes, dans un bidonville, présente beaucoup de difficultés. Nous avons noté plus haut qu'il existe des peuplements ethniquement homogènes, dont certains sont groupés dans leur habitat. Le nouvel arrivé peut donc trouver assistance auprès de parents, et aussi auprès de familles de même origine, de compatriotes.

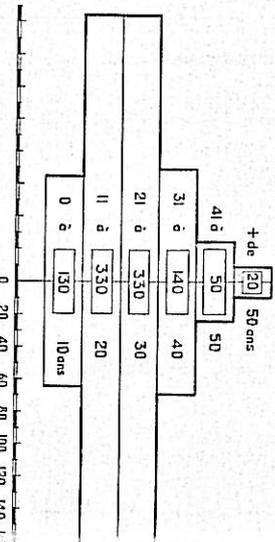
Il est nécessaire de préciser que cette aide à l'arrivée chez des amis, des camarades, des gens du même douar, n'a pas été signalée aux enquêteurs, parce qu'elle ne faisait pas l'objet d'une question et qu'elle ne présentait aux intéressés aucune importance, donc aucune raison qu'on la signalât. Mais au cours de conversations particulières à l'enquête, il est apparu qu'elle est fréquente.

Par contre, il a été relevé que 35,50 % des immigrants ont été accueillis par des gens de leur

famille, déjà habitants du douar. Si l'on ajoute à ce chiffre 10 % d'enfants (actuels chefs de famille) amenés par leurs parents, 5 % de femmes (également chefs de famille aujourd'hui) amenées par leur mari, c'est environ 50 % de ces immigrants qui ont bénéficié, à leur arrivée, d'un accueil ou d'un appui familial.

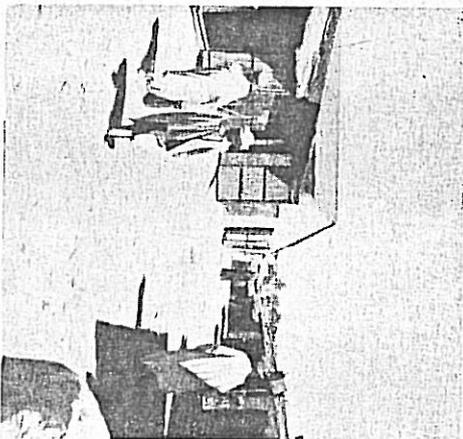
Les engagements, les mutations militaires ou administratives, et les ventes d'employés ou d'ouvriers suivant leurs patrons, représentent 8 % environ de l'ensemble. Le pourcentage des chefs de famille qui ont précédemment habité un autre quartier de Rabat est d'environ 19 %. Ceux-ci ont pu préparer leur installation au douar Doum. On constate ainsi que 77 %, soit plus des 3/4 des chefs de famille — sans

AGES D'EXODE



compléter l'accueil non déterminé des camarades ou des amis — ont été cités, d'une façon ou d'une autre (gîte provisoire, emploi assuré) lors de leur installation au douar.

Le jeune âge des nouveaux venus, et l'accueil réservé à la plupart, expliquent que la population du douar a pu s'accroître sans contrevenir aux indications de construire de nouvelles baraquas. Tous ces gens ont pu loger chez des habitants du douar, ils ont pu se caser. Lorsqu'ils ont formé des foyers, ils se sont serrés, ils ont édifiés une pièce de plus dans la zriba (c'est pourquoi les quartiers les plus anciens sont très denses). Ils ont fait surgir de nouveaux bidonvilles voisins, tels que le douar Maadidi, le douar Laila Atcha, le douar situé au sud de Tagaddoum. Et outre, pour des gens déjà sur place, il est plus facile de profiter d'un moment de relâchement de l'autorité, de s'assurer de la bienveillance des moudirins, de profiter d'un emplacement favorable, pour construire de nouvelles baraquas, pour transformer une noula en une zriba à deux pièces, pour agrandir une zriba qui ensuite se scinde en deux. C'est ainsi que le douar Doum et ses annexes n'ont cessé de s'agrandir et de se peupler.



La grand'true, entre le « douar qdim » et le « douar Jdid »

MARIAGES (annexe 5)

Malgré un apport incessant de l'extérieur, il s'est constitué au douar Doum une population qui tend à vivre sur elle-même en entité ayant son caractère personnel, de plus en plus indépendante des tribus d'origine. Il s'est produit, de façon continue, un brassage de sang qui tend à rompre les attaches avec le terroir.

En ce qui concerne les chefs de famille actuels, 55,88 % des mariages ont eu lieu au douar Doum, 31,77 % dans la tribu d'origine, 12,34 % « ailleurs », c'est-à-dire le plus souvent dans un des lieux de séjour qui ont suivi le départ de la tribu et précédé l'établissement au douar Doum.

Les mariages entre époux de la même tribu sont très nombreux lorsque le mariage a eu lieu en tribu : 82 %. Ils sont peu nombreux dans les mariages célébrés « ailleurs » : 23 %. Lorsque le mariage a été réalisé au douar Doum, la proportion est intermédiaire : 39 %. Pour l'ensemble, 51 % des époux sont de la même tribu.

Ces chiffres portent sur les chefs de famille actuels, donc sur une période de trente ans environ. La proportion des mariages célébrés au douar Doum est d'autant plus forte que les mariages sont plus récents, car c'est au douar que se marient les jeunes gens et les jeunes filles, de plus en plus nombreux, qui y sont nés.

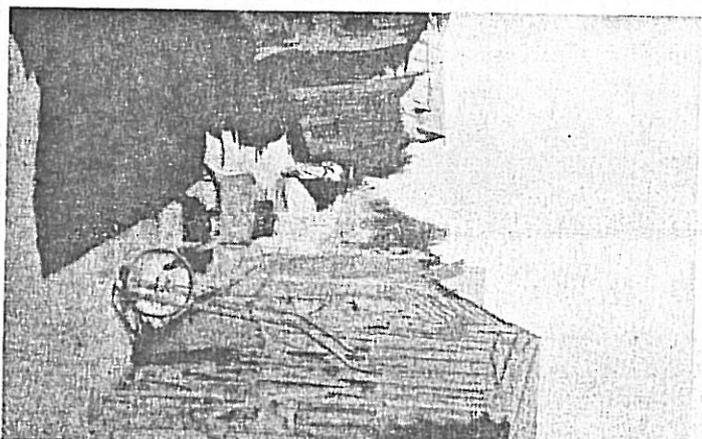
BIENS CONSERVES AVEC LA TRIBU (annexes 6, 7)

D'autres signes révèlent ce détachement croissant de la population du douar de ses origines locales. Plus de la moitié (52,70 %) des actuels chefs de famille ne possèdent plus de parents en tribu. Parmi ceux qui en possèdent encore, 21 % y ont leur famille à peu près complète, ce qui s'explique par le départ, déjà noté, de jeunes portant individuellement, et 15 % n'y ont plus que des frères ou sœurs. Par contre, ceux qui ont leur femme ou leurs enfants sont l'infime minorité : 0,16 % pour les premiers, 0,91 % pour les seconds. C'est là le signe qu'il ne s'agit pas d'un exode temporaire, mais bien d'un départ définitif vers la ville.

Ceux qui possèdent encore du bien (terre, maison, cheptel) en tribu représentent environ 21 %, alors que ceux qui ne possèdent plus rien sont 79 %.

De même, les chefs de famille qui ne retournent jamais en tribu constituent environ 70 %, ceux qui y font des retours espacés 8 %, et des retours annuels ou plus fréquents, 21 %.

Il a paru intéressant de connaître si les retours



Une rue du « douar Jdid »

Le recensement du Douar Doum

S
L
E
S
E
S
S

Le Douar Doum est une agglomération du type « bidonville » située aux portes de Rabat. Chaque foyer dispose d'un enclos entouré d'une haie en bambous ou feuilles de palmier ; les enclos sont régulièrement alignés le long de ruelles.

L'intérêt d'un recensement complet de la population de ce douar était multiple :

— il devait s'insérer dans une étude sociologique plus générale sur certains aspects de la population musulmane du Maroc : origine des habitants des villes, attaches conservées avec les tribus, mœurs matrimoniales.

— il constituait un élément d'information sur la démographie marocaine encore si mal connue.

— il constituait un essai en vue des prochains recensements généraux de la population : est-il possible de faire un recensement total, individuel de la population marocaine au moyen de feuilles de foyer remplies par les agents de l'autorité de contrôle et comportant quelques questions simples sur chaque individu : sexe, âge, profession ?

L'opération a été réalisée en janvier-février 1949. Le recensement a été fait par enquête directe auprès des intéressés : les enquêteurs, Marocains ou ayant une grande connaissance de la langue arabe, sont allés de porte en porte et ont rempli le questionnaire de chaque foyer d'après les réponses du chef de famille.

Dans l'ensemble, le questionnaire a pu être rempli sans trop de difficultés. Cependant des questions paraissant simples ont nécessité de

véritables interrogatoires : âge, tribu d'origine.

Pour les âges en particulier la vraisemblance des réponses a été vérifiée « de visu » toutes les fois que c'était possible.

I. — RESULTATS D'ENSEMBLE :

Personnes recensées	4.772
Enclos : { Habités — Foyers	1.331
{ Vacants	39
Habitations	1.997

Type d'habitation

Construction en dur	284
Nouala	440
Baraque	1.270
Tente	3
Total	1.997

Répartition des habitations suivant le nombre de foyers qu'elles comportent

Habitations à :				
1 foyer	702	54		702
2 »	528	40		1056
3 »	65	5		195
4 »	11	1		44
Non déclaré	25	2		25
Total	1.331	100		2022

IV. — LES FOYERS.

a) Foyers d'après le nombre de personnes :

Le tableau suivant répartit les foyers d'après le nombre total de personnes — enfants compris :

Nombre de personnes composant le foyer	Nombre de foyers		Nombre de personnes au total		Nombre moyen de personnes par foyer :
		%		%	
1	95	7	95	2	3,6
2	352	26	704	15	
3	278	21	834	16	
4	257	19	1.028	22	
5	159	12	795	17	
6	91	7	546	11	
Plus de 6	99	8	770	17	
Total	1.331	100	4.772	100	

On voit que les foyers de 2 personnes sont les plus nombreux, mais ce sont les foyers de 4 qui groupent le maximum d'individus.

b) *Durée de séjour au douar des chefs de foyer :*

La question sur la durée de séjour au douar n'a été posée qu'aux chefs de foyer. La répartition année par année fait apparaître le phénomène de l'attraction des nombres ronds : déjà sensible lorsque l'on pose une question d'âge ou de durée à une population évoluée, il est normal de le voir amplifié ici où les réponses ont dû être plus ou moins interprétées par les enquêteurs. C'est pourquoi on a constitué des groupes de cinq ans à cheval sur les multiples de 5.

Chefs de foyer d'après la durée de séjour au douar :

0 à 2 ans	181	13
3 à 7	182	14
8 à 12	103	8
13 à 17	90	7
18 à 22	286	21
23 à 27	158	12
28 à 32	154	12
33 et plus	81	6
Non déclarés	96	7
	<hr/>	<hr/>
	1.331	100

La pyramide établie se présente comme la superposition de 2 populations distinctes :

Les habitants du douar se sont révélés d'origines les plus diverses puisque près de 200 tribus ont été identifiées. Les principales sont les suivantes :

Tribu ou Circonscription	Région	Chefs de foyer	Adultes
Territoire de Mazagan	Casablanca	30	74
Cercle des Chaouia — N. et S.	d°	61	147
Ghich	Marrakech	34	74
Rehanna	d°	71	167
Sarhna	d°	36	74
Cercle de Mogador	d°	42	79
Oulad Yaya	d°	180	424
Cercle de Zagora — Autres que Oulad Yaya)	d°	28	63
Circonscription des Ait-Ouir	d°	32	62
Ville de Rabat	Rabat	79	384
Dont Douar Doum	d°	69	337
Rabat-Banlieue — Salé	d°	42	102
Cercle de Taroudant	Agadir	36	67
Cercle de Tiznit	d°	69	132
Ait Ahmed	d°	77	174
Ait Oussa	d°	111	244
Autres	Diverses	403	987
		<hr/>	<hr/>
Total		1.331	3.248

III. — LES INDIVIDUS.

a) *Structure par sexe et âge :*

L'âge approximatif a été déterminé par l'enquêteur à l'aide des déclarations imprécises du chef de foyer et de l'aspect physique des

personnes. Une correspondance aux arrivées anciennes ou aux gens nés au douar, et qui constitue la partie stabilisée de la population et une correspondance aux arrivées plus récentes (moins de 18 ans de séjour) : sa décroissance rapide traduit son instabilité. Les chefs de foyer de 18 ans ou plus au douar représentent 55 % de l'ensemble.

c) *Origine géographique :*

L'origine a toujours été déterminée pour le chef de foyer ; pour les autres membres de la famille la question a été souvent sans réponse et a dû nécessiter une interprétation lors de l'exploitation des documents.

En principe l'enquêteur devait demander la tribu, mais l'identification n'en a pas toujours été possible et l'on a dû parfois rattacher la localité indiquée à une circonscription administrative.

Régions administratives d'origine :

	Chefs de foyer		Adultes	
		%		%
Casablanca.	150	11	355	11
Marrakech .	557	42	1.290	40
Rabat	198	15	656	20
Agadir	373	28	788	24
Divers	53	4	159	5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total ...	1.331	100	3.248	100

personnes. D'où accumulation aux âges « ronds » 15, 20, 25, etc... alors que les âges immédiatement voisins (9 et 11, 19 et 21) disparaissent presque complètement.

La pyramide obtenue, même en faisant des groupes de 5 ans à cheval sur les âges 10, 15,

20 etc... est assez irrégulière, par suite de la faiblesse de l'effectif total.

La structure par âge peut se résumer dans les tableaux ci-après :

Habitants selon le sexe et l'âge

Age	Sexe masculin	Sexe féminin
Moins de 6 ans	343	312
6 à 14 ans	438	360
15 à 59	1.491	1.583
60 et plus	101	144
Total	2.373	2.399

Les principaux points suivants peuvent être soulignés :

— Les sexes s'équilibrent sensiblement : prédominance des hommes dans les jeunes âges, des femmes dans les âges élevés.

— Faible nombre de vieillards (forte mortalité, forte natalité).

— Renflement de la pyramide dans la zone centrale, caractéristique d'une immigration d'adultes.

Répartition proportionnelle pour 1.000 habitants de chaque sexe

AGE	Douar Doum		Marocains Musulmans Recensement de 1917	
	M	F	M	F
Moins de 6 ans	144	130	208	195
6 à 14 ans	185	150	236	216
15 à 59 ans	628	660	502	526
60 et plus	43	60	54	63
Total	1.000	1.000	1.000	1.000

— Comparée à la population de l'ensemble du Maroc : moins d'enfants, moins de vieillards, plus d'adultes.

b) Sexe, âge et état matrimonial :

Cette répartition fournit une image caractéristique des mœurs matrimoniales en milieu musulman :

Age	Les 2 sexes	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
		Célib.	Mariés	Veufs et div.	Total	Célib.	Mariés	Veufs et div.	Total
Moins de 15 ans	1.453	781	—	—	781	671	1	—	672
15 — 39 ...	2.217	368	650	9	1.027	84	1.005	101	1.190
40 — 59 ...	857	22	431	11	464	4	197	195	393
60 et plus ..	245	10	81	10	101	—	16	128	144
Total ...	4.772	1.181	1.162	30	2.373	756	1.219	424	2.399

Le fait essentiel est le grand nombre de mariés : à partir de 20 ans presque tous les hommes et pratiquement toutes les femmes sont mariés. Les veuves et divorcées sont plus nombreuses que les veufs et divorcés ; conséquence de la plus faible mortalité et des remariages moins fréquents chez les femmes.

c) Population active :

La répartition par professions n'a été faite que pour les adultes (16 ans et plus) bien que certains enfants aient indiqué des métiers : cirneur, porteur au marché, etc...

Population active par sexe et âge

AGE	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	Total	Actifs	Proportion des actifs	Total	Actives	Proportion des actives
Moins de 16 ans	823	—	—	713	—	—
16 — 19.	147	79	53,7	171	16	9,4
20 — 29.	441	381	86,4	566	78	13,8
30 — 39.	397	365	92,0	412	76	18,4
40 — 49.	288	266	92,4	226	60	26,6
50 — 59.	176	147	83,5	167	35	21,0
60 — 69.	73	44	60,3	101	21	20,8
70 et plus	28	5	—	43	2	—
Total ..	2.373	1.288	54,3	2.399	280	11,7

ANNEXE

Essai de calcul d'un taux de natalité

A. — LA PYRAMIDE DES AGES.

Il a été nécessaire au préalable de rectifier les données brutes du recensement pour répartir les accumulations constatées aux âges ronds. Voici la composition par âge après ces corrections :

Structure par âge rectifiée

AGE	Sexe masculin	Sexe féminin
0 — 4	300	249
5 — 9	287	278
10 — 14	199	156
15 — 19	189	274
20 — 24	202	304
25 — 29	263	275
30 — 34	215	209
35 — 39	198	167
40 — 44	145	113
45 — 49	113	104
50 — 54	93	91
55 — 59	57	63
60 — 64	41	56
65 — 69	21	25
70 — 74	8	18
75 — 79	4	1
80 et plus	5	10
N. D.	3	3
Total...	2.373	2.399

On voit que la pyramide qui en résulte n'est pas exempte d'irrégularités, ceci n'a rien d'extraordinaire pour un effectif aussi réduit.

Les principales caractéristiques à souligner sont les suivantes :

— Le renflement aux âges médians, 25-40 ans pour les hommes, 15-30 pour les femmes, correspond sans doute à une « immigration » de jeunes adultes.

— La décroissance est régulière à partir de

30 ans, plus rapide pour les hommes que pour les femmes.

— Les irrégularités sont particulièrement marquées aux jeunes âges : défauts du recensement ou oscillations réelles de la fécondité et de la mortalité infantile, il est difficile de juger.

B. — ESTIMATION DU TAUX DE NATALITE.

La répartition entre les âges, moins de 1 an, 1, 2, etc... étant très incertaine, nous estimerons la natalité moyenne sur 5 ans, en considérant globalement les enfants de moins de 5 ans et en supposant que, pendant les 5 dernières années, effectif total de la population et natalité sont restés à peu près constants.

Les données sont :

effectif total : 4.770,
enfants de 0 à 5 ans : 550.

L'effectif des survivants dépend non seulement de la natalité mais de la mortalité depuis la naissance. Celle-ci est inconnue, il faut donc faire une nouvelle hypothèse. La mortalité, surtout la mortalité infantile est certainement très forte : nous l'avons supposée légèrement supérieure aux taux de la plus ancienne table de mortalité française, environ le triple de la mortalité française 1933-38. Cela correspond notamment à un taux de mortalité infantile de 20 % (1).

On trouve ainsi qu'il a fallu un nombre annuel de naissances de 150, ce qui correspond à un taux de natalité d'environ 310 pour 10.000.

Cette natalité est forte, mais pas exceptionnelle. Voici, pour fixer les idées, quelques taux observés en 1947.

France	210
Ceylan	394
Japon	340
Mexique	451

Elle est, en tout cas, inférieure aux estimations usuelles faites pour l'ensemble de la population musulmane du Maroc.

(1) Ce qui signifie exactement que sur 100 nés vivants, 20 décèdent avant d'avoir atteint l'âge de 1 an.

ANNEXE

Essai de calcul d'un taux de natalité

A. — LA PYRAMIDE DES AGES.

Il a été nécessaire au préalable de rectifier les données brutes du recensement pour répartir les accumulations constatées aux âges ronds. Voici la composition par âge après ces corrections :

Structure par âge rectifiée

AGE	Sexe masculin	Sexe féminin
0 — 4	300	249
5 — 9	287	278
10 — 14	199	156
15 — 19	189	274
20 — 24	202	304
25 — 29	263	275
30 — 34	215	209
35 — 39	198	167
40 — 44	145	113
45 — 49	113	104
50 — 54	93	91
55 — 59	57	63
60 — 64	41	56
65 — 69	21	25
70 — 74	8	18
75 — 79	4	1
80 et plus	5	10
N. D.	3	3
Total...	2.373	2.399

On voit que la pyramide qui en résulte n'est pas exempte d'irrégularités, ceci n'a rien d'extraordinaire pour un effectif aussi réduit.

Les principales caractéristiques à souligner sont les suivantes :

— Le renflement aux âges médians, 25-40 ans pour les hommes, 15-30 pour les femmes, correspond sans doute à une « immigration » de jeunes adultes.

— La décroissance est régulière à partir de

30 ans, plus rapide pour les hommes que pour les femmes.

— Les irrégularités sont particulièrement marquées aux jeunes âges ; défauts du recensement ou oscillations réelles de la fécondité et de la mortalité infantile, il est difficile de juger.

B. — ESTIMATION DU TAUX DE NATALITE.

La répartition entre les âges, moins de 1 an, 1, 2, etc... étant très incertaine, nous estimons la natalité moyenne sur 5 ans, en considérant globalement les enfants de moins de 5 ans et en supposant que, pendant les 5 dernières années, effectif total de la population et natalité sont restés à peu près constants.

Les données sont :

effectif total : 4.770,
enfants de 0 à 5 ans : 550.

L'effectif des survivants dépend non seulement de la natalité mais de la mortalité depuis la naissance. Celle-ci est inconnue, il faut donc faire une nouvelle hypothèse. La mortalité, surtout la mortalité infantile est certainement très forte : nous l'avons supposée légèrement supérieure aux taux de la plus ancienne table de mortalité française, environ le triple de la mortalité française 1933-38. Cela correspond notamment à un taux de mortalité infantile de 20 % (1).

On trouve ainsi qu'il a fallu un nombre annuel de naissances de 150, ce qui correspond à un taux de natalité d'environ 310 pour 10.000.

Cette natalité est forte, mais pas exceptionnelle. Voici, pour fixer les idées, quelques taux observés en 1947.

France	210
Ceylan	394
Japon	340
Mexique	451

Elle est, en tout cas, inférieure aux estimations usuelles faites pour l'ensemble de la population musulmane du Maroc.

(1) Ce qui signifie exactement que sur 100 nés vivants, 20 décèdent avant d'avoir atteint l'âge de 1 an.

DESM N° 13 1936

CONDITION ÉCONOMIQUE ET NIVEAUX DE VIE DES TRAVAILLEURS INDIGÈNES AU DOUAR DOUM (1)

Nous avons entrepris en décembre dernier, M. Baron, professeur au lycée Gouraud, le lieutenant Huot de la direction des affaires indigènes et moi, une enquête sur les deux grands « bidonvilles » du douar Doum et du douar Debarh. Ces agglomérations de travailleurs, nettement distinctes de la ville, situées en dehors du périmètre municipal, possédant un embryon d'organisation administrative et économique, apparaissent comme d'énormes corps parasitaires accrochés au flanc de la ville de Rabat.

Notre plan de travail, abstraction faite des détails de l'enquête, porte, en gros, sur les points suivants :

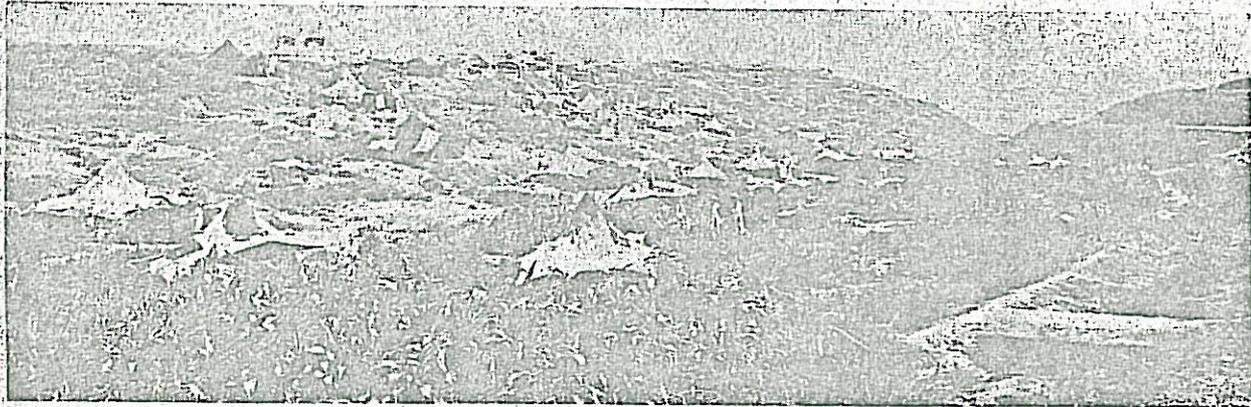
1° Origine de ces travailleurs : dates, raisons, modalités de leur émigration ;

2° Conditions économiques : métiers exercés, salaires, chômage. Appréciation des niveaux de vie de ces travailleurs ;

3° Conditions d'installation : types d'habitation, coût des différentes habitations, loyers, redevances, etc. ;

4° L'aspect urbain de ces agglomérations : organisation administrative, tutelle des autorités, surveillance sanitaire, police, etc. ;

5° L'aspect psychologique : persistance des coutumes tribales, subsistance ou non de liens avec la tribu ; observance religieuse, etc. ;



Vue générale du Douar Doum prise du Douar des Ait Oussa

6° A un point de vue plus général, l'influence que la vie en commun peut exercer relativement au genre d'habitation, au métier, au caractère sur ces individus issus de régions différentes (2).

Certains résultats ont déjà été communiqués récemment au Congrès des sociétés savantes d'Afrique du Nord à Tlemcen (3). Aujourd'hui, réservant les autres parties de notre enquête pour plus tard, nous nous bornerons à exposer, dans un résumé schématique, la condition économique et les niveaux de vie des travailleurs indigènes établis au douar Doum.

Nous allons examiner successivement :

- 1° La répartition générale des métiers ;
- 2° Les différents gains journaliers pour chacun de ces métiers ;
- 3° L'emploi de ces gains :
 - a) Dépenses d'habitation ;

b) Dépenses d'alimentation, modalités d'approvisionnement ;

c) Dépenses diverses grevant plus ou moins les budgets ;

4° Les conclusions qu'il est possible de tirer de l'examen de ces conditions de vie.

Il va sans dire qu'en l'absence de documentation officielle, les résultats auxquels nous aboutissons ne présentent pas dans le détail toutes les garanties que nous souhaiterions apporter. Il ne nous a pas toujours été facile d'obtenir des habitants les renseignements que nous désirions ; il nous a fallu insister, nous montrer exigeants, et nous astreindre dans la plupart des cas à de sévères recoupements avant de pouvoir compter sur une information suffisamment précise.

A. — RÉPARTITION GÉNÉRALE DES MÉTIERS.

Le chiffre de population établi par le recensement de 1936 donne au douar Doum les proportions d'une petite ville. Il compte 3.151 habitants, et il y a tout lieu de croire que ce total est encore légèrement inférieur à la réalité à cause

(1) Communication faite par M. Baye à l'Institut des hautes études marocaines, le 30 avril 1936.

(2) Nous donnerons ultérieurement les résultats concernant ces divers points.

(3) Conditions d'habitation des travailleurs indigènes à Rabat.

des appréhensions qu'éveille dans l'esprit de beaucoup d'indigènes toute opération administrative.

I. — Si nous examinons d'abord dans l'ensemble les métiers qui fournissent la subsistance à cette population, nous trouvons les catégories approximatives suivantes :

a) Les travailleurs des chantiers, employés soit par des entrepreneurs pour la construction d'immeubles ou la confection de routes, soit par les services municipaux pour des travaux d'édilité. C'est l'afflux de cette main-d'œuvre, attirée par les travaux d'aménagement de la ville, qui a été la cause principale de la formation des bidonvilles. Ce sont en général des manœuvres ; on compte toutefois parmi eux quelques ouvriers spécialisés (peintres, maçons, menuisiers) ;

b) Des employés d'administration (6 ou 7 chaouchs, quelques serviteurs ou employés auxiliaires payés à la journée), des domestiques de familles européennes, des jardiniers, etc. ;

c) Toute une variété de petits métiers :
Porteurs au marché (1) ; ce sont en général des enfants, mais leurs gains pourvoient souvent à l'entretien de leur famille. On compte aussi quelques porteurs de journaux, mais aucun cireur ;

De nombreux marchands d'œufs, de poules, d'escargots, de produits de la saison (fleurs, mauve sauvage — *tubbiga* ou *beqqula*, légumineuses appelées *krinbus*, champignons-truffes — *terfas*). Ils font le tour des maisons de la ville européenne pour offrir leurs produits. Certains s'installent même au marché pour la vente.

Parmi ces petits métiers, il faut ranger enfin ceux des femmes, car un assez grand nombre d'entre elles travaillent :

1. Pour la plupart, elles se louent au marché pour laver le linge et effectuer les gros travaux ;

2. Certaines sont occupées à confectionner des nattes de jonc ou des *chwari* ;

3. D'autres transportent de l'argile (*ta-douppu*) utilisée par les potiers. Certaines font le commerce du sablon employé pour le nettoyage des ustensiles de cuisine.

d) En dehors de cette population qui cherche par différents moyens à gagner quelque argent à la ville, il existe une proportion importante de gens qui vivent par le commerce à l'intérieur du douar ou par les divers métiers qu'entraînent naturellement les besoins de toute agglomération. On compte ainsi :

Les commerces d'alimentation :

33 boutiques d'épiciers ;

5 échoppes de bouchers ;

1 moulin ;

1 four ;

10 porteurs d'eau ;

3 fabricants de beignets ;

1 bureau de tabac ;

Quelques petits artisans (1) :

3 savetiers occupés à la réparation des babouches ;

4 menuisiers ;

3 loueurs et réparateurs de bicyclettes ;

3 coiffeurs (dont l'un fait le dentiste 4 ses heures) ;

Quelques couturières faisant pour leurs voisines de menus travaux ;

Quelques marchands de bric-à-brac ;
1 hammam.

e) Il est pénible enfin de constater l'énorme proportion de chômeurs que renferme le douar Doum. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il semblerait qu'un quart ou un tiers de la population seulement pourrait compter sur des gains réguliers. Le reste travaille un jour ou deux par semaine. Quelques-uns tâchent de se procurer un peu d'argent en débitant des branches dont on fait de petits fagots. Un grand nombre d'enfants et même de femmes vont mendier à la ville européenne ; il semble d'ailleurs que, par entente mutuelle, des secteurs soient assignés à chacun ; si l'exploitation est fructueuse, il faut souvent défendre son lot contre des voisins moins favorisés.

On voit donc qu'en définitive, la plupart de ces métiers se caractérisent :

a) Comme des métiers d'émigrants (que l'on envisage les travailleurs occupés aux chantiers, ou les commerçants et les petits artisans qui se sont installés au douar par suite de la naissance subite de l'agglomération). Il est en particulier intéressant de constater le petit nombre des artisans ou des ouvriers qualifiés car l'ensemble de la population est composé de ruraux ;

b) Ce caractère s'accroît si l'on examine la gamme des métiers parcourus par ces hommes : tel d'entre eux a été porteur d'eau, petit marchand de bestiaux, domestique chez des Européens, épicier, boucher. Tel autre a été mineur dans le Nord de la France, ouvrier chez Citroën, boucher, petit marchand de bestiaux ;

c) D'ailleurs, beaucoup n'ont pas rompu toute attaché avec les métiers ruraux. Sans compter ceux d'entre eux qui sont jardiniers, un assez grand nombre retournent dans leur pays de temps à autre à l'époque de la moisson ou s'embauchent comme moissonneurs dans les exploitations agricoles voisines de Rabat.

II. — D'ailleurs, si nous examinons ces métiers du point de vue de l'origine des habitants, nous constatons souvent, à défaut de spécialisation absolue, du moins certaines préférences ou certaines habitudes communes à la plupart des gens issus de la même tribu. Comme, d'autre

(1) Le douar Doum en fournit une trentaine sur le total de 162 que compte Rabat.

(1) Nous ne parlons ici que des artisans fixés au douar. Celui-ci reçoit périodiquement la visite d'artisans ambulants. Nous avons en particulier un juif du mellah de Rabat qui, installé sous une tente, répare les quinquets à carbure et fabrique de grossiers bijoux d'aluminium et d'argent.

des appréhensions qu'éveille dans l'esprit de beaucoup d'indigènes toute opération administrative.

I. — Si nous examinons d'abord dans l'ensemble les métiers qui fournissent la subsistance à cette population, nous trouvons les catégories approximatives suivantes :

a) Les travailleurs des chantiers, employés soit par des entrepreneurs pour la construction d'immeubles ou la confection de routes, soit par les services municipaux pour des travaux d'édilité. C'est l'afflux de cette main-d'œuvre, attirée par les travaux d'aménagement de la ville, qui a été la cause principale de la formation des bidonvilles. Ce sont en général des manœuvres ; on compte toutefois parmi eux quelques ouvriers spécialisés (peintres, maçons, menuisiers) ;

b) Des employés d'administration (6 ou 7 chaouchs, quelques serviteurs ou employés auxiliaires payés à la journée), des domestiques de familles européennes, des jardiniers, etc. ;

c) Toute une variété de petits métiers :

Porteurs au marché (1) : ce sont en général des enfants, mais leurs gains pourvoient souvent à l'entretien de leur famille. On compte aussi quelques porteurs de journaux, mais aucun circuleur ;

De nombreux marchands d'œufs, de poules, d'escargots, de produits de la saison (fleurs, mauve sauvage — *tabbiga* ou *beqqula*, légumineuses appelées *krinbus*, champignons-truffes — *terfas*). Ils font le tour des maisons de la ville européenne pour offrir leurs produits. Certains s'installent même au marché pour la vente.

Parmi ces petits métiers, il faut ranger enfin ceux des femmes, car un assez grand nombre d'entre elles travaillent :

1. Pour la plupart, elles se louent au marché pour laver le linge et effectuer les gros travaux ;

2. Certaines sont occupées à confectionner des nattes de jonc ou des *chwari* ;

3. D'autres transportent de l'argile (*ta-douqq*) utilisée par les potiers. Certaines font le commerce du sablon employé pour le nettoyage des ustensiles de cuisine.

d) En dehors de cette population qui cherche par différents moyens à gagner quelque argent à la ville, il existe une proportion importante de gens qui vivent par le commerce à l'intérieur du douar ou par les divers métiers qu'entraînent naturellement les besoins de toute agglomération. On compte ainsi :

Les commerces d'alimentation :

33 boutiques d'épiciers ;

5 échoppes de bouchers ;

1 moulin ;

1 four ;

10 porteurs d'eau ;

3 fabricants de beignets ;

1 bureau de tabac ;

Quelques petits artisans (1) :

3 savetiers occupés à la réparation des babouches ;

4 menuisiers ;

3 loueurs et réparateurs de bicyclettes ;

3 coiffeurs (dont l'un fait le dentiste à ses heures) ;

Quelques couturières faisant pour leurs voisines de menus travaux ;

Quelques marchands de bric-à-brac ;

1 hammam.

e) Il est pénible enfin de constater l'énorme proportion de chômeurs que renferme le douar Doum. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il semblerait qu'un quart ou un tiers de la population seulement pourrait compter sur des gains réguliers. Le reste travaille un jour ou deux par semaine. Quelques-uns tâchent de se procurer un peu d'argent en débitant des branches dont on fait de petits fagots. Un grand nombre d'enfants et même de femmes vont mendier à la ville européenne ; il semble d'ailleurs que, par entente mutuelle, des secteurs soient assignés à chacun ; si l'exploitation est fructueuse, il faut souvent défendre son lot contre des voisins moins favorisés.

On voit donc qu'en définitive, la plupart de ces métiers se caractérisent :

a) Comme des métiers d'émigrants (que l'on envisage les travailleurs occupés aux chantiers, ou les commerçants et les petits artisans qui se sont installés au douar par suite de la naissance subite de l'agglomération). Il est en particulier intéressant de constater le petit nombre des artisans ou des ouvriers qualifiés car l'ensemble de la population est composé de ruraux ;

b) Ce caractère s'accroît si l'on examine la gamme des métiers parcourus par ces hommes : tel d'entre eux a été porteur d'eau, petit marchand de bestiaux, domestique chez des Européens, épicier, boucher. Tel autre a été mineur dans le Nord de la France, ouvrier chez Citroën, boucher, petit marchand de bestiaux ;

c) D'ailleurs, beaucoup n'ont pas rompu toute attache avec les métiers ruraux. Sans compter ceux d'entre eux qui sont jardiniers, un assez grand nombre retournent dans leur pays de temps à autre à l'époque de la moisson ou s'embauchent comme moissonneurs dans les exploitations agricoles voisines de Rabat.

II. — D'ailleurs, si nous examinons ces métiers du point de vue de l'origine des habitants, nous constatons souvent, à défaut de spécialisation absolue, du moins certaines préférences ou certaines habitudes communes à la plupart des gens issus de la même tribu. Comme, d'autre

(1) Le douar Doum en fournit une trentaine sur le total de 162 qui compte Rabat.

(1) Nous ne parlons ici que des artisans fixés au douar. Celui-ci reçoit périodiquement la visite d'artisans ambulants. Nous avons vu en particulier un juif du mellah de Rabat qui, installé sous une tente, réparait des quitquets à carbure et fabriquait de grossiers bétons d'aluminium et d'argent.

part, les habitants du douar Doum sont, à l'intérieur de l'agglomération, groupés par origine, nous pouvons ainsi établir approximativement l'importance respective des différents métiers.

On compte en effet au douar Doum, se succédant de l'Ouest à l'Est, en contre-bas de la grande rue du douar :

1° *Le douar des Aït-Oussa*, qui groupe une centaine de tentes. Les habitants sont des Berbères arabisés venus des bords du Drâ inférieur, pays dépendant actuellement du bureau de Goulmine. Les Aït Oussa du douar Doum sont presque tous vendeurs d'herbes, de fleurs, de poules et d'œufs ; un très petit nombre travaillent aux chantiers ;

2° *Le douar El-Askar*, 160 baraques environ. Les habitants sont, en majorité, des Arabes employés aux chantiers. Un certain nombre travaillent à l'usine de crin végétal de l'Aviation. Quelques-uns sont d'anciens soldats, d'où le nom du quartier ;

3° Toute une série de quartiers dont les habitants sont, en très grosse partie, employés comme manœuvres dans des entreprises particulières. Ce sont :

le douar Chaouf groupant une soixantaine de baraques et une cinquantaine de noualas, habitées par des Rehamna ;

le douar Kheha groupant une centaine de baraques ;



Vue sur le « Douar Espagnol »

le douar El-Akhsass comprenant une cinquantaine de baraques ;

le douar des Id-Brahim, une cinquantaine de baraques ;

le douar des Aït-Ali et Aït-ba-Amrane, une cinquantaine de baraques.

C'est tout au plus si dans ces quartiers d'ouvriers-manœuvres, on trouve 1 ou 2 chaouchs (douar Chaouf), 1 cordonnier (Aït-Ali) et quelques serviteurs particuliers ou des services municipaux. On compte aussi quelques porteurs au marché et quelques mendiants ;

4° *Le douar des Aït-Ahmed* groupe environ 100 baraques dont les habitants sont occupés à des travaux divers : un certain nombre distribuent de l'eau aux Touarga (1), d'autres sont jardiniers, quelques-uns sont porteurs ou mendiants ;

5° Enfin *le douar espagnol* ainsi nommé parce qu'à l'ancien emplacement du douar Doum les habitants actuels de ce quartier étaient voisins de familles espagnoles) groupe, dans 150 baraques, une population diverse qui s'adonne à différents travaux : il y a quelques chaouchs, quelques peintres, quelques travailleurs occupés aux chantiers, quelques jardiniers, etc. ;

6° Il est à noter que ces divers quartiers, s'alignant au long d'une rue qui les domine, sont bordés sur toute la longueur de la rue par les boutiques des différents commerçants ; on n'en trouve pour ainsi dire pas à l'intérieur des quartiers. Ces boutiques sont, en très grosse majorité, occupées par des Berbères (2) ;

(1) Actuellement ils sont au nombre de huit.

(2) Les épiciers en particulier semblent s'installer dans le quartier occupé au douar Doum par leur propre tribu.

7° En ce qui concerne enfin les femmes, on constate que :

a) Celles des Aït-Oussa sont, en majeure partie, occupées à faire des nattes de jone ;

b) Les « femmes saboun », qui se louent à la journée pour faire la lessive chez des Européens, sont assez nombreuses dans l'ensemble du douar Doum, bien que le lavage du linge, tel que nous l'entendons, soit étranger à beaucoup et les empêche de trouver là quelques gains. La proportion des femmes saboun est particulièrement forte, semble-t-il, au douar espagnol. Elle paraît très faible, par contre, chez les Aït-Ahmed et chez les Aït-Oussa ;

c) Enfin, si l'on fait abstraction des femmes qui, un peu partout, confectionnent des *chwari* ou de celles qui s'improvisent guérisseuses, on constate, au douar espagnol, la présence de quelques couturières qui exécutent de menus travaux ; il en est qui possèdent, dit-on, une machine à coudre.

On voit donc, en définitive, que :

1° La majeure partie des hommes, Arabes et Berbères, travaillent comme manœuvres aux chantiers. C'est ce qui explique actuellement la forte proportion de chômeurs que nous avons constatée ;

2° L'ensemble du commerce est tenu par des Berbères. La vente des œufs, poules, herbes, etc., à la ville est, pour ainsi dire, la spécialité des Aït-Oussa qui répugnent au travail salarié ;

3° Peu de femmes, en définitive, travaillent et les gains qu'elles apportent au foyer sont assez maigres.

B. — DIFFÉRENTS GAINS JOURNALIERS.

Nous distinguerons :

- les gains des ouvriers, employés, domestiques, etc. ;
- les gains des commerçants.

1° Les premiers sont les suivants :

a) Les plus favorisés sont, évidemment, les chaouchs et employés d'administration. Un employé au cadastre, dont le travail consiste à porter les instruments du géomètre, gagne actuellement 12 francs par jour, c'est-à-dire 72 francs par semaine. Mais c'est là, nous l'avons vu, une infime minorité et encore les salaires ont-ils été considérablement diminués. L'employé en question gagnait, il y a deux ans, 18 francs par jour au lieu de 12 francs ;

b) Le salaire des ouvriers qualifiés varie entre 7 et 12 francs par journée de travail. Nous avons vu des maçons gagner 7 francs, des peintres 10 francs, des menuisiers 10 ou 12 francs. Mais pour beaucoup d'entre eux la semaine ne comporte guère actuellement que trois ou quatre journées de travail, quelquefois même deux journées, ce qui donne un salaire hebdomadaire variant entre 20 et 35 francs ;

c) Pour les manœuvres des chantiers, la paye ne dépasse pas 3 francs dans les entreprises

privées et varie entre 3 fr. 50 et 5 francs aux entreprises municipales, soit des salaires hebdomadaires de 18 à 25 francs. Encore sont-ce là, pour l'ensemble des habitants du douar, des places lucratives et beaucoup envient les « aït tlala ou nouss » (1) ;

d) Les petits métiers sont, en effet, d'un rapport très instable. Les jardiniers employés par des Européens travaillent trois ou quatre jours par semaine sur la base de 4 ou 5 francs par jour ; les domestiques de la ville nouvelle qui habitent le douar et rentrent chaque soir gagnent hommes ou femmes, 5 francs par jour sans nourriture ou 3 francs par demi-journée, soit de 20 à 35 francs par semaine. Un garçon porteur au marché gagne de 3 à 4 francs par jour ; un petit mendiant réalise quelquefois des gains de 2 à 3 francs par jour. Quant aux loueurs de bicyclettes, ils ne réussissent guère (en louant à 0 fr. 50 de l'heure, ou à 1 fr. 50 par jour, de vieux vélos qu'ils ont achetés de 40 à 60 francs) qu'à atteindre 2 à 3 francs par jour.

2° Les gains de ceux qui se consacrent au commerce ne sont pas, en général, plus élevés :

a) En ce qui concerne les Aït-Oussa, la vente de leurs œufs, de leurs poules, de leurs herbes et de leurs fleurs, ne leur rapporte guère qu'un gain moyen de 2 à 3 francs par jour de travail. C'est peu si l'on pense au mal qu'ils se donnent. Beaucoup d'Aït-Oussa vont, en effet, assez loin pour acheter les produits qu'ils vendront ensuite. Si l'on prend l'exemple de ceux qui vont dans les souks des environs acheter des œufs et des poules, on constate :

1. Qu'ils achètent par exemple 5 poules et 150 œufs pour 40 francs (les poules à 3 fr. 75 pièce, les œufs à 1 fr. 75 la douzaine) ;

2. Qu'ils paient 4 francs de car (aller et retour) pour Aïn-el-Aouda par exemple ;

3. Qu'ils paient une moyenne de 1 franc de droits (ils nous ont montré des cartes exigeant 45 francs à Aïn-el-Aouda et 60 francs à Rabat) ;

4. Qu'ils revendent ensuite les poules 5 francs et la douzaine d'œufs de 2 francs à 2 fr. 25, réalisant ainsi un gain brut de 9 francs et, en réalité, un gain net de 4 francs. Encore cette opération est-elle considérée comme lucrative, car beaucoup d'entre eux n'ont pas suffisamment d'argent pour se permettre une mise de fonds de 40 francs et ils se bornent alors à des ventes leur rapportant moins encore. Nous avons fait récemment l'inventaire de ce que vendait une femme des khcha. Elle apportait :

7 paquets de légumineuses (<i>krinbus</i>) à 1 sou ..	7 sous
1 paquet de <i>gouss el hayya</i> (2) à 2 sous ..	2 —
27 paquets de <i>zaitor</i> (3) à 1 sou ..	27 —
8 paquets de <i>limijja</i> et <i>mersida</i> (4) à 1 sou ..	8 —
1 paquet de <i>merriuel</i> (<i>ifzi</i>) (4) à 1 sou ..	1 —
15 kilos d'escargots à 10 sous les 3 kilos ..	50 —

4 fr. 75

(1) C'est-à-dire ceux qui gagnent 3 fr. 50 par jour « les gens »

(2) Centaurée.

(3) Thym.

(4) Plantes dont nous ne connaissons pas le nom français.

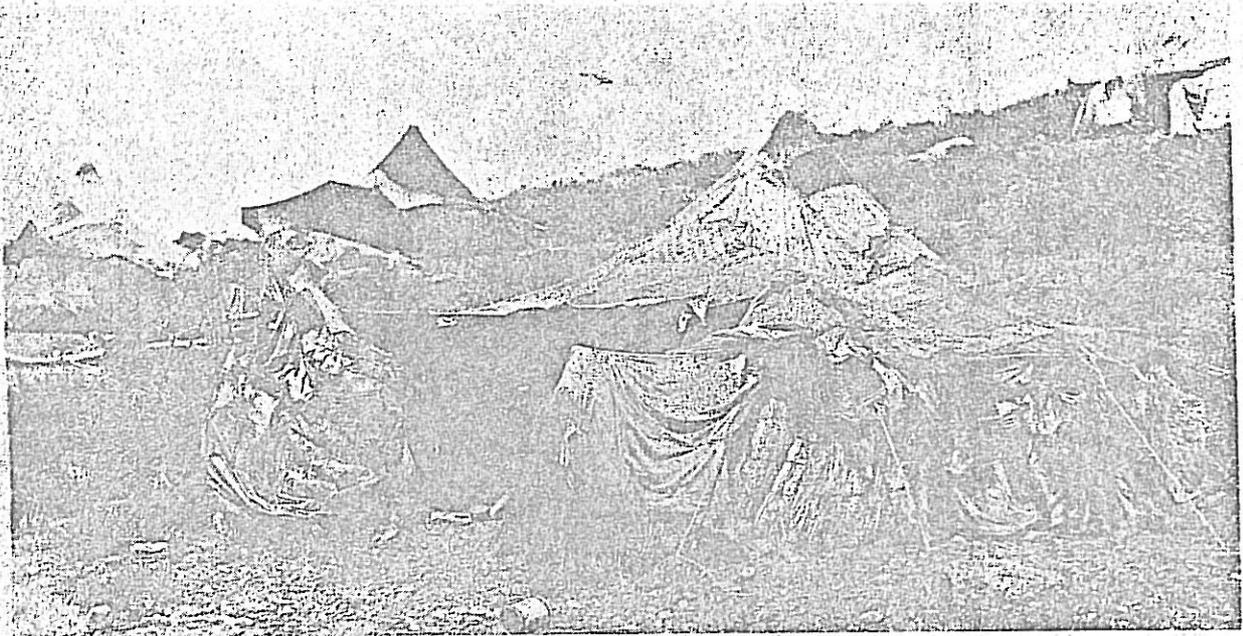
Cette vente de 4 fr. 75 devait être partagée avec un vieillard qui avait ramassé ces herbes avec elle. La part de chacun se réduisait donc à 2 fr. 50 environ et encore cette femme devait-elle vivre deux jours sur ce gain car elle ne va vendre ses produits qu'un jour sur deux, les journées intercalaires étant occupées par la cueillette des herbes et le ramassage des escargots ;

b) Les bouchers, eux aussi, n'ont pas une mise de fonds leur permettant d'acheter des bêtes entières et de les débiter. Certains n'ont même pas de quoi acheter à l'abattoir un morceau suffisamment important pour leur faire obtenir un prix de gros, et ils achètent 4 ou 5 kilos de viande à des débitants de la médina. Cette viande qu'ils ont payée 3 francs ou 3 fr. 50 le kilo, ils

la rapportent au douar sur leur dos et la revendent 3 fr. 50 ou 4 francs. Bénéfice brut par jour : 2 fr. 50. Encore sont-ils obligés parfois de saler et de faire sécher pour leur usage personnel les morceaux qu'ils n'ont pas pu vendre ;

c) Quant aux épiciers, les modalités de leurs gains varient suivant qu'ils sont établis à leur compte ou qu'ils sont commandités.

Les premiers constituent la majorité. L'approvisionnement de leur boutique, qui comprend les choses les plus disparates, nécessite une mise de fonds qui varie entre 100 francs et 400 francs. Certains font leurs achats au douar pour compléter leurs stocks et les camions de deux grosistes de la médina leur apportent ce qui leur manque ; d'autres vont eux-mêmes chercher à la médina les marchandises qu'il leur faut et les



Une tente misérable

rapportent sur leur tête ou sur un âne. Déduction faite du loyer et des impôts, la vente de ces marchandises ne leur vaut guère qu'un bénéfice journalier de 1 fr. 50 à 3 francs.

Ceux qui ont été établis par un commanditaire réalisent à peu près les mêmes gains (1). Le fonds de commerce est la propriété du commanditaire et celui-ci, en retour, perçoit la moitié des bénéfices. En général, le loyer est payé par le bailleur de fonds et les impôts restent à la charge du gérant. C'est ce dernier qui s'occupe des achats, tient la boutique, fait le commerce et la comptabilité.

Naturellement, ce régime a permis à certains de réaliser, sur une petite échelle, de fructueux placements. Les trois ou quatre épicerie

les plus importantes, qui atteignent des mises de fonds de 2.000 et 3.000 francs, sont organisées par commandite. L'une d'elles, par exemple, qui a nécessité une mise de fonds de 1.000 francs réalise actuellement, déduction faite des impôts (une quarantaine de francs par an) et des redevances dues au propriétaire du terrain (18 francs par mois), un bénéfice mensuel de 70 à 80 francs. La moitié appartient au gérant, qui vit ainsi avec 35 à 40 francs par mois ; l'autre moitié revient au commanditaire. Le placement de ses 1.000 francs lui rapporte ainsi de 400 à 450 francs par an, c'est-à-dire du 45 % environ. Les années précédentes, les affaires étant meilleures, le placement était encore infiniment plus fructueux.

Il ressort donc de cet examen des différents gains réalisés au douar Doum que :

1° Une grande misère y règne. Les salaires des ouvriers et les bénéfices des commerçants en font foi ;

(1) La situation des épiciers établis au douar Doum est, comme on le voit, sans rapport avec celle des épiciers étudiés par M. Marquez, *Bulletin économique du Maroc*, juillet 1935.

Encore ne parlons-nous que des gens qui travaillent, et qui constituent par rapport aux chômeurs, partiels ou entiers, une minorité d'un tiers, comme nous l'avons vu.

C. — L'EMPLOI DE CES GAINS.

L'emploi de ces gains reste maintenant à examiner.

1° Dépenses d'habitation.

Le terrain sur lequel est situé le douar Doum appartient en entier à S. Exc. le pacha de Rabat. Celui-ci perçoit mensuellement une *ardiya* ou redevance acquittée pour l'usage du terrain. Elle est de 18 francs par mois pour une boutique ;

9 francs par mois pour une baraque d'habitation (1) ;

5 francs par mois pour une nouala ;

5 francs par mois pour une tente.

Le pacha, d'ailleurs, ne se montre pas inhumain dans la perception de ces taxes qui lui rapportent, du reste, des mensualités imposantes. Il accorde des exemptions :

aux gens qu'il emploie ;

aux sans-travail ;

aux infirmes et aux vieillards ;

aux veuves chargées de famille ;

aux chorfas.

Quant au prix des constructions, il varie actuellement :

entre 80 et 200 francs pour une baraque ;

entre 30 et 200 francs pour une tente ;

entre 35 et 45 francs pour une nouala (2)

Ceux qui sont propriétaires de leur habitation ont donc eu à la faire construire et à l'entretenir ; en outre, ils paient mensuellement l'*ardiya* due au pacha. Toutes les noualas et toutes les tentes sont soumises à ce régime. Mais une grande partie des baraques, par contre, ont été construites par des indigènes désireux de trouver dans leur location une occasion de faire fructifier leurs économies. Ils portent alors le loyer à 20 francs par mois :

9 francs qu'ils reversent au pacha pour l'*ardiya* ;

10 à 11 francs qui constituent les intérêts de l'argent qu'ils ont immobilisé dans la construction de la baraque.

On s'aperçoit alors que cette faible mise de fonds (150 francs en moyenne) leur rapporte 10 à 11 francs par mois, soit 120 francs par an, c'est-à-dire 90 %. Déduction faite des loyers impayés et de l'entretien de la baraque, il reste une jolie marge de bénéfices que ne dédaignent pas quelques chaouchs, mokhazenis ou soldats (3).

Il est naturel, par contre, que dans ces conditions, beaucoup de petits commerçants préfèrent coucher dans un réduit exigü ménagé à l'arrière de leur boutique, dans lequel ils pénètrent

par un trou de 0 m. 75 à 1 mètre de hauteur. Certains même s'étendent derrière leur comptoir, sur le sol de terre battue.

2° Dépenses d'alimentation.

Il convient de considérer à ce sujet :

les modalités de l'approvisionnement et le prix des denrées ;

la ration journalière d'une famille-type, relativement à la quantité consommée et au prix.

a) Un certain nombre de travailleurs font le marché à Rabat avant de rentrer au douar, leur journée finie. Mais il semble que la majorité des habitants s'approvisionnent sur place, ce qui leur permet de faire des achats en quantités minimales.

Le pain. — On se le procure de deux manières :

Tantôt on achète des *khobz* d'un demi-kilo environ chez un épicier (elles valent 0 fr. 60) ou même un pain français (*koumir*) (0 fr. 75 le demi-kilo) ;

Tantôt on se procure quelques litres de blé (sur la base, cet hiver, de 80 francs le quintal environ) et on les fait moudre. La mouture peut être faite par les femmes à l'aide d'un petit moulin à bras composé de deux pierres-meules superposées : elle est, le plus souvent, effectuée à un moulin mù par un moteur à explosion. La mouture se paie alors 1 sou par litre.

Ce moulin appartient au pacha, propriétaire du terrain. Il le loue 250 francs par mois à un entrepreneur. La mouture journalière est de 4 à 5 quintaux, et rapporte ainsi environ 25 francs par jour. Déduction faite du loyer (250 fr. : 30 = 8 fr. environ par jour), du salaire de l'ouvrier (5 fr.) et de celui de l'apprenti, de la consommation d'essence et de l'amortissement du moteur, l'affaire doit rapporter à l'entrepreneur 8 à 10 francs par jour. Il aurait ailleurs, dit-on, d'autres moulins semblables.

Quant à la cuisson du pain, elle s'effectue dans un four situé à côté du moulin et qui appartient aussi au pacha. Il le loue 350 francs par mois à un fournier qui possède ailleurs un autre four. La cuisson de chaque pain est payée 0 fr. 15 ; certaines personnes, qui ont suffisamment d'argent liquide, s'abonnent à 10 francs par mois. Le profit de l'entrepreneur s'établit comme suit :

1° Le four débite journallement 500 pains environ, soit 0 fr. 15 × 500 = 75 francs. Si l'on tient compte des abonnements qui avantagent le client) et des impayés, la recette journalière ne semble pas dépasser 60 francs ;

2° Dépenses de main-d'œuvre (5 francs par jour environ) :

3 apprentis à 0 fr. 75 ;

1 ouvrier à 1 fr. 50 ou 2 francs ;

3° Dépenses de chauffage : 5 francs environ. Le combustible employé est un mélange de bois et de doum ;

(1) Cette redevance qui était de 20 francs pour une boutique et de 10 francs pour une baraque d'habitation a subi à partir de juillet 1935 la réduction du dixième prévue par les décrets-lois Laval.

(2) Nous avons précisé le détail de ces prix dans la communication faite au congrès de Tlemcen (cf. supra).

(3) Actuellement d'ailleurs, ces placements sont plus aléatoires.

4^e Loyer journalier : $350 : 30 =$ environ 11 francs, soit un bénéfice brut de 35 à 40 francs par jour, auquel il faut déduire les dépenses d'entretien et le montant des impôts. Ce bénéfice paraît considérable et hors de proportion avec celui que réalise le meunier.

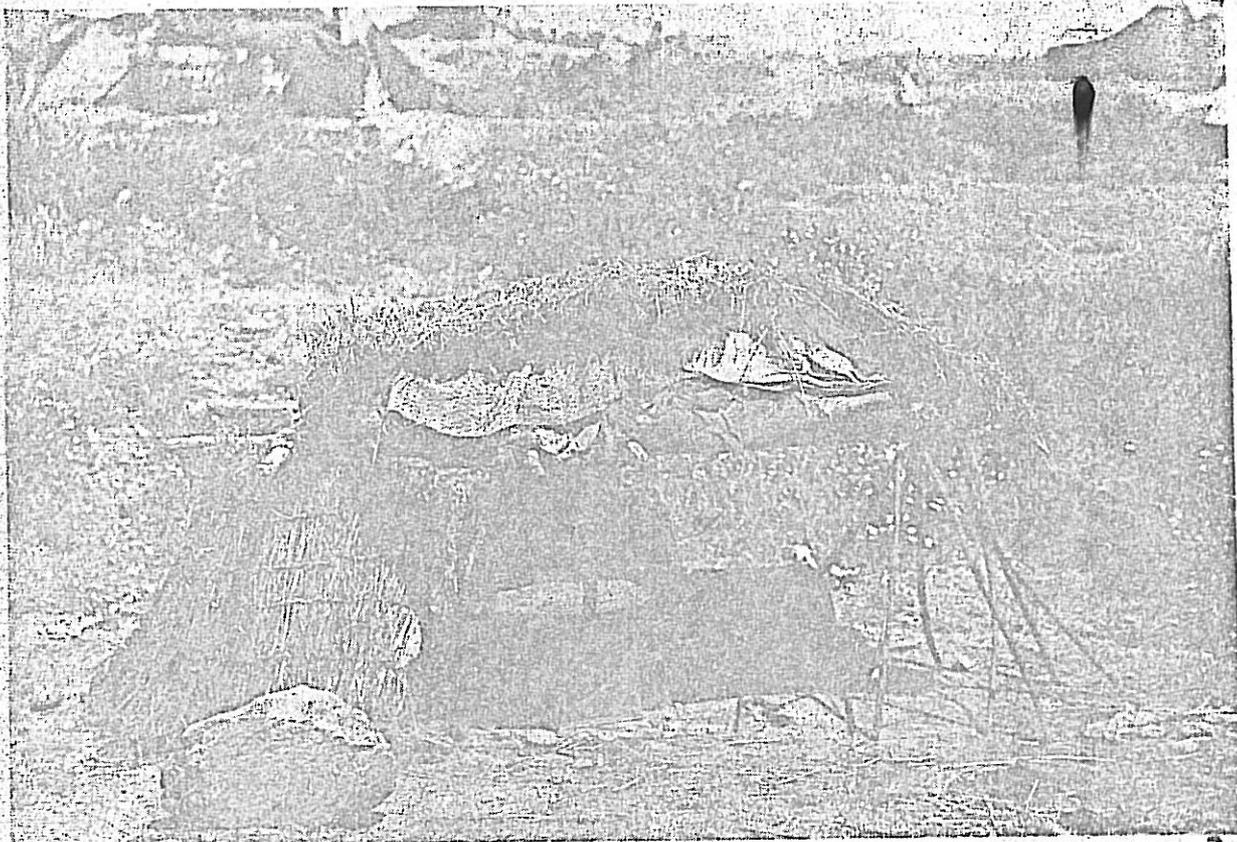
Les autres denrées alimentaires sont achetées :

- le sucre, sur la base de 4 fr. 25 les 2 kilos ;
- la viande, sur la base de 3 fr. 50 à 4 francs le kilo ;

le thé, le plus souvent de mauvaise qualité, se vend à des prix variables ;

le petit lait (ou *lben*) est apporté tous les matins par des paysans et parfois entreposé dans des épiceries ; il vaut 0 fr. 25 le litre environ.

L'alimentation en eau est assurée par cinq puits pour tout le douar. Encore l'un d'eux est-il, depuis plusieurs mois, inutilisable. Les pauvres consomment cette eau, qui est rare et bourbeuse. Ceux qui ont quelque argent achètent leur eau à des âniers qui l'apportent d'une



Tente et mobilier d'une famille Aït Oussa. Avant de partir pour la moisson, l'occupant a rassemblé et plié ses hardes.

source voisine (1) et la vendent environ 1 centime et demi le litre, réalisant ainsi un gain de 3 à 4 francs par journée de travail, gain dont il faut déduire l'entretien de l'âne. Certaines femmes vont chercher l'eau chez les Européens du quartier de l'Aviation. Mais le plus grand nombre, semble-t-il, est condamné à boire l'eau des puits.

Enfin le bois de chauffage est apporté des Zaër à dos de chameau. Il se vend sous forme de branches qu'on débite ensuite en petits fagots minuscules. La charge du chameau vaut de 3 à 6 francs et le petit fagot de brindilles 0 fr. 25.

b) Si l'on examine maintenant la ration journalière d'une famille-type composée, par

exemple, d'un homme, d'une femme et de un ou deux enfants, on trouve, en moyenne :

- 0 fr. 25 à 0 fr. 30 de *lben* (1 litre ou 1 l. $\frac{1}{2}$);
- 1 franc de thé et de sucre (100 gr. de thé environ, 250 gr. de sucre);
- 0 fr. 25 d'huile (8 à 10 centil. au plus);
- 1 franc à 1 fr. 20 de pain (1 kilo);
- 0 fr. 25 de beurre (50 gr.);
- 1 fr. 75 à 2 francs de viande par semaine (1/2 kilo) pour ceux qui ont de l'argent, soit 0 fr. 30 par jour.

Le total journalier de ces dépenses atteint déjà 2 fr. 95, et encore ne comptons-nous pas le couscous, les volailles, les condiments, etc., qui trouvent bien rarement place dans l'alimentation de la majorité des travailleurs du douar Doum. Ces rations journalières sont d'ailleurs

(1) Cette source est située presque en bordure de l'oued.

susceptibles de modifications très importantes, chacun dépensant, pour sa nourriture, en proportion de ses gains de la journée.

De plus, quand on considère les quantités consommées, on est loin des rations-types données par MM. Hoffherr et Moris dans *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc* (1). L'ensemble de la population du douar Doum est donc sous-alimenté. Enfin la masse des chômeurs, partiels ou entiers, est même incapable de se procurer cette alimentation : nous avons vu un jardinier chômeur qui ne travaille plus maintenant qu'un jour ou deux au plus par semaine à raison de 7 à 8 francs par journée de travail, entretenir avec ce salaire une famille composée de sa femme et de trois enfants en bas âge. La nourriture ordinaire se borne pour eux à du pain et de l'huile, avec, de temps à autre, le régal d'un couscous ; la viande est, pour ainsi dire, inconnue d'eux.

3° Dépenses diverses

a. Dépenses accessoires au logement. — L'éclairage est réalisé par des bougies ou par de rudimentaires lampes à carbure (*karboun*). La bougie, qui dure une soirée, se vend 2 sous et la provision journalière de carbure vaut le même prix. Le chauffage est pratiquement inexistant. Quant au mobilier, il se borne, dans la plupart des habitations, à quelques chiffons, un coffre et une natte de jonc valant 20 à 25 francs et qu'on fait servir indéfiniment. Ce sont les femmes des Aït-Oussa qui les confectionnent en une douzaine de journées de travail. Un hammam, qui est la propriété du pacha, existe au douar et le bain y coûte 1 franc pour les hommes et 0 fr. 75 pour les femmes. Il semble d'ailleurs que les clients y soient peu nombreux, 5 à 6 par jour au maximum. On remarque, en effet, près de certaines habitations, de curieux petits hammams particuliers où un individu peut tenir en se recroquevillant de son mieux. Le hammam commun est loué par le pacha à son jardinier pour 250 francs par an. Le chauffeur gagne 2 francs par jour et l'entrepreneur peut se faire des gains de 3 francs environ.

b. Dépenses d'habillement. — Elles sont, par la force des choses, réduites au strict minimum. Les enfants sont presque nus, hommes et femmes sont en haillons ; de vieilles espadrilles ramassées dans les poubelles ont remplacé les babouches. Beaucoup de gens vont pieds nus. La plupart des vêtements sont achetés à *Jouliya* (marché aux puces) : ce sont souvent de vieux vêtements européens qui se vendent extrêmement bas : un veston vaut, par exemple, 3 fr. 50. Fréquemment, ils proviennent de dons. Enfin, nous avons dit qu'un certain nombre d'hommes allaient, à l'époque de la moisson, louer leurs services dans les environs : le salaire de 2 à 3 francs par jour qu'ils y reçoivent, leur permet souvent, surtout s'ils sont nourris dans les fer-

mes, de s'acheter, à leur retour, les vêtements nécessaires.

c) Dépenses d'ordre social. — Elles se bornent à quelques bijoux grossiers (cuivre, corne, aluminium, verroterie) pour les femmes, quelques fruits lors des trois grandes fêtes, des *farjous* valant de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 pour les enfants à l'occasion de l'Achoura. A l'Aïd-el-Kebir, on sacrifie qui un mouton, qui une chèvre. Depuis un an, beaucoup se contentent de chèvres parce que le prix d'un agneau dépassé leurs ressources. Les chèvres se vendent de 30 à 35 francs. Cette année même, beaucoup de familles ont été incapables de faire le sacrifice habituel, faute d'argent.

La dépense la plus élevée provient de l'entretien, dans chaque quartier, d'un *msid* où enseigne un taleb. Chaque foyer a contribué, pour une quote-part variant entre 1 fr. 50 et 10 francs, pour la construction de la baraque destinée à devenir le *msid*. Quant au taleb, il perçoit un salaire mensuel variant entre 40 et 45 francs par mois et chaque foyer lui fournit à tour de rôle sa subsistance quotidienne. La quote-part fournie pour le paiement du taleb est, en général, de 1 fr. 50 par mois : de rares personnes aisées donnent 10 francs. En plus, le taleb perçoit lors des fêtes quelques maigres offrandes. Enfin, il arrive que des personnages religieux viennent des diverses contrées d'où sont originaires les gens du douar et recueillent quelques dons. Nous nous réservons de donner ultérieurement des renseignements sur la vie de ces *chorfa* et sur celle des *tolba*.

d) Dépenses administratives. — Elles sont particulièrement lourdes pour ces miséreux. Qu'on en juge par quelques exemples :

Un vieillard des Aït-Oussa qui vit de la vente d'herbes et de légumes est imposé comme suit en 1935 :

Impôt sur un âne :	FR.
a. Principal de l'impôt	2 00
b. Centimes additionnels ..	0 20
Prestations (30 fr. princip. de l'impôt + 2 fr. de cent. add.)	22 00
Frais de quittance	0 74
Total.....	24 94

Les prestations, notamment, sont disproportionnées avec les revenus des gens.

Les commerçants, dont nous avons vu l'exiguïté des gains, doivent verser une somme très importante. Ainsi un épicier dont la boutique ne renferme pas plus de 100 francs de marchandises et ne dépasse pas un chiffre d'affaires journalier d'une douzaine de francs, acquitte les impôts suivants :

Patente, taxe fixe	FR.
Taxe proportionnelle	5 00
(val. loc. 120 fr.)	1 20
Timbre	0 50
Prestations	22 00
Total.....	28 70

Ce n'est pas tout, car il doit, une fois par an, faire vérifier sa balance par le service des poids et mesures. Coût : 6 fr. 25. Parfois même,

(1) *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, par René Hoffherr et Roger Moris, avec la collaboration de Christian Funck-Brentano, Olivier Marin, Henri Muzover, capitaine Lecomte et Jean Bressch, Sirey, éditeur, 1934.

l'arrivée des incidents dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont curieux : tel est le cas de ce petit épicière à qui un ami électricien avait installé un minuscule appareil de T.S.F. des plus primitifs, dont le prix lui revenait à 15 francs, qui s'est vu imposé par les gendarmes à 53 francs !

C. — CONCLUSIONS.

En récapitulant ainsi revenus et dépenses, on aboutit aux conclusions suivantes :

1° Les salaires et gains divers sont extrêmement bas et ne permettent pas à une famille de subsister de façon à peu près normale. Si l'on prend pour exemple une famille favorisée dans laquelle le mari est ouvrier qualifié ou employé d'administration, le gain peut suffire (une dizaine de francs) mais c'est là l'infime minorité. Si l'on considère un manoeuvre, il est difficile qu'il puisse vivre sans faire travailler, soit sa femme, soit son enfant, soit les deux, et encore

l'ensemble des gains ne dépasse pas pour eux trois six francs par jour, en admettant même qu'ils travaillent constamment. On peut dire, en définitive, si l'on tient compte des nombreux chômeurs, que la population du douar Doum vit en moyenne sur une base qui ne dépasse pas 3 francs par jour et par famille ;

2° Or les dépenses auxquelles ces gens ont à faire face sont relativement importantes. Même en se sous-alimentant, une famille dépense déjà cette somme pour sa nourriture seule, par suite de la cherté de la vie au douar Doum : à titre d'exemple, le blé s'y vendait cet hiver, comme nous l'avons signalé, 80 francs le quintal, alors qu'il ne dépassait pas en ville 60 ou 65 francs. Les bouchers vivent de la différence entre le prix d'achat de la viande (2 fr. 50, 3 francs, 3 fr. 50) à la médina et le prix de vente au douar (3 francs, 3 fr. 50, 4 francs). Et il en est de même pour le reste. Le prix des loyers est excessif et permet une spéculation qui revêt les formes les



Etalage de petits fagots dans la rue commerçante.
Au fond les boutiques. Chaque petit fagot est vendu 0 fr. 25.

plus oppressives. Enfin le fisc, procédant administrativement et sans envisager les cas d'espèce, semble n'admettre aucune exemption : aussi le paiement des impôts pèse-t-il lourdement sur les familles de ces malheureux ;

3° Il est fatal que ce déséquilibre entraîne de graves conséquences :

a) La grande majorité est non seulement forcée, faute d'argent, d'acheter les marchandises au prix fort, mais encore de solliciter des crédits. Les boutiquiers, pauvres eux aussi, accordent jusqu'à 15 à 20 francs de crédit, mais pas davantage, sous peine de ruiner leur modeste commerce. Les femmes vendent alors leurs bijoux et les hommes leurs hardes, ou les mettent en gage, et l'usurier risque d'intervenir. En général, d'ailleurs, la misère est telle que l'usure même n'est plus possible, et force est alors de vivre uniquement sur le gain d'une journée de travail qu'on fait de temps à autre ;

b) Il en résulte alors une misère dégradante : la prostitution permet à certaines femmes de réaliser quelques gains, les enfants sont sales et couverts de vermine, l'état physiologique de la population est défectueux et le serait encore plus si le ciel était moins élément ;

c) Cette misère est d'autant plus sensible

que beaucoup de ces malheureux ont profité à une certaine époque de salaires relativement élevés. Ceux qui sont allés travailler en France ont conservé le souvenir des secours de chômage qu'on y distribuait ; ici même, ils voient les Européens secourus par l'administration ou par des œuvres particulières. Eux, par contre, du fait même qu'ils sont étrangers à la ville, ne sont pas admis à bénéficier des secours que distribue aux indigènes de Rabat la caisse de prévoyance musulmane. De quelque côté qu'ils se tournent, toute aide leur semble refusée ;

d) Ceux qui ont gardé quelques attaches avec leur pays d'origine songent à y retourner, et beaucoup sont déjà partis. D'ailleurs, les arrivées de nouveaux émigrants au douar Doum ont cessé presque complètement. En effet, le nombre des habitants des bidonvilles de Rabat (1) est manifestement hors de proportion avec les possibilités de travail que leur offre maintenant la ville. Mais la difficulté pour ceux qui partent, de trouver des moyens d'existence est encore plus grande dans les régions brûlées du Sud dont la plupart sont originaires. Cette difficulté s'aggrave encore par suite :

(1) 11.500 habitants dans les deux douars sur un total de 50.000 indigènes musulmans (recensement de 1936).

AMENAGEMENT DE L'HABITAT
AU DOUAR DOUM
A RABAT.

1976.

DOCUMENT DE PREPARATION
DU PROJET BIRD.

ORIENTATIONS ET PRINCIPES DU PROJET.

Jusqu'il y a pas longtemps, l'habitat spontané en milieu urbain (en milieu rural il constitue 95% du parc) était le plus souvent considéré par l'autorité comme ~~illégal~~ et, comme tel, voici à disparaître pour faire place à un autre modèle plus conforme à la production centralisée d'habitations et à l'urbanisme officiel. Dans cette attente d'éradication et de transfert, il n'était collectivement que légèrement équipé, et marginalisé dans l'espace comme dans la communauté urbaine.

(X) → p1bis Le bidouille est un type collectif d'habitat spontané correspondant à une faible capacité économique d'auto-production d'habitat. D'autres types d'habitat spontané existent, situés à des niveaux socio-économiques collectifs plus élevés, et de meilleure conformité matérielle et technique. Leur caractère commun est d'être auto-produits par les habitants qui les occupent. Cette auto-production n'exerce généralement aujourd'hui au niveau de groupe élémentaire du ménage/Logement, mais pas exclusivement à ce niveau, et par recours à de petites entreprises proches des habitants. L'appropriation de l'espace habité par l'habitant, sous une forme ou une autre de propriété, en est une caractéristique essentielle. Elle assure une permanence d'habitat nécessaire à la continuité de l'action d'auto-construction.

Il y a une filière d'évolutivité, en habitat spontané ou auto-construit, qui va de l'habitation précaire ou rudimentaire (à la mesure des plus petits moyens), à l'habitation courante terminée en dur (à la mesure des moyens plus élevés ou accumulés). Ce cycle d'évolutivité progressive endogène de l'habitation sur elle-même et sur ses propres ressources internes, a existé dans tout l'habitat ancien ou traditionnel au Maroc. La plupart des médinas et des villages furent réalisés comme cela, et ce processus de production d'habitat s'est maintenu jusqu'à présent.

Le bidouille peut se présenter ainsi comme l'embryon d'un habitat courant normalisé, à la condition toutefois que l'espace d'habitation occupé au sol demeure constant d'un bout à l'autre du processus évolutif, c'est-à-dire qu'il ne soit pas atteint par la taudification. Celle-ci, agissant en phénomène régressif, bloque cette évolution progressive de l'habitat sur lui-même. (faculté d')

La minimalisation de l'espace dans l'habitat pauvre, en production marchande de grande série (logements d'urgence, trames unitaires, etc..) autant qu'en processus de réduction par remembrements spéculatifs dans la taudification d'un habitat existant,rompt et renverse ce processus d'évolutivité progressive inhérent à l'habitat auto-construit.

Le logement fixé dans une forme définitive non transformable vieillit aussi plus vite que le logement transformable et adaptable, pour des raisons polyvalentes et des matériaux non monolithiques, pour des techniques non sophistiquées, qui peut suivre l'évolution des normes de confort ainsi que les modes du goût. (Le taudis urbain ne s'installe-t-il pas dans l'habitat démodé, généralement, dans ses formes de squatterisation?)

⊗

Depuis une dizaine d'années, cette position de principe n'est plus aussi catégorique qu'elle l'a été. D'importantes masses d'habitat urbain autoproduit ^{en fait} apparues spontanément aux périphéries urbaines sont acceptées, validées et équipées. Une compatibilité s'instaure dans la production de l'espace habité entre les divers systèmes situés aux différents échelons de la structure spatio-collective, y compris entre les graduations technologiques correspondantes.

L'adaptation définitive des caractéristiques physiques de la production d'habitations aux grandes classes de dépenses du marché, développe généralement la ségrégation spatiale de l'habitat selon ces catégories de ressources financières des habitants, et fixe cette répartition zonée pour une longue durée.

(Mais la grande production de marché ne s'intéresse qu'à un habitat suffisamment rentable pour elle.) L'adéquation de l'habitat à la progression du statut économique de l'habitant ne peut se faire alors que par une translation de celui-ci sur un autre lieu d'habitat massifié et zoné.

A l'inverse, la progression matérielle et technologique de l'habitation au gré de la progression des moyens de ses habitants engagerait une plus large diversification et interpénétration des catégories de population aux plus petits niveaux spatiaux des ensembles d'habitat.

La présence habituellement relevée de familles plus aisées que la généralité dans les populations bidonvilloises, disposant habituellement aussi de meilleures maisons dans le bidonville, témoigne de la diversification socio-économique engendrée par l'auto-contruction. (La médina ancienne était aussi fort diversifiée jadis, aux petits niveaux des groupes d'habitat.)

Un aspect des politiques officielles vis à vis des bidonvilles ont longtemps porté sur l'écrémage systématique des meilleurs revenus pour alimenter des programmes d'habitat moyen, selon une pratique de l'urbanisme de masse qui homogénéise les secteurs d'habitat en ensembles typologiques correspondant aux catégories de revenus de la population. Les contraintes d'interdiction appliquées aux bidonvilles ont orienté par ailleurs une part potentielle de la population vers les taudis urbains.

Les bidonvilloises ^{bien que leur habitat soit sommairement équipé en général,} ne sont ainsi maintenues à un taux constant de 10% environ de la totalité de population urbaine du pays, depuis leur apparition. Mais leur masse croissante à l'allure de l'urbanisation n'a pas cessé aussi de s'homogénéiser à un bas niveau socio-économique.

Selon les principes de l'urbanisme de masse, qui répartissent l'habitat dans l'espace urbain en ensembles massifiés de même identité économique, technologique et socio-culturelle, le bidonville perpétuellement écrémé, s'il ne peut être transformé en habitat minimalisé en production de grande série, devrait figurer dans l'espace urbain au même titre que toute autre catégorie typologique massifiée d'habitat. La politique des regroupements de bidonvilles a visé cet objectif un moment.

La reconnaissance de l'évolutivité intrinsèque de l'habitat, étendue sur une large fourchette socio-économique et technologique qui englobe tout l'habitat populaire, se présente à contrario du zonage spatial des catégories sociales et des techniques de construction.

L'un des principaux arguments du projet est l'équipement sur place d'un ensemble d'habitat auto-construit. Il implique la reconnaissance de ce modèle d'habitat fondamentalement différent de celui de la production de masse. Cette reconnaissance ou cette revalorisation de l'habitat auto-produit et au plus haut point intégré peut ouvrir de nouvelles voies à l'urbanisme.

Le projet porte sur un grand bidonville de regroupement, c'est à dire sur un ensemble d'habitations précaires et faibles auto-construites qui furent rangées d'autorité en ordre régulier et répétitif sur un vaste espace. Le bidonville de Doum a plus de 50 ans d'âge, mais il a été plusieurs fois remanié durant son existence. Il est le premier groupement d'habitat de tout le secteur. Il est depuis son origine soumis à une mesure d'interdiction de durée, largement dépassée aujourd'hui par les faits. Il est établi sur un terrain d'Etat, cependant au niveau de l'habitation le droit sur le sol est perçu comme très proche de la propriété (Zina) et se transmet comme un bien familial.

L'auto-construction dans le bidonville ne s'est manifestée longtemps qu'au niveau de la maison, mais depuis quelques années elle est intervenue aussi à un niveau de groupement plus large, pour réaliser les égouts et les revêtements de rues intérieures, par exemples.

La taudification est intervenue largement au douar Doum par le surpeuplement et la minimalisation des espaces habités, conjugués avec la contrainte prolongée à l'inertie matérielle appliquée à l'habitat. Cette taudification a été à l'habitation précaire actuelle une large part de son aptitude à évoluer correctement en habitation normalisée en dur.

Ce phénomène de taudification avancée pose le problème le plus ardu et le plus délicat du projet: Comment restituer une base correcte lorsque s'accomplit l'évolutivité de la maison précaire en maison normale en maçonnerie. Il se rapporte essentiellement à la reconstitution d'une taille minimale de parcelle d'habitation normale.

Compte tenu que certains faits de désorganisation ne procédaient
lentement, il est probable que les lieux d'accueil ne seront pas
nécessairement ceux indiqués, dont le mouvement de renouveau
ira vraisemblablement plus vite que le mouvement de désertification de Doum.

Il est à noter qu'il y a 20 ans, la taille courante des parcelles
d'habitation du douar Doum était encore de 90 m², et que
le bidonville entier aurait pu alors, sans difficultés, évoluer
correctement et normalement sur place, par auto-construction,
en un ensemble d'habitations en maçonnerie. Un projet
fut même établi dans ce sens, en 1955, par la Direction
de l'Urbanisme et de l'Habitat, mais en vain.

La taudification ne permet plus aujourd'hui d'agir d'emblée ainsi
à Doum. Une phase essentielle du projet devra consister au
rétablissement des conditions optimales permettant l'évoluti-
vité de l'habitat précaire embryonnaire, souvent même déjà
engagé en dur, vers une forme acceptable d'habitat
courant en maçonnerie. Cette phase visera essentiellement
à un agrandissement des parcelles d'habitation occupées,
et accessoirement à un élargissement des espaces publics,
sans modifier le système de groupement des parcelles. Sa
conséquence directe sera une désertification ou un
désorganisationnement relatif préalable de l'habitat.
C'est à dire le transfert du surplus de peuplement et
d'habitation sur de nouveaux lotissements préparés à
cette fin. Cette phase peut succéder à celle de la mise en place de grands
infrastructures

Les équipements d'infrastructure par les dégagements d'espaces
qu'ils provoqueront à l'intérieur du bidonville - pour le
passage des voies carrossables et des collecteurs d'égouts notamment -
imposeront également des transferts d'habitat sur
de nouveaux espaces d'accueil environnants.

Le principe du maintien de l'habitat et de sa population
sur les lieux aménagés, justifié pour l'évolutivité en
autoconstruction, est justifié de surcroît par les lieux collectifs
qui se sont établis en 50 ans de permanence entre le
douar (premier noyau d'habitat du secteur) et son
environnement, pour les services, les activités, les relations
sociales, etc... Ceci milite pour que les transferts de
population provoqués par les aménagements envisagés soient
réduits au minimum admissible.

Dans le même objectif, par le fait du faible niveau de ressources
budgétaires des familles bidonvilloises, il serait également
souhaitable que la répercussion du coût des aménagements
sur les habitants n'exécède pas leurs disponibilités constantes réelles
affectées couramment à cet usage. Il a été constaté souvent
que des coûts d'habitat qui imposent des endettements - excessifs
par la charge et par la durée du remboursement - conduisaient
rapidement au départ des attributaires vers un autre lieu
d'habitat plus approprié à leur ressources réelles. Ceci peut
expliquer la particularité de l'habitat auto-contruit spontané

d'être généralement édifiés sans crédits empruntés, bancaires ou autres (Ces crédits ne sont d'ailleurs pas mis à la portée des moins riches), par les propres moyens constants des habitants bâtisseurs.

C'est cette constance dans l'accumulation de tout petits moyens qui permet précisément au bidouvillois de conforter en maçonnerie sa maison et de parvenir à la longue à réaliser toute sa maison en dur, et d'y rester. Ce processus nécessite évidemment du temps, et cette donnée temps est essentielle, car le bidouvillois qui peut ainsi accéder à une maison en dur concrète ne pourrait souvent pas y parvenir dans des délais plus courts.

Les considérations de coûts conduisent à obtenir dans les lotissements d'habitat, existants et nouveaux, pour catégories faibles d'habitants, les meilleures densités d'occupation compatibles avec de bonnes conditions d'habitabilité. Une telle densité pourrait sans inconvénient ^{s'il s'agit de} 80 parcelles de 90 m² moyens à l'hectare, en lotissement neuf, pour un habitat aggloméré courant de 2 à 3 niveaux de hauteur. (Ce qui correspond à 25-30% de sol public dans les lotissements, soit deux fois plus que dans une médina ancienne)

Mais dans la pratique habituelle de l'urbanisme officiel, conformément au règlement général qui préconise une réservation de 50% d'espace public dans les lotissements de cette espèce, la densité d'occupation n'est que d'une cinquantaine de parcelles à l'ha. Cet ample espace public est, par ailleurs, fort régulièrement dilué sur l'ensemble de l'espace aménagé par les réseaux très étendus de voirie carrossable et les larges prospects d'écartement des constructions, selon les principes d'un urbanisme fort mécaniste et physique. Pour s'accommoder à ce contexte, on proposera, pour la réhabilitation des nouveaux lotissements qui seront à créer dans le cadre du projet, une densité d'occupation de l'ordre de 50 parcelles par hectare ^{et équipé} lotis. Dans l'habitat existant il sera nécessaire, au delà ^{d'aller}.

D'autres considérations que celle des coûts engageraient également à un renforcement des densités bâties et à des regroupements d'espaces au niveau des plus petites unités collectives d'habitat. Ainsi pour réhumaniser l'urbanisme (échelle du piéton réhabilité), pour désuniformiser l'espace bâti (contraste de volumes davantage marqués par la dominance bâtie), pour accentuer et raffermir les degrés hiérarchisés de l'organisation collective dans l'espace (structuration de l'espace social), etc.

spécialement, lots de grands chantiers en cours de lecture, on a vu s'élever arbitrairement à Doum le nombre des professions du bâtiment (cas de la réalisation de Takkadoum, puis de Youssoufia) Ce phénomène se produira sans doute aussi avec la réalisation de Rabat-Sud.

Dans les nouveaux lotissements comme dans l'habitat existant du projet, les édifices de services collectifs d'usage social courants seront groupés en pôles structurants de l'espace habité. Il s'agit principalement des édifices de services de grande proximité et d'usages les plus fréquents, à situer à l'intérieur de l'espace aménagé ou qui s'y trouvent déjà).

Un autre principe du projet consiste en la recherche d'une plus grande intégration de l'activité à l'habitat. Ce principe se situe également - au même titre que le principe de l'auto-construction - dans la ligne d'une réintégration technologique aux plus petits niveaux collectifs de l'habitat. Il tend de même à assouplir les pratiques d'un urbanisme à haute centralité de zonage, par la décentralisation des activités économiques qu'il engage.

Dans cette optique, le maintien au projet d'aménagement des activités exercées actuellement au douar Doum s'impose d'office. Il s'agit en conséquence de conserver l'alignement commercial de boutiques et échoppes qui s'étend tout le long de la rue Goundafa, ainsi que le marché forain situé en extrémité Nord du bidonville.

D'autres activités plus productives existantes dans le secteur, en liaison avec l'habitat populaire, pourraient être appelées à plus large développement, telles la poterie et la briquetterie, la vannerie et le maraîchage. De nouvelles activités pourraient être promues dans le même secteur, telles que la petite industrie du bâtiment, la pêche en rivière, etc. La vallée se prête à ces activités qui se développent pour la plupart déjà sur la berge opposée, à Salé.

Une aire de petite industrie pourrait être envisagée au pied des secteurs d'habitat populaire de Rabat-Sud, sur la berge de l'ouest. Il existe un quai à hauteur du douar Doum qui permet par ailleurs une liaison avec une mise au valem éventuelle du lit alluvionnaire du Bou Regreg.

L'urbanisation rapide du Sud de Rabat permettrait d'envisager la formation d'un Centre-Ville satellite (à savoir des emplois tertiaires), dans cette partie de la ville. Il y eut une proposition dans ce sens faite en 1971, fixant l'axe d'un tel centre à hauteur de Takkadoum.

dans toute l'aire de Rabat-Sud

Ces éventualités de développement de centres d'emplois appellent le recours à des études de l'ouvrage appropriée, de passant le cadre étroit de l'aménagement de l'habitat du douar Doum (Schéma Directeur de Rabat-Salé).

Les petits métiers peu qualifiés (ex: manoeuvre), de même que les petits commerces fluctuants constituent aujourd'hui le principal des activités de DOUM. Ces activités ne peuvent subsister que grâce à la proximité dans le secteur de populations résidentes à revenus élevés (Sousis, Aviation) et même à revenus moyens et faibles mais fixes de petits fonctionnaires de l'Administration (Youssoufia). L'activité des bidonvillois paraît aussi directement tributaire, au moins en partie, de ces proximités (accessibilité à pied).

DESCRIPTION GENERALE DES AMENAGEMENTS.

SOMMAIRE CAPACITE DES TERRAINS ET DES EQUIPEMENTS.

SOMMAIRE:

← 1. DOUAR DOUM.

11A ETAT ACTUEL

11A CAPACITE D'HABITAT

11B EQUIPEMENTS

- a) de 1^{ere} proximité
- b) de 2^e proximité

12 ETAT FUTUR

12A CAPACITE D'HABITAT

- a) solution 0
- b) solution 1
- c) solution 2
- d) solution 3.

12B. EQUIPEMENTS DE PROXIMITE.

← 2 LA BUTTE.

21 ETAT FUTUR

21A CAPACITE D'HABITAT

21B EQUIPEMENTS DE PROXIMITE.

3 DOUM & LA BUTTE. EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

- a) Edifices Commerciaux
- b) Jardins et boisements
- c) Lofts de Jeunes
- d) Promotion Feminine
- e) Sante
- f) Edifices scolaires
- g) Voirie et Reseaux divers
- h) aie d'Industrie.

← 4 RECAPITULATION DES DONNEES QUANTITATIVES PRINCIPALES.

Oct 76
minute corrigée

CAPACITÉ DES TERRAINS & EQUIPEMENTS

Deux Terrains font l'objet particulier d'analyse et d'étude en détail de ce dossier: le Terrain du DOUAR DOUM et le terrain de l'épéron situé immédiatement au sud du douar Doum et qu'on appellera ici LA BUTTE.

Un troisième terrain qui se rapporte à la même opération se trouve un peu plus loin vers le sud, au delà des douars de Maadid et de Hayya, à l'intérieur du vaste projet d'aménagement de RABAT-SUD en cours d'exécution. L'information qui se rapporte à ce lotissement nous apprend qu'il peut accueillir 800 familles sur 800 parcelles.

L'espace de DOUM, formé des parties Raissi, Doum et Lahouna, contient en 1976 de l'ordre de 3200 logements/parcelles. L'espace de la BUTTE peut en contenir 1000 environ. Selon ces données, le décongestionnement de DOUM consisterait à y maintenir sur place environ la moitié des logements/parcelles: 50%.

Les deux terrains de DOUM et de la BUTTE, étudiés au projet, font partie de la zone du Chellah non encore pourvue d'assainissement. Les deux sous-bassins versants qu'ils constituent sont rattachables au réseau d'assainissement de RABAT-SUD, en cours de réalisation. L'extension de ce réseau pourra se faire par un collecteur aveugnant gravitationnellement les effluents des talwegs de Doum et de Lahouna vers la station de relèvement du réseau de Rabat-Sud, située plus en amont de la rivière.

Les deux sous bassins versants que ce collecteur drainerait vers le sud occupent 60 ha environ (40 ha pour Doum - Lahouna, 40 ha pour la Butte). Le flanc sud de cette Butte est déjà rattaché au système d'assainissement de RABAT-SUD (10 ha environ). Sur cet ensemble de 90 ha, les surfaces de berges plus basses que le réseau d'assainissement occupent une vingtaine d'ha. Il resterait ainsi environ 70 ha assainissables desquels sont à retrancher une dizaine d'ha d'espaces accidentés non affectés à l'habitat urbain (fonds de talwegs et pentes abruptes).

Dans ces 60 ha constructibles, les terrains de DOUM occupent les 2/3 et ceux de la BUTTE le 1/3 restant. Selon le calcul préliminaire de peuplement établi ci-avant, leur densité générale d'habitat après aménagement serait de l'ordre de 40 à 45 parcelles à l'ha.

Les terrains de DOUM et de la BUTTE sont orientés en pente générale vers l'Est, vers l'oued Bou Regreg, qu'ils surplombent. Il est prévu une forte proportion d'habitations en gradins, sur les sols en pentes souvent accentuées. Les sites bénéficient de vues dégagées et d'un bon micro-climat, à l'abri des brumes de mer matinales.

Les sols de fondation sont constitués d'argile sableuse résistant à 1kg/cm², susceptibles d'admettre sans précautions spéciales des constructions courantes d'habitations individuelles à étages.

1 - DOUAR DOUM.

11A - Etat Actuel - Capacité d'habitat.

La quarantaine d'ha du Terrain de DOUM se décompose en 26 ha pour le douar proprement dit (Raïssi, Doum, Lahouna) et de 14 ha pour diverses affectations d'équipements (Ecole, Centre de Santé, Marché forain, Bosquet, Voies carrossables d'aménagement général et quelques abords intercalaires nus.)

L'espace collectif d'habitat de niveau inférieur au quartier, excluant les équipements généraux de la taille du secteur urbain, mais comprenant l'école primaire et le petit boisement, occupe environ 30 ha. ayant une densité d'occupation de l'ordre de 110 parcelles par ha. ou 500 à 600 hts par ha. (densité modèle - unité quartier).

Les 16 ha du Douar Doum proprement dit se décomposent en 23 ha de lotissements d'habitation, 1 ha environ de boutiques d'alignement et 2 ha d'espaces accidentés non lotis pénétrant dans les lotissements.

Dans l'espace net loti en habitations, la voirie de desserte des lots est très peu développée (rues-piétons de largeur réduite variable, de dimension courante de 1,50m) Elle occupe de 10 à 15% du sol (moyenne 12,5% soit 3 ha sur 23 ha de lotissement). Ce rapport d'espaces est exactement le même que pour une médina ancienne où il est cependant plus irrégulièrement distribué)

Calculé sur la base d'une largeur courante de rue-piéton de 1,50m, le linéaire développé de cette voirie intérieure serait de l'ordre de 20 km. (Cette estimation du linéaire de circulation publiques intérieure des lotissements peut être prise comme base pour une évaluation des longueurs de réseau primaires d'égout, d'adduction et d'électrification enterrée ou aérienne, comme pour une évaluation des surfaces de dallage de ces voies primaires)

La surface totale des parcelles d'habitations sommaines en rez de chaussée, est de 20 ha. (87,5% du sol loti) La taille moyenne d'une parcelle d'habitation se situerait ainsi autour de 60 m² (ce qui s'avère correspondre au résultats des test d'échantillonnage.)

Les lotissements sont constitués en majeure partie de bandes parallèles de parcelles alignées dans le sens transversal du terrain en pente. La distance courante entre ces bandes est assez régulière et de l'ordre de 12 m. de voie à voie (bandes doubles), mais elle est quelque fois de 8m (bandes simples). Les bandes de parcelles les plus larges comprennent à l'origine une seule épaisseur de parcelle qui s'est aujourd'hui divisée en deux. Les bandes de parcelles étroites sont récentes, localisées au Recensement de Lahouna effectué en 1960.

Ce système régulier de lotissement a été déformé, par son ancienneté, d'une part, et par le développement sporadique et irrégulier des lotissements sur des espaces accidentés. Des rues changent parfois de tracé par les modifications internes du parcellaire.

Le mouvement de taudification progresse par une réduction continue de la taille des parcelles et l'augmentation correspondante d'habitations dans le même espace construit. Ce processus de décomposition parcellaire commence par la surcharge de ménages sur une même parcelle ou dans le même logement. Ceux-ci ne tardent pas, ensuite, à se diviser concrètement. (Entre 1955 et 1976, en vingt ans, la taille courante des parcelles d'habitation au Douar Doum, a diminué de moitié dans le même espace.)

La totalité des habitations du douar Doum est bâtie à rez de chaussée. Elles sont toutes du type à patio intérieur. La maçonnerie est entrée très largement dans la construction, tendant à remplacer petit à petit la tôle et les planches. Cette maçonnerie, bien que constituant un progrès évident des matériaux antérieurs, demeure assez généralement encore médiocre. De même les égouts et les dallages de rues entrepris sont de facture assez sommaire et fourre, mais ils constituent cependant un progrès énorme par rapport aux chemins de terre ravinés et aux flaque d'excréments à jeter ou aux puits perdus saturés.

L'investissement réalisé dans son habitat par la population bidouilloise de Doum est très important si il est comparé à cette catégorie de dépenses. On estime aujourd'hui que la part des constructions qui ne sont confortées en dur est d'environ 50% de l'ensemble. Sur cette part les 2/3 environ sont complètement en maçonnerie, soit 1/3 de l'ensemble des habitations (cette même estimation effectuée en 1971 donnait 2/5 environ des maisons complètement en dur).

14. Dans les calculs de conversion de l'habitat, on prendra pour unité de parcellaire le nombre de portes accédant à une unité de logement ou d'habitation, et non le nombre de ménages qui lui est supérieur. Cette surcharge des logements (réelle, mais difficile à apprécier avec rigueur par l'auprès directe pour cette part réelle constante. Celle-ci a été évaluée entre 10 et 15% de logements à ménages multiples) sera transférée sur les nouveaux lotissements proposés et persistera dans l'habitat réaménagé de DOUM. Pour pouvoir en être quitte, il faudrait que la pénurie d'habitat pour les plus faibles revenus soit éliminée (ce qui concerne tout le système de production économique).

11 B - Etat Actuel - Equipements

Nous nuancerons le classement des équipements collectifs selon leur degré de proximité collective correspondant aux fréquences d'usage pour les habitants, partant selon la structure spatiale qu'ils établissent.

En général l'auto-production collective s'applique à une population spécifiquement déterminée, au niveau du lotissement selon la réglementation d'urbanisme (par le financement des VRD de lotissement), c'est à dire à un petit niveau collectif d'habitat. Cependant les écoles primaires, les dispensaires et divers autres édifices publics du petit niveau collectif, ainsi que des services publics de nettoyage, de poste, de transport, etc., échappent à cette règle. Quelque fois même des voies et réseaux de lotissements sont pris en charge par les Fonctions Publiques. (Par exemple, dans le cas d'habitat pauvre, à Doum, les fontaines, les poubelles, un peu d'éclairage public sont pris en charge au niveau urbain.)

En fait ce seuil technique unifié du lotissement correspond à la limite supérieure de l'espace social primaire, c'est à dire au quartier sociologique. En deça de ce seuil, les équipements de VRD sont à charge du lotisseur, c'est à dire en dernier ressort des habitants particuliers habitant le lotissement. Au delà de ce seuil, ils sont à la charge de toute la collectivité urbaine, et en fin de compte, de tous les habitants de la ville indistinctement, par le biais des impôts et taxes à cet effet.

Il paraît utile ainsi de distinguer les équipements publics susceptibles d'être imputés aux habitants de DOUM, de ceux imputables à l'ensemble de la population municipale. Si les petits équipements de proximité et réseaux primaires de desserte et de branchements sont à l'évidence de la première catégorie, les équipements de secteur urbain, les grands maillages de voirie, les réseaux principaux d'égout, d'adduction, d'électrification, notamment pour l'ouverture de zones d'extension urbaine se situent dans la deuxième catégorie. Dans cette deuxième catégorie figurent aussi tous les édifices publics pris en charge par les départements ministériels quel que soit le niveau collectif où ils interviennent.

Le secteur privé se manifeste dans les équipements collectifs aussi bien que le secteur public, aux divers niveaux collectifs. Le secteur privé s'occupe surtout des équipements de services commercialisables. La charge de ces équipements privés revient au particulier à leur propriétaire.

a) Equipements de proximité (niveau quartier)

a) lotissement

Les équipements de services de 1^{ère} proximité amorcent quand ils se sont définis et implantés librement une localisation groupée qui obéit à des lois d'optimisation économique et sociale, en relation avec l'espace. Cette localisation polarisée est ainsi en fonction directe de la situation socio-économique et technologique réelle du milieu usager et promoteur, au niveau de la demande et de l'offre, comme de la distance et du nombre.

Ce type de pôles de services est peu fréquent au douar DOUM, mais il s'y manifeste cependant, à l'intérieur du douar, de façon très incomplète et sporadiquement.

Ce sont surtout les localisations des points d'eau, en nombre déterminé et en position périphérique au douar, effectuées par les Pouvoirs Publics, qui ont attiré autour d'elles les équipements de 1^{ère} proximité, créant des pôles impératifs plutôt qu'auto-déterminés.

La structure des pôles d'équipements de services est relativement éclatée et confuse, à tous les niveaux. La conformation linéaire du douar accentue l'attraction exercée par l'alignement commercial de la rue Goundafa sur les petits services de proximité, immédiate de l'habitat. L'implantation des fontaines sur cet axe accentue cette attraction. Deux centres de quartier sont amorcés aux deux extrémités de l'axe commercial de la rue Goundafa.

Dans une opération d'aménagement de l'habitat spontané à DOUM, cette structure générale de l'organisation collective de l'espace serait à conserver (il faut des dizaines d'années pour qu'une telle structure arrive à se former et à vivre. A YOUSOUFIA, elle n'a pas encore pris forme malgré tous les efforts d'équipements entrepris dans cette cité nouvelle (réconstruite et géométriquement ordonnée). Il conviendrait cependant, pour l'avenir, de mieux distribuer à DOUM, les plus petits pôles de services de proximité immédiate.

Le croisement de routes situé à hauteur du C. de Santé de YOUSOUFIA-DOUM, en tête des deux ravis qui descendent sur l'ouïja et des routes qui les empruntent, serait propice à la formation d'un pôle d'équipement du rang du système Urbain, cumulant avec des fonctions de Centre de quartier. Mais il est encore prématuré d'y consacrer cette fonction supérieure de Centre, tant que l'espace urbain ne s'y trouve pas plus affirmé dans les alentours.

a) Equipements de 1^{er}e Proximité - (Jusqu'au quartier).

Voies de desserte mitéenne: largeur courante 1,50 m. (mais il en est de moins larges, quelque passages courts n'ont pas plus de 0.50 m de largeur) La plupart de ces rues sont dallées en pierres, sommairement (ce revêtement récemment effectué par la population a arrêté les ravissements de ces voies). Leur développé est de l'ordre de 20 km.

Rues principales : Quelques voies plus larges (4 à 5 m de large) sont des vestiges d'anciennes pistes dont des tronçons sont demeurés à l'intérieur du douar. (Côté du C. de Santé: 100 m, et côté du Bosquet 150 m. Cette dernière est pourvue d'un éclairage public). Une autre piste de 10 m de large traverse le douar par le talweg de LAhoua, sur 200 m (Ancienne piste d'accès à Rabat par la vallée, elle atteint le Chellah.) Elles sont sommairement stabilisées. Chacune de ces pistes polarisent des activités commerciales. La rue Goundafa, revêtue et éclairée, constitue la limite entre DOUM et YOUSOUFIA. Elle est la principale axe d'activités commerciales du Secteur. Le réseau de transport public par autobus y fait station (4 Haltes)

Egouts : Un réseau d'égouts en buses de ciment enterrées draine toute les habitations du Douar. et déverse ses effluents à l'air libre, en aval du douar, dans les talwegs. Cet réseau sommaire a été réalisé par la population du douar. Les eaux pluviales s'écoulent superficiellement le long des voies de desserte. Le réseau général urbain d'assainissement est en amont du douar Doum, et passe dans la rue Goundafa. Presque toutes les maisons disposent d'un WC raccordé (les 2 WC publics installés naguère par la municipalité sont désaffectés).

Eau : 8 Bornes fontaines publiques ont été installées par les Pouvoirs Publics sur le pourtour du douar. Leur nombre est très insuffisant. Il existe en outre une source naturelle en tête du talweg de Raïssi. Des services collectifs d'approvisionnement à domicile tout offerts, mais ils sont très onéreux pour se généraliser (porteurs d'eau)

Déchets : Les Pouvoirs Publics ont installé 2 points de collecte des déchets (Bennes mobiles entretenues et périodiquement ramassées). Leur nombre et la fréquence de ramassage paraissent insuffisants. Il n'y a pas de ramassage ^{collectif} en aval de ces points de collecte. ^{mi} de service public de nettoyage permanent des rues. ^{intéressés} Apparemment, les gens viennent déposer leurs déchets dans les bennes souvent trop éloignées, ou autour de celles-ci.

Électricité Il n'y a pas de distribution électrique dans les constructions du douar.

Eclairage Public. La rue Goundafa est éclairée sur son côté opposé au douar DOUM. Quelques points d'éclairage sont tirés de cette ligne, en aérien, sur 250 m le long de la piste qui descend vers Lahouma le long du Bosquet. L'éclairage public est pratiquement inexistant dans la totalité du douar DOUM.

Autres services Au niveau primaire d'équipements de services proches, il existe tout une gamme de petits établissements distribués dans le douar, mais aussi groupés parfois avec les commerces et alignement qui constituent dans leur ensemble un équipement public de niveau supérieur (fonction cumulative des pôles d'équipement.) Ces petits équipements polarisés au niveau collectif le plus petit sont : le four à pain, le msid, la petite salle de prières, l'épicier, qui sont du même niveau de service que la fontaine publique. Il y avait dans le douar 8 fours en 1971, il y en a 6 en 1976
8 msid en 1971 il y en a 4 en 1976
0 S. de prières en 1971, il y en a 3 en 1976.

Hammams Les hammams comme les moulins à grains sont situés à un niveau intermédiaire entre le voisinage immédiat et le quartier. Ils sont de l'espèce de services publics mutants dans leur enveloppe spatiale comme dans la technologie du service. Leur fonction tend à se situer au niveau de l'école primaire, à Doum. Il y a 2 hammams au douar DOUM en 1976 contre 0 en 1971 (Un autre est situé non loin à YOUSSOUFIA.) Il y a 2 moulins à grains à Doum en 1976. contre 0 en 1971

Écoles primaires Le nombre d'écoles primaires situées à proximité du douar DOUM s'est accru considérablement en quelques années. En plus des 2 écoles anciennes, dont une privée et partiellement primaire, situées dans le haut du talweg de DOUM, 2 nouveaux établissements ont été édifiés récemment, portant à 4 le nombre d'écoles primaires à portée des enfants des douars DOUM (mais aussi des quartiers de l'AVIATION, de YOUSSOUFIA, de HAJJA-MAADID, et de CHELLAH.) L'école de la BIRD (20 classes) a été terminée en 1972 L'école de LAHOUNA-DOUM (20 classes) sera terminée cette année. (de HAJJA) sont plus Les écoles de TAKKADOUM et de YOUSSOUFIA, plus éloignées de DOUM la population actuelle de DOUM nécessiterait l'existence proche de l'habitat de quelque 5 écoles de grande taille, en scolarisation à 100%, pour son usage exclusif.

Espaces libres. Un petit bosquet complanté en pins et eucalyptus a été réalisé en tampon entre DOUM et YOUSOUFIA en extrémité Nord du douar DOUM, en bordure de la rue Goundafa, sur de fortes pentes. Il n'a pas de fonction de jardin public affirmée.

Des activités sportives pour jeunes (foot) se sont installées dans l'espace plan de la berge de l'oued, en contrebas du douar DOUM. Ces installations sont fortement vicissitudes par les effluents d'épuration du douar qui s'épandent à l'air libre en cet endroit.

Transport en commun - la rue Goundafa qui longe le douar DOUM est desservie par un service d'autobus (4 Haltes sur cette voie).

b) Equipements de 2^e proximité (au delà du quartier).

Ensembles commerciaux. Plus que les autres services, les ensembles commerciaux favorisent à cumuler de multiples fonctions spatiales (convergence variable) optimisant la rentabilité mercantile en satisfaisant à la fois la demande proche et celle plus lointaine, s'ils sont implantés sur un axe favorable à leur accès lointain et s'ils sont constitués en groupes importants aux attributs et fonctions variées.

Les commerces bidonvillois alignés le long de la rue Goundafa sont de cette espèce, de même que ceux alignés dans le talweg de Lahouna. C'est aussi la tendance du marché forain groupé à quelque distance du douar, près du Bosquet, qui s'engage au même temps à une fixation permanente. Dans leur ensemble ils forment des équipements du niveau du Secteur Urbain qui cumulent aussi des fonctions de service de proximité immédiate. Ils sont avant tout du Commerce de détail de l'artisanat d'entretien sur itinéraire, et partant, principalement situés au niveau spatial et collectif du Secteur Urbain.

Il convient de signaler, par ailleurs, qu'il existe aussi, non loin de là, à YOUSOUFIA, un marché urbain ponctuel situé au même échelon spatial que les axes commerciaux du Douar DOUM.

Dispensaire

La norme d'origine collective du dispensaire (15 000 hts) se situe à l'extrême limite de l'ordre de 1^{er} proximité d'usage.

Cette limite est dépassée quand le dispensaire est surchargé. Il existe deux dispensaires pour DOUM, CHELLAH et YOUSOUFIA, tous deux implantés à YOUSOUFIA, non loin du douar DOUM.

L'ensemble de population desservi par ces 2 établissements commencent à dépasser les 30.000 hts aujourd'hui. Aussi la création d'une nouvelle circonscription sanitaire dans la zone sud de Rabat est elle maintenant envisagée et amorcée.

Centre de Santé - Cet établissement sanitaire est du rang du Secteur Urbain (un ensemble de 3 dispensaires et d'un Centre de santé constitué une circonscription sanitaire desservant quelque 45.000 hts. A celle-ci peut s'ajouter un service d'accouchements).

Le Centre de Santé de Youssoufia / Takkadoum est implanté à l'extrémité sud du douar Doum.

Il envisage la création d'un deuxième Centre de Santé dans la zone d'habitat populaire de Rabat Sud.

Service d'accouchements - Un service des accouchements, à la disposition des couches populaires de population est installé à Youssoufia.

Grande Mosquée - La grande Mosquée du Vendredi, du niveau collectif du Secteur Urbain, est implantée à l'intérieur du quartier neuf de Youssoufia, non loin du douar Doum.

Ecoles secondaires et professionnelles. Aux deux collèges de Takkadoum et de l'Aviation sont venus s'ajouter tout récemment deux nouveaux établissements secondaires: le collège de Haza et le lycée de Dar es Salam, ce qui porte à 4 le nombre d'établissements secondaires ^{aujourd'hui} d'enseignement dans la zone.

Par ailleurs, un établissement de formation professionnelle est installé à Youssoufia dans l'ancienne Villa Bargach.

Il existe en outre quelques établissements privés d'enseignement secondaire et professionnel dans la zone.

Maison de Jeunes. Un tel édifice existe à Takkadoum, d'un rayonnement limité n'atteignant pas Youssoufia.

Foyer Féminin - Installé à Takkadoum également, cet édifice est insuffisant pour desservir également Youssoufia.

Croix Rouge - Un service social du Croissant Rouge a été récemment installé dans l'ancienne Villa Mokri, entre Takkadoum et Youssoufia.

Bureau de Poste - La poste du Secteur est installée à TAKKADOUM.

Khalifa - Les bureaux du Khalifa d'Arrondissement urbain (7^e arrondissement) sont également installés à Takkadoum.

Cinéma - Il existe un seul cinéma dans toute la zone de Rabat-Sud. (Cinéma Zewa), et celui-ci n'est pas destiné à la clientèle populaire.

12 A ETAT FUTUR. - Capacité d'habitat.

Trois propositions variées sont formulées pour l'Aménagement de l'Habitat du Douar DOUM, provoquant une dédensification plus ou moins forte du mode d'occupation de l'espace en vue d'une régularisation et d'une durcification de l'habitat.

L'habitat est considéré ici avec ses petits équipements de services de 1^{ère} proximité, c'est à dire les dessertes pédestres des habitations, les placettes contenant la fontaine publique (autour desquelles seront groupés le four, l'épicier, le maîd, etc... et quelquefois la petite mosquée et le hammam). Les réseaux primaires de branchements des égouts à domicile et de l'eau aux fontaines (éventuellement aussi à domicile), les distributeurs primaires de branchements de l'électricité à domicile, d'éclairage des placettes, les services de nettoyage et de ramassage des ordures, etc..

Les équipements d'infrastructure de plus grande importance sont étudiés indépendamment de ce chapitre (Routs carrossables, réseaux principaux et de maillage pour l'eau, l'électricité et l'éclairage public, les égouts - édifices de services publics généraux de rang assez élevé tels que écoles, dispensaires, axes et centres commerciaux de seconde proximité, pôles d'activités, etc.) Ils se rapportent à toute la zone aménagée de DOUM et de la BUTTE.

L'incidence de la part de ces réalisations et équipements d'infrastructure sur l'espace particulier de DOUM est le dégagement nécessaire de 4,5 ha d'habitat existant actuel du douar, soit le transfert de 630 habitations environ (1976) sur d'autres espaces d'accueil (650 habitations en 1977) pour 3500

D'autre part, quelques petites surfaces nouvelles de sol d'habitat ont été ajoutées à l'espace de DOUM (il s'agit d'une extension de lotissement sur la côte de Tahouna et d'une autre au pied du douar Doum). Elles totalisent à peine 1,5 ha et ne compensent donc pas les surfaces d'habitat dégagées pour la mise en place des infrastructures d'équipement général.

Au total la surface lotie d'habitat à DOUM rendue disponible dans les projets d'aménagement est de 2,0 ha (au lieu de 23 ha actuels), dans laquelle 18,5 ha sont constituées d'habitat actuel à transformer et 1,5 ha de nouvel habitat.

Le dénombrement d'habitat de 1976 a révélé 3200 parcelles d'habitation au douar DOUM sur 23 ha de lotissement d'habitation (les parcelles de boutiques et petits équipements collectifs ne sont pas compris dans ce nombre) Au cours de croissance 71/76 du nombre de parcelles d'habitation, ce chiffre pourrait s'établir en 1977 à 3250 parcelles (base des calculs aux projets: 3300)

les solutions proposées ci-après s'entendent mises en application une fois les équipements d'infrastructure principale réalisés, pour ce qui est des voies de dessertes intérieures et des collecteurs d'égout notamment (les nouveaux égouts captant éventuellement les anciens provisoirement, en première étape). Elles interviennent ainsi après les transferts d'habitat actuel pour la mise en place de cette infrastructure.

Le principe de densification est préalable à une acceptation légale du durcissement en maçonnerie des habitations précaires (détaudification par agrandissement de la taille minimale des parcelles).

On propose, à cette fin, d'accorder l'autorisation de bâtir en maçonnerie (procédure légale du permis de construire) et de l'assortir d'un acte de vente de la parcelle, à tout occupant principal des lieux (Chef de ménage occupant, chef de ménage principal au cas où il y aurait plusieurs ménages cohabitants - et non ~~ce~~ un éventuel propriétaire absentéiste des locaux), qui disposerait d'une surface de terrain à bâtir minimale accessible par un chemin public.

Cette taille minimale de parcelle à bâtir et la longueur minimale de son accès public sont les variables intervenant dans les proportions formulées pour la reconversion du place de l'habitat du douar doum. Il ressortira de l'application de ces mêmes un nouveau rapport entre espace bâti et espace public à l'intérieur des lotissements de DOUM et une nouvelle surface moyenne des parcelles bâties d'habitat. Ceux-ci sont évalués dans les solutions proposées.

Dans l'évaluation de l'espace public sont compris en plus des chemins de dessertes piétons pour l'accès aux parcelles, les espaces qui seront occupés par des placettes autour desquelles se regroupent les services de 1^{ère} proximité de l'habitat (fontaines, foras, épiciers isolés, mjid, etc.). Ces petits équipements privés s'installeront en lotissement privé progressivement à la demande. Il n'y aura pas non plus d'exclusive quant à leur installation ailleurs dans les lotissements (l'essentiel étant que leur réalisation dépendent aux conditions requises du permis de construire).

→ Aux deux premières solutions, →

L'agrandissement des parcelles trop petites actuelles s'effectuera lentement et progressivement, par entente entre voisins, par rachat de locaux voisins, etc.* Un certain pourcentage de parcelles actuelles de taille suffisante pourront s'édifier en dur, ou se trouver régularisées au cas où elles seraient déjà bâties en dur, tout de suite. Un cadastre précis du suivi de cette opération parcellaire devra être dressé.

Les lotissements commerciaux, du plus haut niveau collectif que les services de 1^{ère} proximité mentionnés ci-dessus, feront l'objet d'une opération à part, décrite au chapitre Equipements d'Infrastructure générale. Il s'agit exclusivement de l'alignement commercial de front de rue Goundafa, pour le douar DOUM. Le marché forain sera restitué dans sa mobilité et son espace non privatif, sur un espace proche de celui qu'il occupe.

* Les quelques rues intermédiaires situées entre 2 bandes simples de parcelles étroites seront supprimées (tahouna) et leur espace ajouté aux parcelles riveraines

Les deux premières solutions proposées pour la reconversion en place de l'habitat sont une application intégrale des processus d'autoconstruction assistée dans laquelle les initiatives individuelles et collectives des habitants sont utilisées au maximum.

La troisième solution proposée est plus technocratique et plus expéditive, mais elle est aussi moins sûre en ce qui concerne le règlement de l'habitat de la population spécifique du douar DOUM. Cette dernière solution aboutit à la création d'un lotissement entièrement nouveau en substitution de celui existant. Elle transforme radicalement la distribution actuelle de l'habitat dans l'espace bidouillois, en obtenant la libération totale des terrains occupés par étapes successives de remembrement par lotissements nouveaux établis sur de nouvelles bases normatives et organisationnelles de l'espace et des habitants. (Opération - Tirage de coupures en une douzaine de phases successives transférant chacune environ 300 parcelles à la fois, dont une partie est réinstallée sur l'espace dégaîgé à l'étape précédente et reloti, et l'autre partie installée sur de nouveaux lotissements extérieurs - La première étape de l'opération-tirage commençant par un dégaîgement complet d'une de ces tranches d'espace du bidouille de DOUM.)

Ce genre d'opération radicale ne peut s'embarasser d'une conservation des structures d'organisation collective en place aux petits niveaux d'habitat. Elle engage les plus grands brassages et bouleversements de la population et des modes d'occupation de l'espace, dans le douar DOUM. Elle exige par ailleurs la plus grande rapidité dans le déroulement des opérations. Ce genre d'opération est plus nettement marqué, que les autres solutions proposées, des caractères propres à une intervention extérieure directe aux plus petits niveaux collectifs de l'habitat. De ce fait elle est plus éloignée que les autres des principes fondamentaux de l'auto-construction. Il y a de ce fait plus de risques qu'elle se présente en contradiction avec le mouvement d'autoconstruction et de maintien sur place des habitants. Elle présente

L'opération-tirage étendrait sur l'espace du douar DOUM les principes d'aménagement de l'habitat appliqués aux nouveaux lotissements établis en terrain libre. Le processus d'agrandissement des parcelles et de dédensification consecutive préalable au durcissement régulier des constructions, s'y trouve réglé sans délais, en rupture ou, discontinuité

Les éléments ci après sont étudiés au niveau de l'espace loti, c'est à dire sous les espèces de voirie carrossable et d'équipements d'infrastructure. (Au niveau plus général les densités sont évidemment plus diluées).

Fiche Lotissement.

a) Solution 0 (DOUM) Pas de dédensification de l'habitat.

La solution zéro est donnée à titre indicatif. Elle considère que seules seront réalisées les infrastructures d'équipement général à l'intérieur du bidonville. Sous réserve qu'il y ait une intervention au niveau de l'habitat lui-même, pour la dédensification des parcelles. Ainsi les déplacements de logements en dehors du bidonville ne porteraient que sur la mise en place du réseau de voirie et la création des espaces publics collectifs généraux tels que jardins (Raïssi), placettes (11 placettes), mes (nouvelles emprises). Le bidonville en dehors de ceci restant dans ses limites et sa densité actuelles.

Taille moyenne des parcelles actuelles : 60 m^2

Surface d'emprise des infrastructures générales : 4,5 ha

Surface d'emprise des 11 placettes piétons : 0,5 ha environ.

Surface totale des emprises à dégager : 5, - ha.

Surface totale restante du bidonville : 18 - ha.

Surface totale des espaces privés : $87,5\% = 15,75 \text{ ha}$.

Surface totale des rues piétons : $12,5\% = 2,25 \text{ ha}$

Largeur courante des rues piétons : 1,50 m.

Structure des voies piétons envisagée : bandes double courante.

Surface minimale des placettes piétons : 200 m^2

Mode moyen d'occupation des parcelles en 1976, extrapolé en 1977 :

1,1 ménage / logt.

5,4 ha / logt.

Nombre de parcelles et d'habitation après aménagement : 2580 (144/ha loti)

Nombre de parcelles avant aménagement : 3300 (144/ha loti)

Nombre de parcelles transférées ^{hors de DOUM} pour équipement d'infrastructure et création de placettes : 720.

(Aucune de ces parcelles ne sont accueillies à DOUM, elles seront transférées en totalité au lotissement nouveau de la Botte. Les extensions de Bahouma et du bas de DOUM ne sont pas envisagées à cette solution 0).

Fiche Lotissement

b) Solution 1 (DOUM) Lot D'identification pote à 100p/Ha

Taille minimale des parcelles à bâtir : 70 m²
 Format de parcelle approximativement rectangulaire dont la plus petite dimension ne sera pas inférieure à 7 m.
 Espace patio au 1/4 de la surface parcellaire minimum.
 Etages admis sur ~~le~~ 2/3 de la surface construite au sol.

Taille moyenne des parcelles dans le lotissement 80 m²
 Surface totale des lotissements de DOUM - 20 Ha.
 Surface totale des espaces privés 80% = 16 Ha.
 Surface totale des espaces publics piétons 20% = 4 Ha.
 Largeur minimale des rues piétons : 2 m
 Largeur minimale des courtes vias : 1,50 m
 Surface minimale des placettes piétons : 200 m²

Mode ^{moyen} d'occupation des parcelles en 1976, extrapolé en 1977 : 1,1 ménage / lot.
 54 hts / lot.

Nombre de parcelles d'habitation après aménagement : 2000 (100 / Ha loti)
 avant aménagement : 3300 (145 / Ha loti)

Nombre de parcelles transférées pour équipements d'infrastructure : 650
 Nombre de parcelles transférées pour dédensification hors de DOUM : 650
 Nombre total de parcelles transférées hors de DOUM : 1300

Total des parcelles accueillies dans les extensions de DOUM (1,5 Ha) : 150 (100 / Ha loti)
 Total des parcelles accueillies sur la BUTTE (12 Ha) : 960 (80 / Ha loti)
 Total des parcelles accueillies à RABAT-SUD (5,5 Ha) : 340 (60 / Ha loti)

Fiche Lotissement.

e) Solution 2 (DOUM) - Densification portée à 80^{parcelles}/Ha

Taille minimale des parcelles à bâtir : 80 m²
Format de parcelle approximativement rectangulaire dont la plus petite dimension ne sera pas inférieure à 8 m.
Espace patio au 1/4 de la surface parcelle minimum.
Etagé admis sur la totalité de la surface construite au sol.

Taille moyenne des parcelles dans le lotissement: 90 m²
Surface totale des lotissements de DOUM : 20 Ha
Surface totale des espaces privés : 75% = 15 Ha
Surface totale des espaces publics piéton.: 25% = 5 Ha
Largeur minimale des allées piéton : 2,50 m
Largeur minimale des courtes voies : 1,50 m
Structure des voies piéton inchangée.
Surface minimale des placettes piéton 250 m²

Mode moyen d'occupation des parcelles au 1977 (extrapolé de 1976) : 1,1 ménage / logt.
5,4 hts / logt.

Nombre de parcelles d'habitation après aménagement : 1650 (80 / Ha loti)
avant aménagement : 3300 (145 / Ha loti)

Nombre de parcelles transférées pour équipements d'infrastructure : 650
Nombre de parcelles transférées pour dédensification hors de DOUM : 1000
Nombre total de parcelles transférées hors de DOUM. : 1650

Total des parcelles accueillies dans les extensions de DOUM (1,5 Ha) : 120 (80 / Ha loti)
Total des parcelles accueillies sur la BUTTE (12 Ha) : 960 (80 / Ha loti)
Total des parcelles accueillies à RABAT-SUD (11,5 Ha) : 690 (60 / Ha loti)

Fiche Lotissement
 d) Solution 3 (DOUM) opération tirou. 75 parcelles / Ha

Taille moyenne des parcelles 90 m²
 Etage complet admis, cellules normalisées.
 Lotissement neutre sur espace dégagé.

Surface totale des lotissements de DOUM: 20 Ha.

Surface totale des espaces privés 70% = 14 Ha

Surface totale des espaces publics piétons 30% = 6 Ha.

Largeur minimale des axes piétons 2,75 m.

Structure des voies piétons complètement changée (lotissement en naves.)

Surface minimale des placettes (compris espaces spécialisés pour les services de 1^{ère} proximité) 600 m² pour petites, 1000 pour grandes (m²)

Projet, aménagé, à partir de l'année 1977.

Mode moyen d'occupation des parcelles en 1977, extrapolé de 1976: 1,1 ménage / logt.
 5,4 hts / logt.

Nombre de parcelles d'habitation après aménagement: 1550 (75 / Ha loti)
 avant aménagement: 3300 (145 / Ha loti)

Nombre de parcelles transférées pour équipements d'infrastructure: 650

Nombre de parcelles transférées pour densification: 1100

Nombre total de parcelles transférées hors de DOUM: 1750

Total des parcelles accueillies sur la BUTTE (12 Ha): 960 (80 / Ha loti)

Total des parcelles accueillies à RABAT SUD (13 Ha): 790 (60 / Ha loti)

12B Etat Futur - Equipements

Ne seront examinés à ce chapitre que les équipements de leur proximité desservant l'habitat aux petits niveaux collectifs, c'est à dire inclus dans les lotissements, dans le cas de DOUM.

Ceci exclu les voies carrossables, les réseaux divers généraux dont les tracés suivent grosso modo ces voies, ainsi que les espaces périphériques non lotis en habitat tels que l'alignement commercial de la rue Goundaba, les espaces libres et bosquets, les écoles, etc. Cette distinction sera également gardée pour le lotissement de la BUTTE où pourtant les écoles sont situées à l'intérieur des ensembles d'habitation.

Les infrastructures de VRD et d'équipements collectifs de niveau supérieur au lotissement d'habitat proprement dit (morcellements au dehors des axes carrossables figurés au plan d'urbanisme) font l'objet d'un chapitre séparé venant à la suite des définitions des lotissements de DOUM et de la BUTTE.

Il n'y a pas de principe ^{établi} en dehors des normes quantitatives particulières à quelques services publics administratifs (Ecoles, Santé) pour le choix de localisation d'équipements publics. L'aspect structurant des pôles complexes d'équipements collectifs n'est pas considéré dans l'urbanisme officiel actuel, aux niveaux de l'urbanisme de détail principalement. (Aux plus hauts niveaux urbains, ils se distinguent mieux = le Centre-ville et quelque fois les premiers relais satellites de celui-ci) Aussi dans l'urbanisme récent ces équipements de différents niveaux collectifs sont ils souvent dissociés et individuellement distribués en semis dans l'espace, de manière éclatée ou atomisée. Leur objectif étant seulement, pour chacun des services séparément, de couvrir l'espace et non de l'organiser collectivement.

Il en va autrement quand le processus de formation de l'espace est spontané, et encore quand les équipements collectifs émanent de l'économie du milieu (Commerces de détail). Ces équipements s'organisent alors en pôles complexes hiérarchisés dans l'espace, et le temps sociaux et physiques, en formes ponctuelles, linéaires ou en

comme dans la technologie
surface selon l'échelle et les systèmes de relations d'échanges. Ces équipements assez librement formés ont alors un haut degré d'évolutivité sur eux-mêmes, d'adaptation à des circonstances changeantes (Absolument comparable au processus d'évolutivité sur lui-même de l'habitat auto-produit ou spontané)

On a retenu ce principe pour les pôles de services de petits niveaux collectifs préconisés au projet d'Aménagement de DOUM et de la BUTTE. Ces centres auront aptitude à se développer et à modifier leur formes au cours de leur évolution; l'essentiel étant de les bien localiser dans l'espace habité qu'ils servent. Ils seront

ainsi localisés au départ à leur capacité spatiale optimale en rapport avec la capacité optimale potentielle du type d'habitat où ils s'intéressent.

Le principe de structuration de l'espace collectif par les pôles d'équipement sera étendu jusque pour des établissements isolés de quartier, mais demeurant dans la proximité des habitants desservis. Ainsi pour l'école, dissociée souvent des autres équipements de son rang collectif et toujours univalente aujourd'hui. A densité d'habitat plus forte, il n'y aura pas à ajouter des écoles ailleurs mais celles localisées s'adjointront de nouvelles classes, s'élèveront au 2^e étage ou modifieront leur méthodes pédagogiques ou leur technologie d'enseignement ou de formation, etc. Au fire, un pâté de maisons construites aurait à céder son espace à une nouvelle école, dans un avenir lointain; mais une telle démultiplication ne sera pas prévue maintenant d'autant que la tendance actuelle pour les écoles est plutôt à la création de plus grosses écoles, c'est à dire au relèvement du seuil collectif et spatial de cet équipement de 1^{ère} proximité, à une dérive vers la 2^e proximité (méga-école)

Pour ce qui est des services collectifs de plus haute envergure spatiale, le cadre de la présente étude est trop restreint pour envisager d'en entreprendre l'examen sous l'angle de la structuration collective de l'espace. A la rigueur pourrait-on les examiner sous l'angle quantitatif, pour les plus proches des habitants aménagés. A ces niveaux supérieurs de services, ce serait plutôt les moyens de transports collectifs (transports en commun) qui détermineraient leur accessibilité.

Les descriptions de petits équipements de lotissement qui suivent se rapportent aux solutions 1 et 2 proposées pour l'aménagement de l'habitat de DOUM. Pour ce qui est de ceux se rapportant à la solution 3 ils sont similaires à ceux proposés au lotissement neuf de la BUTTE auxquels il convient de se reporter pour la description et les quantités unitaires. On a prévu aux lotissements neufs de réserver autour des parcelles les terrains nécessaires aux services collectifs de 1^{ère} proximité, alors que cette réservation n'est pas préconisée aux solutions 1 et 2 (ainsi qu'à la solution 0).

Voies de desserte intérieure: Les emprises courantes actuelles sont élargies à 2,00m ou 2,50m selon le cas (au lieu de 1,50m) la longueur totale de ces voies est évaluée à 20 km. Elles seront dallées par dallage ciment armé visible posé sans liant, et avec caniveau d'écoulement au centre. Ce dallage formera le pose en amarrage dans les fentes accentuées. Il sera facile à déposer pour l'entretien des canalisations enterrées sous les voies.

Placettes.

11 placettes sont prévues. Elles auront une surface de l'ordre de 200 m² chacune, et ^{seront} dallées de la même façon que les rues-piétons. Elles contiendront la fontaine publique, quelques bancs et quelques arbres. Tout l'espace autour des places est disponible pour des équipements de services collectifs de 1^{ère} proximité. Ceux-ci s'installeront librement sur le pourtour de la place ou à ses abords (certains existeront déjà), dans les parcelles privées, entièrement ou partiellement affectées à ces services, au gré de ~~leur~~ nécessité de leur apparition. (il n'y a pas d'exclusive pour d'autres localisations de petits équipements publics ou privés en dehors des placettes définies)

quelques places de stationnement de véhicules s'ajoutent à celles situées au bord d'une voie carrossable. La création de ces placettes correspond au dégagement de l'espace occupé par 30 à 40 habitations (comptées dans les dégagements pour rédensification).

Egouts.

Les égouts actuels seront à déposer (selon échéances d'équipements ces égouts pourront provisoirement être conservés quelque temps et repris par les réseaux collecteurs généraux installés dans les voiries carrossables.) Un nouvel égout enterré sera posé dans l'axe de chacune des voies de desserte, avec des prises de débordements superficiels dans les voies (longueur totale évaluée à 20 km.). Branchements à domicile.

Eau

L'eau alimentaire sera distribuée aux fontaines publiques installées sur les placettes (les fontaines actuelles qui ne gênent pas la réalisation des infrastructures générales demeureront en supplément, ou seront déposées).

A échéance ultérieure le réseau d'eau sera étendu jusqu'aux branchements à domicile par canalisations enterrées dans les voies de piétons. (20 à 25 km de linéaire). Dans cette éventualité des niches standard de branchement accessibles de l'extérieur seraient posées aux pieds des façades des maisons.

Déchets

On estime que le principe des bennes et accumulation des déchets en attente, devrait être abandonné. Un système de ramassage à domicile, combiné avec le nettoyage, adapté au type d'espace à desservir, serait à installer (par exemple petites charrettes à traction animale, ou petits véhicules container motorisés, susceptibles d'emprunter des voies en pente et de tourner court).

Electricité

Les habitations serrées et imbriquées des fronts de voies étroites et pas toujours rectilignes, posent des difficultés pour les parcours aériens de distribution électrique. (Pourtant des quartiers de Médinas similaires sont électrifiés) ^{la distribution aérienne est envisagée} cependant au niveau des distributions de lotissement, mais il est prévu un réseau enterré ou un réseau appliqué aux parois extérieures des maisons, comprenant toutes les protections de câbles nécessaires (20 à 25 km de linéaire) Des niches standard de branchement accessibles de l'extérieur seront posées en façade des maisons pour les compteurs.

Eclairage public

Chacune des 11 placettes sera fournie d'un point d'éclairage public. Une dizaine d'autres points seront en outre répartis à l'intérieur des lotissements, à des canelons ou bifurcations de voies. (en dehors de l'éclairage public des voies carrossables).

Autre services -

Les placettes marquent la localisation des pôles de regroupement de petits services de proximité de l'habitat. En principe s'y grouperont le four, quelques épiceries, le mtid, etc..
A raison d'une placette sur 3 ou 4, viendraient s'ajouter à ces petits équipements un hammam et une petite salle de prière, quelques artisans.

Ces édifices sont pour la plupart du secteur privé, et s'édifieront aux conditions du marché, en espace privatif riverain ou aux abords des placettes.

Il n'y a pas d'exclusive pour que ces petits équipements de proximité puissent aussi s'installer ailleurs dans les rues de lotissement.

2 La BUTTE

La situation existante des réalisations sur la BUTTE ne nécessite pas de description étendue. Il y existe 2 écoles et quelques maisons isolées. Sur le plateau, et dans le bas un petit bidonville apparue depuis quelques années. Il s'agit en dehors de ces quelques édifices d'un terrain entièrement libre appartenant à l'Etat. Il a une forme d'éperon surplombant la vallée entre deux profonds talwegs. Il est entièrement ceint par des voies d'aménagement à larges emprises.

Les descriptions qui suivent se rapportent aux aménagements futurs et concernent le niveau des lotissements, pour l'habitat comme pour les Equipements. (Les plus grandes infrastructures font l'objet d'examen à la suite de ce chapitre, et sont groupées pour l'ensemble du site aménagé).

21 A. ETAT FUTURE - Capacité d'Habitat

L'éperon de la BUTTE est un îlot de terrain au magenta nu, bordé de voies d'aménagement, d'une contenance totale 30 Ha. Il est à cheval sur 2 sous/Bassins versants, l'un orienté vers le talweg de DOUM, l'autre vers celui de Hajja.

A l'intérieur de la ceinture de grande voirie, une vingtaine d'hectares ont été considérés comme constructibles, bien qu'offrant quelque pentes similaires à celles de DOUM. Les 10 Ha restant sont dans la partie basse et en plus forte pente. Ils sont proposés au boîtement.

Hors emprises des voies extérieures le terrain occupe 21 Ha. Sa partie haute terminée en angle aigu sur un ^{un} virage carrefour de maillage urbain du secteur, est occupée par deux écoles. (une privée et une publique). A cet endroit une réserve de terrain pour de nouveaux équipements de secteur est prévue. Cette surface soustraite de l'espace futur d'habitat est de 2,5 Ha dont le 1/3 est déjà occupé par l'école privée (l'école publique restant au niveau collectif ^{à celui} inférieur du secteur urbain).

L'espace aménagé pour les lotissements d'habitat avec leurs équipements propres (dont l'école publique) est ainsi de 18,5 Ha. Il y est prévu ⁷⁶⁰ parcelles. Sa densité modèle au niveau quartier est donc de 54 parcelles / Ha.

Dans ces 18,5 Ha, la voirie carrossable intervient pour 3,5 Ha, les espaces libres et d'équipement généraux pour 3 Ha et les espaces lotis en habitat pour 12 Ha.

Fiche lotissement.

(LA BUTTE) Lotissement neuf. 80 p / Ha.

Taille moyenne des parcelles : 90 m²
Étage complet admis, cellules normalisées.

Surface totale des lotissements 12 Ha

Surface totale des espaces privés 72% : 8,70 Ha

Surface totale des espaces publics piétons 28% : 3,30 Ha.

Largueur minimale des rues piétons 2,70 m

Structure des voies piétons pour assemblages de parcelles en nappes.

Surface minimale des placettes (compris espaces spécialisés pour
édifiés de services de 1^{er} proximité) : 600 m² pour 4 petites
1000 m² pour 2 grandes.

Mode moyen d'occupation des parcelles au départ : 1,1 ménage par logt.
5,4 hts par logt.

Nombre de parcelles d'habitation 960 (80 / Ha loti)

Selon la solution retenue pour l'aménagement de l'habitat au
doux Doum, le lotissement de la Butte accueillera
les nombre suivants d'habitations en provenance de DOUM.

Solution 0.	720	
Solution 1	960	(complément à Rabat Sud : 340)
Solution 2	960	(complément à Rabat Sud : 690)
Solution 3	960	(complément à Rabat Sud : 790)

21 B Etat FUTUR - Equipements

Les équipements internes de URD ne varient pas de ceux prévus pour l'aménagement des lotissements de DOUM, sauf que la faculté d'y faire pénétrer éventuellement des voies carrossables sera plus aisée ici dans les parties planes du plateau (carrés antennes de desserte intérieure, de 6m. d'empreinte, en circulation locale exclusive.) Il sera plus aisé également, en lotissement neuf, de réaliser l'électrification intérieure en lignes aériennes.

En évaluation sommaire, on prévoit 10km de voirie de piétons à réaliser à l'intérieur des lotissements de la BUTTE. Ce linéaire approximatif s'entend aussi pour les canalisations de desserte primaire et de branchement d'eau, d'électricité et d'égout, à tirer à partir des réseaux généraux qui suivent les itinéraires des voies carrossables.

Six places d'Equipements de toute 1^{re} proximité sont prévues aux lotissements, dont 4 implantées à l'intérieur des espaces lots et 2 sur les espaces d'équipements généraux. Ces places d'Equipements sont constituées d'une placette de 250m² où est installée la fontaine publique, des bancs et des arbres, et de terrain bâti à raison de 350m² pour les petites places et de 750m² pour les grandes. Les petites places sont entourées d'1 four, de quelques boutiques et d'1 m'bid. Les plus grandes des mêmes Equipements auxquels viennent s'ajouter 1 hammam et une petite mosquée (salle de prière).

D'autres équipements de 1^{re} proximité pourront s'installer en outre sur les espaces privés des lotissements, parmi les habitations, au gré de la demande. Il est notamment prévu que des commerces pourront s'installer en rez de chaussée des habitations le long de la voie de 15m qui accède aux lotissements.

A titre indicatif voici les superficies occupées habituellement dans les projets par les petits équipements de proximité.

- 1 Boutique : 10 à 15m²
- 1 m'bid. : 15 à 20m²
- 1 four : 100 à 150m²
- 1 hammam : 250 à 300m²
- 1 salle de prière : 200 à 450m²

3 DOUM et la BUTTE - Equipements d'Infrastructure

La réalisation des Infrastructures générales pour l'Equipement des espaces habités du Projet est, sans aucun doute, la partie essentielle de ce projet. Le logement est très secondaire en comparaison.

Dans le cas particulier de ces sites en zone non assainissable par le réseau gravitaire général de la ville, il existe a priori une très grande disproportion d'échelle entre l'équipement général de la zone et l'objectif d'amélioration de l'habitat occupant une petite partie de cette zone. Disproportion d'autant plus grande qu'il s'agit de l'habitat le plus pauvre, donc à équiper le plus économiquement, le plus élémentairement et simplement.

A première vue, ainsi, le coût d'une telle infrastructure générale rapporté à la population spécifique qu'elle a à desservir, dépasse de plus loin qu'il se fait les disponibilités matérielles d'auto-financement de celles-ci par la population concernée directement. (Les meilleurs coûts proviendraient de terrains déjà équipés en matière d'Infrastructures générales). Cette charge d'Equipements généraux semble donc devoir incomber à toute la collectivité urbaine.

Un réseau spécial d'assainissement est à créer de toute pièce dans le site. De grands maillages de voies urbaines sont à prolonger et à créer, tout le site est à électrifier et à alimenter en eau potable. Il s'agit de tout un espace à l'état quasi naturel à transformer à terme en paysage urbain, à intégrer à la ville. Cela ne se produit pas en un jour, mais pour les grandes Infrastructures, il faut prévoir que tous les terrains libres laissés au naturel, et définis rapidement au projet en boisements, seront un jour construits et architecturés, même les reliefs les plus accidentés. Les grandes Infrastructures d'extension urbaine ne s'amortissent pas en moins de cinquante années, comme tout geste d'urbanisme de quelque ampleur.

3. DOUM et la BUTTE - ...

Les équipements d'infrastructure sont, logiquement, à rapporter pour leur financement au niveau des entités collectives et spatiales où ils se situent. Selon cette logique les équipements collectifs qui desservent, à la fois, un petit espace et un petit nombre de gens, se rapportent à une population spécifiquement déterminée. Ceux qui desservent de vastes espaces et un grand nombre de gens, se rapportent à des généralités collectives.

Une graduation selon leur importance spatiale et collective serait à établir parmi les équipements d'infrastructure groupés par fonctions, ci après. Il y a ceux qui se rapportent à la ville = les grands maillages V.R.D. d'extension urbaine, l'axe d'activités industrielle, etc... Il y a, d'autre part, les infrastructures au degré intermédiaire entre la ville et les ensembles d'habitation déterminés : les VRD qui atteignent les espaces d'habitat, les équipements collectifs au niveau supérieur au quartier. Et en dernier échelon il y a les infrastructures qui desservent spécifiquement des ensembles habités déterminés : VRD de desserte, équipements de services de proximité, y compris l'école primaire.

On s'est contenté ici d'énumérer ces infrastructures par catégories fonctionnelles en spécifiant le cas échéant ceux qui se rapportent à DOUM ou à la BUTTE particulièrement pour leur localisation.

On a déjà signalé la tendance observée, dans l'urbanisme central, à une généralisation au degré collectif élevé, de tous les équipements - quelle que soit la proximité du service dans l'espace. Cela conduit à une dissociation de ces services et à leur dissémination éparpillée. Les facteurs de structuration hiérarchisée de l'espace et des groupes par les services communs n'interviennent plus ainsi dans les localisations, mais seulement le rendement matériel et quantitatif du service correspondant à une somme de besoins individuels indifféremment localisée. Les nuances d'hiérarchisation de l'espace collectif tendent par là à disparaître, pour les voies et réseaux de relations comme pour les édifices d'équipements et d'habitat. Il n'y a dès lors plus que la taille ou la capacité d'un équipement isolé dans sa fonction et sa technologie propre, et en entière indépendance des autres équipements, qui détermine sa localisation. Il devient dans ce cas malaisé, sinon impossible, de déterminer les contours des divers échelons hiérarchisés des groupements habités dans l'espace, sauf au niveau global de l'organisation zonée des catégories socio-économiques et typologiques (ordre statistique) d'une structure urbaine à l'échelon global, matérialisée par grandes zones ségréguées.

Il y a un souci exprimé de restructuration de l'espace collectif dans le présent projet, à l'intérieur d'une même classe socio-économique de zonage et seulement pour les petits niveaux de groupements et à l'échelle du projet, c'est à dire dans les limites de l'espace aménagé. Cette démarche n'est pas prolongée dans un champ spatial plus large, pour les équipements et services de niveau du secteur urbain. Ceux de ce niveau supérieur dont on suggère l'implémentation dans l'espace aménagé ne répondent qu'à une nécessité quantitative, mais non de structuration de l'espace habité, à ce niveau collectif plus vaste que le projet

Équipements d'Infrastructure.

A) EDIFICES COMMERCIAUX 1) ALIGNEMENT COMMERCIAL

L'alignement commercial de DOUM, rue Goundafa, sera conservé. Il fera l'objet d'un lotissement particulier de petits lots commerciaux d'une trentaine de m² accédés en bandes. Ce lotissement est affecté d'une servitude de galerie couverte en front de rue, pour sa réalimentation en maçonnerie. Il sera constructible en 2 étages à l'aplomb de l'alignement sur une hauteur de 10 à 12 m.

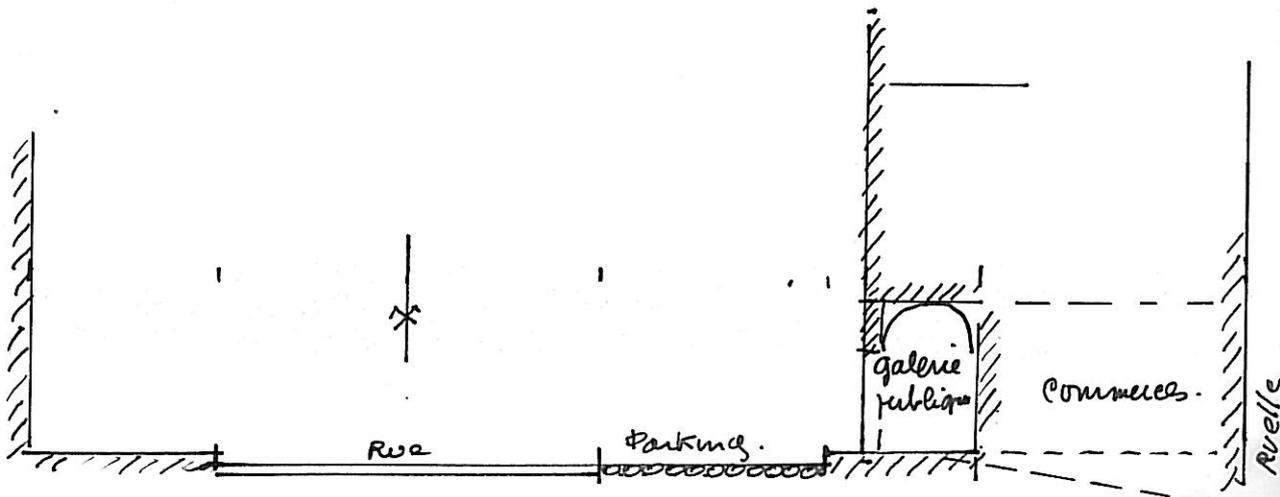
La galerie publique couverte au bord d'alignement sera, en quelques endroits, étendue sur toute l'épaisseur des bâtiments en rez de chaussée, afin de libérer des espaces publics ouverts sur la façade arrière qui constitueront des passages transversaux d'accès au lotissement d'habitat de DOUM.

Le lotissement commercial occupera une bande de terrain d'une dizaine de mètres d'épaisseur moyenne, bordée à l'arrière d'une rue-rétro. Chacune des parcelles ^{sera} de la largeur d'une travée de portique (3 m. env.). Plusieurs parcelles peuvent constituer un lot commercial. La galerie publique aura également une largeur d'environ 3 m.

Les constructions pourront contenir en élévation un sous-sol ou un entre-sol au plus des deux niveaux de rez de chaussée et d'étage, selon que le dénivelé du terrain le permette. L'étage qui peut être à usage d'habitation ou de locaux commerciaux, prend accès en rez de chaussée depuis les boutiques ou depuis la galerie publique.

L'emprise de la rue Goundafa est portée à 22 m. de largeur, vis à vis des alignements commerciaux, pour permettre la réalisation d'un parking continu courant tout le long de la galerie publique couverte (trottoir).

Le lotissement commercial constituera 3 groupes d'immeubles implantés en alignement brisé, interrompus par les pénétrations carrossables d'accès aux lotissements d'habitat de DOUM. La longueur totale de ce lotissement sera de 900 m environ ou 300 travées de 3 m^{env.}, soit environ ^{de 200} 250 parcelles commerciales déduction faite des passages transversaux.



Equipements d'Infrastructure

1) EDIFICES COMMERCIAUX - 2) MARCHÉ FORAIN.

Le marché forain existant près de Lahoma sera conservé, mais sous une forme plus temporaire et mobile qu'aujourd'hui. Il sera déplacé en un espace proche de celui qu'il occupe. On propose de le situer à l'intérieur du bosquet tout proche, sous les arbres.

Des plateformes ou gradins seront à construire à cet effet, sous forme d'aires de stationnement branchées sur la route carrossable, sur lesquelles seront installés les étals de commerces temporaire (marché hebdomadaire). Une couverture légère et démontable de ces aires de commerce forain peut être envisagée, de même que quelques kiosques commerciaux fixes de plein air. Quelques installations permanentes de service accompagneront ce programme : eau, WC, entretoit, gardien, etc.. Le programme serait à concevoir pour 100 à 200 boutiques. Un parking clients serait à réaliser à proximité.

Équipements d'Infrastructures.

B) JARDINS et BOISEMENTS 1) JARDIN PUBLIC.

Plusieurs espaces particuliers seraient à aménager en jardin public.

1) Le Bosquet situé au Nord de DOUM, entre Tahoua et le quartier de YOUSOUFIA. Cet espace est complanté en pins et en eucalyptus sur un terrain en forte pente. Le marché forain en occuperait une partie. L'autre partie sera aménagée en jardin public avec cours de jeux d'enfants et chemins-promenade ponctués de bancs publics. (2 Ha)

2) L'espace actuellement occupé par la partie de DOUM appelée Raïssi sera également aménagée en jardin public. Celui-ci est susceptible de contenir un certain nombre de petits édifices d'équipements et de services destinés à l'équipement public du secteur. Une source s'y trouve localisée. Les plantations arborescentes y seront développées. (1,5 Ha)

D'autre part, les petits espaces distalés pénétrant dans les lotissements d'habitat de DOUM sont également à aménager en jardin public.

Par ailleurs, la berge de la rivière serait à aménager en chemin promenade complanté.

Equipement d'Infrastructure.

B) JARDINS ET BOISEMENTS 2) BOISEMENTS.

La totalite des espaces non affectes specifiquement a des edifices ou des installations d'equipement, en dehors des lotissements d'habitat, seront a bois.

Il s'agit generalement de terrains en forte pente et de fonds de falaise, ainsi que d'espaces de berge de la riviere. Ces espaces a bois sont a considerer comme des reserves d'equipement et d'extension tactique ulterieures.

Equipements d'Infrastructure.

c) LOISIRS DE JEUNES 1) TERRAIN DE JEUX DE PLEIN AIR.

Un espace situé en berge de la rivière, au pied du douar DOUM serait à équiper en terrain de jeux de plein air pour adultes. La contenance serait de 3 Ha environs. Il sera fourni d'un terrain de foot et de piste d'athlétisme, motivés éventuellement en club sportif, et équipé des édifices nécessaires de fonctionnement tels que toilettes, vestiaires, dépôt de matériel et foyer.

L'espace désigné pour cet équipement collectif est aujourd'hui utilisé pour cette activité sportive, de manière spontanée. Il s'agit donc de régulariser et de confirmer cette affectation.

Equipements d'Infrastructure.

c) LOISIRS DE JEUNES 2) MAISON DE JEUNES - CINEMA

Il est prévu au projet de réaliser un ensemble socio-éducatif pour jeunes à l'entrée du lotissement de la BUTTE, dans l'espace situé, entre les deux écoles implantées à cet endroit, dans le contexte d'un pôle de quartier à vocation ultérieure éventuelle de pôle de secteur urbain.

Une maison de jeunes existe à Taktadoun fort éloignée de la zone aménagée et nettement insuffisante pour permettre à satisfaire les besoins dans le secteur dans le domaine de l'animation des jeunes.

Un terrain de 1Ha environ est affecté à cette réalisation dont le programme devrait être complété par une salle polyvalente de spectacles susceptible de faire office de cinéma de quartier.

Equipements et Infrastructure.

D) PROMOTION FEMININE. 1) FOYER FEMININ

Au même endroit que la maison des femmes, un espace de 1 Ha environ est prévu pour la réalisation d'un foyer féminin assorti d'une garderie-crèche et d'une coopérative artisanale.

Ce programme sera incorporé le cas échéant à celui d'un établissement polyvalent d'entraide nationale.

Equipements d'Infrastructure.

F) SANTE 1) Dispensaires, Centre de Santé et Maison d'Accouchement.

Il ne paraît pas nécessaire de prévoir l'implantation de nouveaux édifices sanitaires sur les espaces aménagés de DOUM et de la BUTTE. De nouveaux édifices sanitaires sont en construction (Dispensaire à Happa) ou en prévision de construction (Centre de Santé à Takkadoum) dans les environs

La circonscription sanitaire de YOUSSOUFIA. (constituée de 1 C. de Santé implanté à DOUM et de 3 Dispensaires dont 2 implantés à YOUSSOUFIA, pour Doum et Chellah, et 1 implanté à Takkadoum, pour Maadid et Happa). est actuellement en train de se séparer en 2 circonscriptions sanitaires distinctes, après à faire face aux développements récents de l'habitat populaire de ce secteur.

Ainsi l'ensemble TAKKADOUM constituera bientôt une circonscription sanitaire indépendante groupant. 1 Centre de Santé (à construire) et 2 Dispensaires (dont 1 nouveau en cours de construction), pour le service des ensembles MAADID-HAJJA-TAKKADOUM. L'autre circonscription sera constituée des Centre de Santé et des 2 dispensaires existants à YOUSSOUFIA, pour le service des ensembles de CHELLAH-DOUM-YOUSSOUFIA (desquels fait partie le projet d'habitat étudié).

La Circonscription de YOUSSOUFIA pourrait être complétée d'un 3^e Dispensaire ultérieurement, en prévision des extensions d'habitat populaire sur la BUTTE. Toutefois non prévu au plan de restructuration actuelle de l'équipement sanitaire de l'ensemble RAPAF-SUD, une telle implantation est envisagée au projet d'Aménagement de DOUM, entre la BUTTE et HAJJA, complémentarément aux actions en cours, et pour un terme plus éloigné.

EVALUATION. DE L'ENSEMBLE YOUSSOUFIA (Youssooufia, Chellah, Doum, la Butte).

1971	1976	1982 (Prévision)
31.000 hts env.	35.000 hts env.	évaluation 45.000

Le développement décennal prévu est justifié par l'urbanisation de la BUTTE qui absorbera en fin de remplissage quelque 8.000 hts, par les développements en cours des bidonvilles de CHELLAH et la densification de YOUSSOUFIA, ainsi que par une remontée du peuplement de DOUM après régularisation et équipement. Ces prévisions à moyen-terme justifient l'implantation future d'un dispensaire supplémentaire dans le contexte YOUSSOUFIA.

(Il existe par ailleurs à YOUSSOUFIA une maison d'accouchement.

Equipements d'Infrastructure.

F.) EDIFICES SCOLAIRES 1) Ecoles Primaires.

Le 7^e arrondissement de RABAT, incluant DOUM, dispose de 13 écoles primaires groupées en 8 localisations qui couvrent 280 ha environ d'espace urbanisé sur lequel habite quelque 100.000 hts.

L'effectif scolarisé en 75-76 par ces 13 établissements était de 15.328 élèves ce qui représente un taux de scolarisation élevé, de l'ordre de 85% de l'effectif scolarisable (évaluation pop. scolarisable à 1 par ménage soit 2/11e de la population totale) dans les établissements publics d'enseignement primaire.

Ces 13 écoles groupent 207 locaux scolaires pour 351 classes, ce qui représente un fort taux de roulement (70%), et une charge moyenne de classe de 44 élèves également élevée relativement.

Les 8 concentrations d'établissements scolaires répartis dans le 7^e arrondissement se situent à une distance maximale moyenne de l'élève, de l'ordre de 400 mètres ^{très élevée en milieu urbain pour une population de 100.000 hts.}

Par rapport à un objectif futur de scolarisation complète sans surcharges ni roulement, le déficit en établissements reste important. Il incite à réserver pour le futur des espaces scolaires en importance équivalente à ceux actuellement en service.

Dans l'année 76-77, 2 nouvelles écoles entreraient en service dans l'arrondissement, ce qui porterait à 15 le nombre d'établissements, à 247 le nombre de locaux et à 10 le nombre de localisations groupées ^(200m maximum). Sans modifier le mode d'utilisation (même nombre d'élèves par classe et même taux de roulement) et pour les mêmes critères de croissance et de quota scolarisable, le taux de scolarisation s'élèverait alors à 97% pour 1977. Mais le décongestionnement des établissements ^{nécessite} aavère aussi urgent et inciterait dans un premier temps à conforter le taux actuel de scolarisation tout en encourageant une réduction des roulements par la réalisation de nouveaux locaux et de nouveaux établissements.

Dans le contexte particulier à DOUM, on considère ^{comme} écoles publiques fréquentées par la population scolaire du douar celles situées à une distance maximale de 500 m du contour du douar, et que celles-ci sont en usage pour moitié par DOUM et pour moitié par les quartiers de la périphérie de DOUM (YOUSSEUFIA, Aviation, HAJJA, CHELLAH). Ce rapport à 50% correspond à peu près au rapport de population entre DOUM et YOUSSEUFIA-CHELLAH, de 1971). On trouve ainsi 6 établissements scolaires, constitues en 4 localisations, gravitant autour de DOUM.

		effectif 76	n. classes 76	n. locaux	% roulement
(M) Imam Malik	(Yousoufia)	1769	40	20	100
(G) Bahraoui	(Yousoufia)	977	20	10	100
(F) Bahraoui	(Yousoufia)	954	20	10	100
(M) Oulja Nouvelle	(Doum-Hajja)	1793	40	20	100
1.975-76		5490	120	60	100
Al Maximigine	(Doum-Chellah)		40	20	100
évaluation: 1976-77		7300	160	80	100

Cet effectif 77 correspondrait à une population d'environ 7300 ménages scolarisés à 100%, ou 8600 ménages scolarisés à 85%, tous moitié localisés à DOUM. (4300).

Le nombre de ménages localisés à DOUM et à la BOTTE (1977) sera sensiblement égal à ce chiffre dans la solution maximale du projet.

(3700 ménages) + 2600 ménages = 3960 pour 3540 places en 1977 - solution 0 + remplissage du lotissement de la BOTTE).

Ceci laisse à penser que ces établissements seront suffisants en 1977 pour l'accueil des enfants du douar DOUM et du futur lotissement de la BOTTE, mais plus au delà. Dans la situation projective ultérieure, ainsi que pour l'atténuation des roulements, d'autres édifices scolaires seront nécessaires dans le secteur. C'est la raison pour laquelle 2 emplacements supplémentaires d'école primaire ont été prévus au projet. (Sans roulement, à 40 élèves par classe et en scolarisation à 100%, le douar Doum seul nécessiterait 5 écoles de 20 classes en 1977 pour son usage exclusif.)

Equipements d'Infrastructure.

(E) V. R. D.

1) ROUTES. CARROSSABLES.

1a) Maillages - Une voie de 20 m. d'emprise prolonge la rue Goundaba en s'engageant dans la Vallée du Bou Regreg par le talweg de Tahouma (DOUM) et le bas du douar DOUM, pour se raccorder à la voie rapide prévue en berge en prolongement de la Route Secondaire n° 213 (route de l'Oulga) vers le Chellah - (longueur 1000m).

- Un tronçon de cette voie rapide Oulga-Chellah, de 25 m. d'emprise serait à réaliser au cas où l'axe industrielle qu'elle traverse serait réalisé, pour la desserte de celle-ci. (longueur 1000 m)

- Une voie de 12 m d'emprise descend le long du douar DOUM à partir du haut de Raïssi, en fond de talweg, pour rejoindre les deux voies mentionnées ci-dessus en berge. (longueur 1000 m)
Au delà de ce carrefour, cette voie donne accès aux futurs équipements à implanter en berge (Terrain de sports, quais, jardins.).

- Une voie de 12 m. d'emprise, passant au bas des lotissements de la BOTTE, relie entre elles les 2 voies de maillage existantes qui ceinturent l'éperon de la BOTTE. (longueur 1000 m).

- La rue Goundaba, d'une emprise actuelle de 20 m, sera élargie sur tout le trajet qui borde le lotissement commercial prévu à front de cette artère. Cette nouvelle emprise de 22 m est prévue pour la réalisation d'un parking longitudinal devant les édifices commerciaux.

1b) Dessertes - A l'intérieur des lotissements, il est prévu des voies de desserte de 9 m d'emprise, susceptibles d'emprunter des tracés en pentes pouvant aller jusqu'à 12% - (notamment à DOUM).

Ces voies sont distribuées, à DOUM particulièrement, afin de réduire au maximum la distance à franchir à pied à partir d'un accès carrossable, tout en faisant l'économie de trop vastes développés de voirie qui provoqueraient des transferts excessifs d'habitat actuel.

Les dessertes de 9 m d'emprise sont conçues pour une circulation lente où le piéton demeure prioritaire. Elles n'ont d'autre objet que la circulation locale des véhicules et des gens à pied.

ROUTES CARROSSABLES (suite).

Des espaces de stationnement longitudinaux seront prévus à l'intérieur des emprises.

Au lotissement de la BUTTE, la pénétration principale dans l'ensemble aménagé aura une longueur d'emprise de 15 m.

La plupart de ces voies étant tracées en terrain en pente l'emprise de l'assiette des routes se trouvera élargie des talus de remblais et de déblais, sur lesquels se prolongeront les chemins piétonniers d'accès aux habitations.

Les dessertes de 9 m d'emprise pour DOUM totalisent 2500 m.
 Les dessertes de 9 m d'emprise pour la BUTTE totalisent 2000 m.
 La desserte de 15 m d'emprise pour la BUTTE totalise 350 m.

La création des voies intérieures à posteriori de l'habitat du lotissement de DOUM, posera, en plus du problème de l'évacuation préalable des habitations implantées sur l'emprise de ces voies, un problème de continuité d'assainissement de toutes les habitations du douar. Presque toutes les habitations de DOUM, disposent, en effet, actuellement d'un WC correctement raccordés à des réseaux primaires d'égout installés dans chacune des voies-piétons. La réalisation des voies carrossables intérieures va sectionner et rendre inutilisable pendant un temps déterminé ce réseau d'égout en activité et, par voie de conséquence, tous les WC et autres points d'évacuation d'effluents installés dans les habitations. Il pourrait difficilement être envisagé de solutions provisoires à domicile pour les WC et eaux usées, pas plus que de fuites perdues momentanées dans des habitations qui n'ont plus les conditions pour de telles installations. Une solution à ce problème consisterait à réaliser les nouveaux égouts en réseau primaire de branchement avant la réalisation des voiries carrossables à l'intérieur des lotissements de DOUM, en prévoyant les profils de ces voies futures aux tracés de ces égouts nouveaux. Les emprises de ces voies futures étant déjà acquises auparavant.

Equipements d'Infrastructure.

3) V. R. D. 4) Assainissement-

La rive ouest du Bou Regreg, en amont du Chellah, où sont localisés les projets d'habitat de DOUM et de la BUTTE, est constituée d'une série de collines et de mamelons accentués qui surplombent la vallée et sont cloisonnés par de profondes ravines.

L'assainissement urbain général s'arrête au plateau de Takkadoum et de Youssoufia. Il ne s'étend pas jusqu'à ces pentes de berges qui sont inclinées dans un sens opposé à la pente générale du réseau gravitaire urbain.

Cette caractéristique nuire le relèvement du drainage d'assainissement des pentes de berge, sur le réseau urbain général. Les fortes déclivités du point de relèvement (80m. environ de dénivellé) classent parmi les solutions onéreuses ce mode d'assainissement.

Le vaste espace d'extension urbaine aménagé au sud de Takkadoum est assaini de cette manière, par relèvement sur le réseau urbain général et déversoir aménagé à l'ouest, compris barrais d'épuration. Les travaux d'assainissement de SUD-Takkadoum (Rabat-Sud) sont en cours de réalisation.

On propose pour l'assainissement de DOUM et de la BUTTE, d'étendre le système de Rabat-Sud sur ces espaces nouveaux (le système de Rabat-Sud assaini déjà une faible partie de la BUTTE). La collecte en réseau unitaire est préférée par préférence au réseau séparatif.

Un collecteur général de berge, en pente inverse de celle de la rivière, part du pied de Tahouma (DOUM) et aboutit à la station de relèvement du réseau de Rabat-Sud (2km) en drainant au passage DOUM et la BUTTE, ainsi que la petite aire industrielle envisagée en berge (collecteurs secondaires ou intermédiaires dans les grands talwegs). Deux déversoirs à l'ouest sont prévus sur l'itinéraire de ce collecteur général. (Les sujétions se rapportant à l'accroissement des charges sur le réseau de relèvement et d'exutoire de Rabat-Sud n'ont pas été examinées à ce stade d'évaluation).

La surface assainie par ce réseau complémentaire est de l'ordre de 70ha, répartie à peu près par moitié de part et d'autre du ravin de DOUM, pour une capacité maximale d'une trentaine de mille habitants. Dans cette superficie, l'habitat aggloméré à forte densité représente 50ha environ pour une capacité de peuplement maximale estimée à 20 - 25000 hts, en fin d'évolution.

Les réseaux primaires de branchements ont été évalués à 30km de développés, s'ajoutant au développé des canalisations incorporées aux voiries canalisables de dernière instance des lotissements, et au développé du réseau secondaire d'assainissement empruntant les grands talwegs du site.
(Km)

Equipements d'Infrastructure.

G) V. R. D.

3) Adduction.

Le en plus, aux deux lotissements de DOUM et de la BUTTE, le maillage de distribution d'eau du réseau - ville en itinéraire des voies canalisables bouclant ou traversant les ensembles d'habitation agglomérée du projet, et alimentant les bornes fontaines publiques implantées sur 17 places localisées au Plan.

Des bouches d'incendie en nombre réglementaire sont réparties sur ce réseau principal de distribution d'eau. La capacité des canalisations sera suffisante pour un développement ultérieur du réseau, pour une distribution à domicile. Les édifices de services collectifs seront individuellement branchés au réseau de distribution d'eau.

Une distribution d'eau publique sur l'aire d'Industrie préconisée en berge de la rivière sera envisagée séparément.

Equipements d'Infrastructure.

G) V. R. D.

4) Electrification

L'énergie électrique sera distribuée en réseau aérien au long des voies canalisables des lotissements, en amont et en aval des postes de transformation dont le nombre et les implantations sont à définir.

Toutes les habitations (parcelles) seront pourvues d'un branchement individuel, de même que les édifices de service public et les commerces séparés. Les distributeurs à domicile empruntant les voies pédestres de faible largeur, partiront de ce maillage général. (Ce réseau primaire de distributeurs aux branchements à domicile, intérieur aux lotissements sera éventuellement enterré).

L'électrification de l'aire industrielle sera considérée séparément

Equipements d'Infrastructure.

G) V. R. D. 5) Eclairage public

L'ensemble des voies carrossables, en bouclage périphérique de l'habitat aggloméré, et à l'intérieur de ces lotissements, est à doter d'un système d'éclairage public

Il est en outre préconisé l'éclairage public de toutes les parcelles de lotissements prévues au plan (17 parcelles publiques).

Le réseau d'éclairage public sera, par ailleurs, étendu jusqu'à la berge de la rivière dans le but d'éclairer les équipements sportifs et l'aire Industrielle qui y sont installés, ainsi que les accès à ces installations.

Equipements d'Infrastructure

G) V. R. D.

G) Dechets, Poubelles.

A l'interieur des lotissements, il a été suggéré de mettre en service un systeme léger de ramassage, approprié aux voies étroites et en pentes. (Anes, petits véhicules, etc..).

On préconise à l'échelon plus élevé du ramassage urbain général, de réaliser au bord du réseau carrossable de voirie un nombre suffisant (à déterminer) de locaux clos d'entreposage des poubelles à fermeture hermétique, en fonction de relais pour les ramassages publics habituels par camions spécialisés du service de nettoyage urbain général. De tels locaux fermés pourraient être jumelés avec les poste de transformation électrique, et servir également à l'entreposage du matériel de nettoyage et d'entretien des espaces publics.

Equipements d'Infrastructure

H). AIRE D'INDUSTRIES

Il est prévu la réalisation d'un petit lotissement industriel (Notta) en bord de rivière à l'amont des lotissements d'habitat du projet, pour d'installation de petites fabriques diverses telle que briquetteries, produits moulés en ciment, poterie, etc.

Le secteur est actuellement affecté à l'épandage des déchets de la ville. (dépot des ordures). Mais cette affectation est en voie de déclassement par suite de la réalisation de l'usine de traitement des ordures de Rabat-Salé.

L'emplacement est bien relié au grand maillage de circulation du secteur. Il est assainissable en partie par le réseau collecteur projeté pour les lotissements de DOUM et de la BUTTE.

4 RÉCAPITULATION DES DONNÉES QUANTITATIVES. PRINCIPALES.

DOUM - (avant aménagement)

	1976	1977 (pension)
habitants	17.196.	17600
ménages	3 536	3600
parcelles - habitations	3 210	3 300
parcelles boutiques	504	-
hectares lotis habitat	23,-	-
hectares lotis boutiques	1,-	-
ménages / parcelles	1,1	1,1
habitants / ménages	4,9	4,9
habitants / parcelles	5,4	5,4
parcelles habitations / hectares lotis	140	-
habitants / hectares lotis	760	-

DOUM (après aménagement) 1977.

	solution 0	solution 1	solution 2	solution 3
habitants.	13.900	10.800	8.900	8.400
ménages.	2840	2.200	1820	1710
parcelles - habitations	2580	2000	1650	1550.
parcelles boutiques RUE	250	250	250	250
hectares lotis habitat.	18,5	20,-	20,-	20,-
hectares lotis boutiques RUE	1,-	1,-	1,-	1,-
parcelles habitations / hectares lotis:	140	100	83	77
habitants / hectares lotis:	760	540	450	420
hectares assaini	40,-	40,-	40,-	40,-
hectares aménagés	30,-	30,-	30,-	30,-
habitants / hectares aménagés.	460.	360,-	300,-	270,-
voies de piétons - Kilomètres	20	20	20	20
rues de 9m - Kilomètres	2,5	2,5	2,5	2,5
rues de 12m - Kilomètres	1,-	1,-	1,-	1,-
rues de 20m - Kilomètres.	1,-	1,-	1,-	1,-
rue de 20m élargie à 22 - Kilomètres	0,9	0,9	0,9	0,9
parcelles de 250m ²	10	11	11	11

BOUTE (avant) Ecole primaire 1977.	1	1	1	1
Marché forain	1	1	1	1
Jardins publics	2	2	2	2
terrain de sports.	1	1	1	1

Note: L'école ne serait pas à réaliser dans l'immédiat

BUTTE (nouveau lotissement) 1977.

	solution 0	solution 1	solution 2	solution 3
habitants	3.700	5200	5.200	5.200
menages	760	1060	1060	1060
parcelles - habitations	720	960	960	960
hectares lotis habitat	9, - (a)	12, -	12, -	12, -
parcelles habitations / hectares lots	80	80	80	80
habitants / hectares lots	410	410	410	410
hectares assainis	30	30	30	30
hectares aménagés	13, - (a)	18,5	18,5	18,5
habitants / hectares aménagés	280	280	280	280
Vois de piétons - Kilomètres	8 (a)	10	10	10
parcelles construites de 600m ²	3 (a)	4	4	4
parcelles construites de 1000m ²	2	2	2	2
rues de 9 m - Kilomètres	2, -	2, -	2, -	2, -
rues de 12 m - Kilomètres	1, -	1, -	1, -	1, -
rue de 15 m - Kilomètre	0,4	0,4	0,4	0,4
Ecole primaire	1	1	1	1
Maison de Jeunes	1	1	1	1
Centre EN - Foyer Féminin	1	1	1	1
Dispensaire	1	1	1	1
rue de 25m pour Aire Industrielle	0,9			
Aire d'Industrie	1	1	1	1
Rue 25m pour Industrie - Kilomètres	0,9	0,9	0,9	0,9

(a) - dans le cas de la solution 0, le lotissement n'est pas rempli totalement.
 Notes = Il s'agit de 1^{ère} installation en 1977, mais la croissance se poursuit ultérieurement par les surélévations.
 Dans les solutions 1, 2 et 3, des compléments de recensements à RABAT-SUD sont nécessaires.
 L'école et le dispensaire ne seraient pas à réaliser dans l'immédiat